

2003

Essai de réadaptation socio-économique d'une population déplacée en milieu urbain : Cas des déplacés des sites Kanyosha et Kiyange en mairie de Bujumbura

Ndikumana, Emmanuel

UB, Faculté des lettres et sciences humaines

<https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1249>

Téléchargé depuis le dépôt institutionnel officiel de l'Université du Burundi

UNIVERSITE DU BURUNDI
FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
DEPARTEMENT D'HISTOIRE

ESSAI DE READAPTATION SOCIO - ECONOMIQUE
D'UNE POPULATION DEPLACEE EN MILIEU
URBAIN : CAS DES DEPLACES DES SITES KANYOSHA
ET KIYANGE EN MAIRIE DE BUJUMBURA.

Par

Emmanuel NDIKUMANA

Sous la direction de :

Dr. Alexandre HATUNGIMANA

Mémoire présenté et défendu
publiquement en vue de
l'obtention du grade de
Licencié en Histoire

Option : Enseignement et
Recherche.

Bujumbura, Septembre 2003

Dédicace

A notre regretté père victime de la folie meurtrière d'octobre 1993,

A notre chère mère,

A notre cher oncle Abbé BAZIRUWISABIYE Gabriel pour " TOUT",

A nos frères et sœurs,

A nos cousins et cousines,

A toute personne qui oeuvre pour la réhabilitation des sinistrés,

A nos sincères amis,

Nous dédions ce mémoire.

Remerciements

Au terme de ce travail, nous éprouvons un réel plaisir d'exprimer nos sentiments de remerciements et de profonde gratitude à l'endroit de certaines personnes sans le concours desquelles le présent mémoire n'aurait pas pris sa forme actuelle.

Nous remercions du fond de notre coeur le Professeur Alexandre HATUNGIMANA, Directeur de ce mémoire qui, malgré ses multiples obligations, n'a rien ménagé pour nous faire parvenir à la présente étape. Ses remarques pertinentes, sa rigueur scientifique et son sens critique nous ont été d'une grande utilité. Nous lui exprimons notre sincère reconnaissance.

Nos vifs remerciements s'adressent également à tous les professeurs de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines spécialement à ceux du Département d'Histoire pour avoir contribué à notre formation humaine et intellectuelle durant notre séjour à l'Université.

Nous exprimons aussi notre reconnaissance à l'endroit des personnes et organismes qui nous ont fourni documents et informations. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude : ici nous pensons à Monsieur Ignace NDAGIJIMANA du Centre J.R.S, à Monsieur Vénant BAMBONEYEHO , aux déplacés des sites Kanyosha et Kiyange, au personnel de la bibliothèque du PNUD ainsi qu'à celui du Ministère à la Réinsertion et à la Réinstallation des Déplacés et des Rapatriés.

Enfin , à tous nos amis et connaissances qui n'ont cessé de nous soutenir,

A tous et à chacun, nous disons merci.

Emmanuel NDIKUMANA

Liste des sigles et abréviations

1. A.A.D.K : Association Agricole pour le Développement de Kiyange
2. ABASA : Alliance Burundo-Africaine pour le Salut
3. A.C.A : Au Cœur de l'Afrique
4. ACORD : Association de Coopération et de Recherche pour le Développement
5. ADRA : Adventist Development and Relief Agency
6. A.I.C.F : Action Internationale Contre la Faim
7. ANADDE : Alliance Nationale pour le Droit et le Développement.
8. A.N.S.S : Association Nationale de soutien aux Sidéens et Séropositifs.
9. A.T.S.KI : Association des Témoins du Sida à Kiyange
- 10 . BUR : Burundi
11. CECM : Coopérative d'Epargne et de Crédit Mutuel
12. CEPBU : Communauté des Eglises Pentecôtistes du Burundi
- 13 C.N.D.D : Conseil National de Défense de la Démocratie
14. CNRS : Commission Nationale de Réhabilitation des Sinistrés
15. COTEBU : Complexe Textile de Bujumbura
16. C.R.S : Catholic Relief Service
17. C.S.L.P : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
18. DRA : Dutch Relief and Rehabilitation Agency
19. ET AL : Et les autres
20. ETC : Et caetera
21. F.A.H : Fonds Africain pour l'Habitat
22. F.A.O : Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture
23. FBU : Francs burundais
24. F.D.D : Forces pour la Défense de la Démocratie
25. FECABU : Fraternité Evangélique du Christ en Afrique et au Burundi.
26. F.L.S.H : Faculté des Lettres et Sciences Humaines

27. F.N.L : Forces Nationales de Libération
28. FRODEBU : Front pour la Démocratie au Burundi
29. F.S.E.A : Faculté des Sciences Economiques et Administratives
30. G.C.C.B : Groupement Communautaire Chrétien du Burundi
31. G.T..Z : Coopération Technique Allemande
32. HA : Hectare
33. H.C.R : Haut Commissariat des Réfugiés
34. I.M.C : International Medical Corps
35. I.N.S.P : Institut National de Santé Publique
36. I.S.F : Infirmiers Sans Frontières
37. J.R.S : Jesuit Refugee Service
38. KG : Kilogramme
39. M.P.D.R. : Ministère de la Planification, du Développement et de la Reconstruction.
40. M.R.R.D.R : Ministère à la Réinsertion et à la Réinstallation des Déplacés et des Rapatriés.
41. M.S.F : Médecins Sans Frontières
42. M.S.P/ INKINZO : Mouvement Socialiste Panafricain
43. M.S.T : Maladies Sexuellement Transmissibles
44. N° : Numéro
45. OAP : Organisation d'Appui à l'Auto-Promotion
46. ONG : Organisation Non-Gouvernementale
47. ONU : Organisation des Nations-Unies
48. OP.CIT : Opere citato (ouvrage déjà cité)
49. P : Page
50. PALIPEHUTU : Parti pour la Libération du Peuple Hutu
51. PAM : Programme Alimentaire Mondial
52. P.I.B : Produit Intérieur Brut
53. PIT : Parti Indépendant des Travailleurs
54. PNUD : Programme des Nations-Unies pour le Développement
55. PP : de telle page à telle page

56. RADDES : Ralliement pour la Démocratie et le Développement
Economique et Social
57. RDC : République Démocratique du Congo
58. SETEMU : Services des Techniques Municipaux
59. S/DIR : Sous la direction
60. S.G.B.D : Système de Gestion de la Banque des Données
61. SWAA : Society for Women and Aids in Africa
62. U.B : Université du Burundi
63. UNICEF : Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance
64. UPRONA : Union pour le Progrès National
65. U.S.\$: Dollar américain
66. VERRUNDI : Verrerie du Burundi

Liste des cartes et tableaux

A. Cartes	Pages
Carte n°1 : Les regroupements ethniques dans la Mairie de Bujumbura	17
Carte n°2 : Localisation des sites de la Mairie de Bujumbura	25
B. Tableaux	
Tableau n°1 : Répartition des déplacés du site Kanyosha selon leur provenance.....	32
Tableau n°2 : Métiers et activités des déplacés du site Kanyosha	35
Tableau n°3 : Répartition des déplacés de Kiyange suivant leurs origines provinciales	39
Tableau n°4 : Activités des déplacés du site Kiyange à partir d'octobre 1993	40
Tableau n°5 : Activités des déplacés du site Kiyange avant octobre 1993.....	41
Tableau n°6 : Guerre et infrastructures sociales de base	42
Tableau n°7 : Distance moyenne des sites de déplacés aux infrastructures de base (en km) ..	44
Tableau n°8 : Evolution des effectifs au Lycée municipal de Kanyosha	49
Tableau n°9 : Matériel scolaire fourni par le Gouvernement.....	52
Tableau n°10 : Etat de la reconstruction en Mairie de Bujumbura en 2001	55
Tableau n°11 : Aide alimentaire en valeur (1993-1999)	57
Tableau n°12 : Aide alimentaire à la Mairie de Bujumbura (2001).....	57
Tableau n°13 : Aides alimentaires distribuées par le PAM dans le camp de déplacés de Kanyosha (septembre 2001)	58
Tableau n°14 : Autres exemples de productions de certaines associations du site Kiyange ...	68
Tableau n°15 : Achats de l'atelier de couture du centre JRS Kiyange (août-septembre 2002)70	70
Tableau n°16 : Gains tirés de quelques produits (site Kiyange)	73
Tableau n°17 : Aides alimentaires distribuées par le MRRDR (1997 - 2000)	85

Table des matières

	Pages
0. Introduction générale.....	1
 CHAP. I : LA CRISE D'OCTOBRE 1993 ET L'APPARITION DU PHENOMENE	
DE " DEPLACES "	5
I. A. Regard sur la crise	5
1. Des pogroms sur les collines du Burundi	5
2. Crise politique et éclatement social.....	7
3. La crise et ses effets économiques	10
I. B. Le phénomène de déplacés et ses conséquences en Mairie de Bujumbura	14
1. Arrivée des déplacés en Mairie de Bujumbura	15
2. Mobilité forcée des populations : problèmes rencontrés	18
3. Situation démographique au lendemain de ces déplacements	21
a. En Mairie de Bujumbura	21
b. En zones Kanyosha et Buterere.	23
4. Les conséquences socio-économiques de cette présence de déplacés en Mairie de Bujumbura	26
5. Les pouvoirs publics face à la question des déplacés	27
 CHAP. II . UNE PROGRESSIVE READAPTATION SOCIO - ECONOMIQUE	
CHEZ LES DEPLACES DES SITES KANYOSHA ET KIYANGE.	30
0. Introduction	30
II. A. Identification de la population déplacée : cas de Kanyosha	31
1. Premier critère d'identification : origine régionale	31
2. Identification de la population selon l'état matrimonial.....	33
3. Identification de la population selon l'ancienne et l'actuelle activité	34
4. Le niveau d'instruction	35
II. B. La population déplacée du site Kiyange	36
1. Le site de déplacés dans son environnement zonal	36
2. Le site de déplacés de Kiyange : peuplement	37
3. Nature d'activités	40
4. Infrastructures sociales de base : la guerre et ses effets	41

II. C. Prise en charge sociale des déplacés	45
1. Les soins de santé dans les camps de déplacés de Kanyosha et Kiyange	45
2. Le secteur de l'éducation	47
3. L'enseignement dans le secteur de Kiyange	49
4. L'eau et l'habitat	52
a. Adduction d'eau	52
b. L'habitat au coeur du système de reconstruction	53
5. La question alimentaire	56
6. De nouvelles formes de réadaptation sociale	59
a. Education aux valeurs de paix et de réconciliation	59
b. Adhésion à des associations	60
II. D. Vers une réadaptation économique : emplois dans les secteurs formels et non formels.....	61
Les activités génératrices de revenus : cas du site de Kiyange	62
a. Nature d'activités	63
1°) Les associations agricoles	63
2°) L'artisanat	64
3°) L'agro-alimentaire	65
4°) Le commerce	66
5°) Les autres métiers	66
b. Quel apport financier ?	67
1°) Productions agricoles et leur commercialisation	67
2°) L'artisanat	69
3°) L'agro-alimentaire	71
4°) Le commerce	73

CHAP III. PROBLEMATIQUE SUR LA QUESTION DES DEPLACES ET

PERSPECTIVES D'AVENIR..... 75

III.0. Introduction	75
III.1. Enjeux de la réinsertion et de la réinstallation des déplacés	76
a. Enjeux politiques	77
1°). Les facteurs internes	77
2°). Les facteurs externes	79

b. Les enjeux sociaux	80
c. Phénomène de "villagisation"	82
III.2. Prise en charge alimentaire.....	83
III.3. La situation sécuritaire autour des sites de déplacés.....	87
III.4. Perspectives d'avenir	89
Conclusion générale.....	94
Bibliographie.....	97
ANNEXES	

INTRODUCTION GENERALE

Le Burundi, pays qui naguère forçait l'admiration de tout observateur, traverse une crise sans précédent. Hier, pays surnommé " Suisse de l'Afrique ", " dispensateur de lait et de miel ", il offre aujourd'hui un spectacle désolant.

L'histoire récente de ce pays de la sous-région des Grands Lacs est en effet émaillée par des périodes de violences d'origine essentiellement politique débouchant sur des dérapages à caractère social graves. Les dégâts causés par ces drames successifs ont varié en espace et en intensité selon les époques.

La période pré-coloniale nous est présentée comme un moment de cohésion sociale, malgré quelques conflits de pouvoir ou guerres de conquête s'inscrivant dans un certain dynamisme de l'ordre monarchique, peu meurtriers par ailleurs. Cette absence de cruauté s'expliquerait par le fait qu'à cette époque le problème n'était pas posé en termes de Hutu-Tutsi, contrairement à ce qui s'observe aujourd'hui.

Soulignons que les guerres internes n'étaient pas menées en batailles rangées, les Hutu d'un côté et les Tutsi de l'autre, mais souvent entre les gens d'une même ethnie ou ceux d'ethnies différentes.

Pour les périodes de Mandat et de Tutelle, il apparaît clairement que la Belgique porte une certaine responsabilité historique dans les événements dramatiques de 1959, de 1963 et de 1973 au Rwanda et de 1965, 1962 et de 1972 au Burundi. Son influence fut observée à travers le remodelage des systèmes administratif et politique (qui transformèrent beaucoup la société burundaise) et également à travers sa politique ségrégationniste, pratiquée sur tous les plans et privilégiant, il faut le reconnaître, l'aristocratie ganwa et quelques Batutsi au détriment des Bahutu, majoritaires dans le pays.

A ce sujet, l'historien belge Jean Stengers écrit ceci¹ :

" On a assisté, du fait du colonisateur, à un double phénomène d'ethnisation : une ethnisation psychologique rendant les intéressés eux-mêmes plus sensibles à leur différence, non réelle mais aussi grossie en imaginaire et une ethnisation administrative qui, sous l'égide de l'administration belge, a donné le pouvoir aux Tutsi ou encore en a complètement privé aux Hutu ".

Dans les différentes crises qu'a connues le Burundi, la question ethnique a été beaucoup manipulée poussant au paroxysme l'intégrisme de tout bord. Il est impossible de ne pas voir là, au Burundi comme au Rwanda, une des racines des tensions ethniques actuelles. Nous pensons cependant que toutes les tragédies qui se sont abattues sur le Burundi ne sont pas imputables à la seule puissance mandataire. Elles sont également à mettre sur le dos de l'élite burundaise qui a mal géré la situation socio-politique du lendemain de l'indépendance, période durant laquelle les victimes d'hier se sont transformées en bourreaux oppresseurs de leurs concitoyens.

Les années 1960 furent particulièrement la période des indépendances en Afrique. Si cette période fut, d'une manière générale, précédée par de profondes mutations socio-politiques, les pays des Grands Lacs constituent un exemple d'une indépendance mal préparée. C'est vrai qu'au Burundi, dès 1958, les premiers partis politiques commencèrent à voir le jour. Des forces internes de revendication nationaliste durent se battre âprement pour arracher l'indépendance : il s'agit du Conseil Supérieur, des partis politiques, des évolués et de l'Eglise catholique. Mais l'indépendance s'obtint dans un climat politique très malsain : la mort du prince Louis Rwagasore, les troubles ethniques au Rwanda et une rébellion à l'Est du Congo qui entraînaient un flux massif de réfugiés. Le Congo-Belge connaissait à cette époque-là de grandes effervescences politiques, une guerre de sécession au Katanga et surtout l'assassinat du Premier Ministre Patrice Lumumba.

Au Rwanda voisin, une situation sécuritaire fort troublée y prévalait. A la Toussaint 1959, à partir d'un incident (qui fit tâche d'huile dans les milieux Hutu) où quelques jeunes

¹ J. Stengers, cité par J. Gahama, Histoire du Burundi : la démocratie introuvable, la faillite de l'Etat burundais (1962-1998), Cours de 1^{ère} Licence, Département d'Histoire, Année Académique 1999-2000.

Tutsi molestèrent un chef mutwa du nom de Mbonyumutwa, des massacres s'abattirent sur les Tutsi et mirent en exil de nombreux rescapés. Cet incident fut à l'origine de la fameuse " Révolution sociale " dont on ne peut pas facilement établir le bilan mais qui marqua le tournant de l'évolution politique du Rwanda contemporain. La République " hutu " dont le fondement idéologique est le peuple " majoritaire " contre les " envahisseurs tutsi " allait être instaurée à partir de 1961. Cet anti-modèle pour le Burundi l'inspira malheureusement puisqu'en 1965, un groupe de leaders hutu voulut renverser la monarchie et instaurer une " autre république rwandaise ".

Désormais, l'évolution politique du Burundi sera souvent envisagée à la lumière des événements du Rwanda. Ceci s'explique par le fait que le Rwanda et le Burundi sont, non seulement de proches voisins, mais aussi sont liés par un passé colonial commun. Dès lors, des similitudes, des références réciproques et des interdépendances des problèmes rwandais et burundais sont irréfutables aux yeux des chercheurs².

Au Burundi, de 1961 à 1976, les luttes politico-ethniques pour le contrôle du pouvoir vont progressivement s'exacerber pour maintenir le pays dans un véritable état de terreur après les massacres de 1972³.

Jusqu'à-là, le Burundi n'avait pas encore connu des vagues de déplacements des populations à l'intérieur du pays. Les événements de 1972 jetèrent cependant des milliers de Burundais à l'extérieur, essentiellement en Tanzanie voisine. Les régimes qui ont suivi ont alterné la politique développementaliste (2^{ème} République), occultant tout débat social de fonds et la politique de l'unité nationale et de réconciliation (3^{ème} République) sans toutefois vider les querelles sur l'antagonisme Hutu-Tutsi.

Le paroxysme est atteint en octobre 1993, au lendemain des élections générales (juin 1993) qui ont porté au pouvoir un candidat Hutu pour la première fois dans l'histoire du Burundi. Un coup de force de quelques militaires coûta la vie au Président nouvellement élu dans la nuit du 21 octobre 1993. Le pays est plongé dans l'horreur : des bandes de tueurs

² N.Ndayongeje, Essai d'analyse du phénomène de contagion dans les crises politiques Rwandaises et Burundaises (1959-1997), mémoire, Bujumbura, U.B, octobre 2000, p.1.

³ A. Guichaoua (s/dir.), Les crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994), Paris, Université de Lille 1, 1995, p. 23.

bénéficiant du soutien du parti du Président assassiné se mirent à tuer à tour de bras d'honnêtes citoyens, histoire de " venger leur Président " !

Les rescapés des pogroms fuirent vers les centres administratifs de l'intérieur du pays, d'autres s'aventurent jusque dans la capitale Bujumbura.

Ces déplacés croupissent toujours dans les camps où ils vivent dans le dénuement total et sont fréquemment la cible des bandes de tueurs. C'est ce phénomène de déplacement forcé des populations sinistrées que nous voulons analyser en prenant l'exemple de deux sites de la Mairie de Bujumbura, à savoir Kanyosha et Kiyange. Il s'agit d'identifier les différentes formes de réadaptation socio-économique de ces populations sinistrées dans leur nouveau milieu.

L'étude est faite en trois temps. Dans un premier temps, nous jetons un regard rapide sur la crise de 1993 et ses effets immédiats. Dans ce premier chapitre, il est également question de l'apparition du phénomène des déplacés et ses conséquences en Mairie de Bujumbura.

Le second chapitre intitulé " Une progressive réadaptation socio-économique chez les déplacés des sites Kanyosha et Kiyange ", nous trace l'état des lieux de la situation sociale, en même temps que nous présentons les efforts fournis par les déplacés pour s'intégrer dans le nouveau milieu à travers les activités socio-économiques qu'ils mènent dans leurs sites.

Le troisième et dernier chapitre appelé " Problématique sur la question des déplacés et perspectives d'avenir ", relève les enjeux et les défis qui sous-tendent la question de la réinsertion et réinstallation des populations déplacées.

Sur le plan méthodologique, il a été d'abord question d'exploiter les documents en rapport avec le sujet (rapports, travaux d'étudiants, textes légaux, etc.). Dans un deuxième temps, une série d'enquêtes ont été menées pour compléter la documentation écrite. Par rapport au sujet que nous traitons, il était nécessaire que l'auteur observe certaines réalités sur le terrain, ce que nous avons fait à l'occasion de nombreuses visites que nous avons effectuées dans les sites des déplacés étudiés.

CHAP. I. LA CRISE D'OCTOBRE 1993 ET L'APPARITION DU PHENOMENE DE "DEPLACES".

A. Regard sur la crise.

Il y a une décennie, le Burundi connaît une grave crise dont les conséquences demeurent incalculables sur tous les plans. Depuis la date du 21 octobre 1993, une machine de guerre ne cesse de produire ses effets, parmi lesquels des centaines de milliers de déplacés. Lors de cette tragédie où le chef de l'Etat trouva la mort (ainsi que certains de ses principaux collaborateurs), ses partisans déclenchèrent en effet une véritable chasse à l'homme dans laquelle les Tutsi et les Hutu membres du parti Uprona étaient dans leur collimateur.

1. Des pogroms sur les collines du Burundi

Dans la nuit du 20 au 21 octobre 1993, des éléments de l'armée se soulevèrent et opérèrent un coup de force. Au cours de celui-ci, le Président Ndadaye et certains des hauts responsables du pays sont assassinés. Ce complot contre le pouvoir en place fut suivi par une extermination des membres de l'ethnie Tutsi et des massacres des Hutu appartenant à l'UPRONA, assimilés collectivement aux auteurs de ce forfait. Les tueries procédèrent à une rigoureuse sélection.

De manière systématique, hommes, femmes, jeunes, enfants, vieillards, tous étaient sauvagement exécutés. Même les fœtus encore dans le sein de leurs mères étaient extraits et taillés en pièce. Tout le pays fut à feu et à sang surtout au nord et au centre du pays. Plusieurs centaines de milliers trouvèrent la mort : les chiffres officiels parlent de 500.000 morts, toutes catégories d'âge confondues.

Au regard des instruments et des méthodes utilisés, il apparaît que ces tueries sélectives étaient savamment organisées. En effet, des armes blanches telles les machettes, les lances, les couteaux, bambous, flèches, les coups de pierre et autres objets tranchants étaient affûtés dès le début des massacres.

Quant aux méthodes utilisées, elles étaient également bien différentes. L'appel aux massacres se faisait par le battement des tambourins et l'utilisation des sifflets. Le tambour qui s'avère être un grand moyen de communication et de rassemblement des masses a servi à déclencher une mobilisation générale pour débiter les massacres.

Les circonstances dans lesquelles les tueries ont été faites étaient variables : simuler des réunions de pacification ou des rondes nocturnes, rassembler les victimes dans un local après les avoir ligotées et battues, pourchasser les victimes et extraire ces dernières de leur cachette, assassinats dans des bureaux administratifs ou dans des hôpitaux, tueries dans les lieux de culte, organisation des bandes chargées d'effectuer des opérations de vengeance, faire descendre des véhicules des passagers de l'ethnie différente des tueurs et les massacrer après les avoir fait subir des scènes atroces, etc.

Soulignons que dans le but de lever tout handicap quant au déroulement des pogroms, les organisateurs ont constitué des équipes de tueurs qui allaient opérer les massacres loin de leur colline, ceci puisque certains Hutu s'étaient refusés de massacrer froidement leurs voisins et leurs amis d'enfance.

L'argument de l'assassinat du Président de la République ne saurait justifier la mort de tant de milliers d'innocents Tutsi et Hutu de l'Uprona. L'assimilation des Tutsi à l'Etat⁴ (à l'administration en général) avancée par les militants du Frodebu ne tient pas puisque peu de Tutsi avaient bénéficié des avantages du régime précédent. Ils ne sauraient donc pas être responsables collectivement des malheurs du Burundi. D'où la lourde responsabilité du Frodebu et à son administration dans ces actes ignobles qualifiés, par la communauté internationale à travers le rapport des Nations Unies de 1995, de génocide.

⁴ H. Cochet, " Du conflit Etat -paysannerie au conflit ethnique ", in CHRETIEN, J-P. et MUKURI, M. (s/dir.), Burundi, la fracture identitaire. Logiques de violence et certitudes "ethniques" (1993-1996), Editions Karthala, 2002, p.446.

Le collectif des partis politiques de l'opposition avait relevé l'implication effective du parti du défunt Président dans le déclenchement de ce génocide ⁵ :

" Pareil raisonnement heurte toute conscience soucieuse tant soit peu de défendre la vérité. Car en effet, quelle responsabilité peut-on faire endosser à ces vieillards, à ces enfants et à ces adolescents de Kirundo, Ngozi, Muyinga, Karuzi, Kayanza, Gitega, Muramvya et ailleurs dans l'assassinat d'un homme politique à Bujumbura, fût - il le Président de la République, au point de les condamner à mourir à la machette, à la lance, au marteau, au couteau ou dans les flammes. La plupart de ces innocents n'avaient jamais croisé du regard le Président Ndadaye et probablement qu'ils ne l'auraient jamais vu. Quelle part tous ces lycéens de Kibimba et d'ailleurs qui ont été pourchassés comme une race maudite avaient-ils pris à l'assassinat du Président de la République? Il faut le clamer haut et fort : que tout le monde sache que l'assassinat du Président de la République n'a fait que fournir au Frodebu l'occasion d'exécuter ses funestes desseins".

Quand la chasse à l'homme battait son plein, les populations qui n'ont pas été tuées fuirent et se regroupèrent sur les chefs-lieux des communes où ils espérèrent trouver la protection des forces de l'ordre. Depuis, on les appelle " les déplacés ".

2. Crise politique et éclatement social

Une lecture désintéressée de l'histoire politique du Burundi nous apprend que la violence politique commence dans ce pays quelque temps avant la proclamation de l'Indépendance avec l'assassinat du Prince Louis Rwagasore, le 13 octobre 1961. Depuis cette date, il a connu tour à tour des flambées de violence tant politique que sociale, des soulèvements et massacres interethniques, des assassinats politiques, des complots, des procès politiques expéditifs et préfabriqués, des opérations terroristes, des tentatives de putsch, des répressions et " provocations militaires"⁶.

⁵ Collectif des partis politiques de l'opposition, Le génocide d'octobre 1993, Bujumbura, décembre 1993, p.34.

⁶ C. Thibon, "Les origines historiques de la violence politique au Burundi", in A.GUICHAOUA, op.cit, p.55.

En matière politique, la lutte pour le pouvoir est génératrice de conflits et ceux-ci prennent des formes variées selon les circonstances et les idéologies qui s'affrontent. La classe politique du Burundi indépendant n'a jamais connu de stabilité. Les clivages politiques qui s'observaient au sein des instances dirigeantes du pays embrasèrent les masses administrées et tous les secteurs de la vie nationale : tout le monde dut se ranger. Depuis un temps, l'instabilité politique comme le manque de cohésion des équipes gouvernementales entrava toute action d'envergure et démobilisa les services administratifs et techniques.

La période de transition renfermait en son sein des germes d'une crise qui couvait : outre la montée croissante des revendications " démocratiques ", il y avait une réouverture brutale au multipartisme qui avait engendré des rivalités politiques sur base ethnique. Les demandes et les revendications sociales bien réelles et insatisfaites ont alors trouvé un refuge ou une réponse dans une identité ethnique, dans une solidarité idéale et dans une parenté fictive que véhicule le mythe de " peuple hutu ".⁷

Malgré une importante amorce d'un rééquilibrage du pouvoir (à parité ethnique) initié par le régime de Buyoya, des irréductibles Hutu continuèrent à faire de l'ethnisme leur cheval de bataille. Pendant la campagne électorale, une intolérance notoire caractérisa les militants du Front pour la Démocratie. La persécution de l'adversaire politique choqua plus d'un. Quand les élections présidentielles et législatives furent remportées par le parti FRODEBU en juin 1993, l'esprit de partage du pouvoir qui avait marqué le régime précédent ne fut pas observé.

L'assassinat du Président Ndadaye et de certains dignitaires du régime le 21 octobre 1993 survint quand le pouvoir en place voulait opérer un recentrage.⁸

Très rapidement, d'une crise politique au départ (entre les différents acteurs politiques), on aboutit à un éclatement social dont les conséquences pèsent toujours sur le Burundi. En effet, dès le 22 octobre 1993, plusieurs provinces à l'intérieur du pays enregistrèrent des déplacements de gens fugitifs, rescapés des tueries sur les collines. Les chefs-lieux des communes reçurent les premiers déplacés. D'autres allèrent se réfugier dans des endroits difficiles d'accéder, on les appelle les " dispersés ". De nombreux Hutu, craignant des

⁷ Ibidem, p.73.

⁸ J.Gahama, op.cit.

représailles de l'armée ou tout simplement parce qu'ils venaient de commettre des forfaits prirent le chemin de l'exil.

Le paysage géographique burundais changea de configuration puisque de petites "maisons" de fortune furent construites en désordre. Les violences ethniques jusque là cantonnées à l'intérieur du pays gagnèrent dès lors la capitale et provoquèrent l'épuration ethnique des quartiers de Bujumbura. Des ghettos ethniques se constituèrent. Le résultat de cette opération de purification ethnique est que durant les premiers mois de la crise, pour la première fois dans l'histoire du Burundi contemporain, le pays comptait des collines et des communes entières où il n'y avait plus un seul habitant de l'ethnie Tutsi. " Avec ce génocide, il s'ouvre une ère nouvelle où des parties du territoire national sont désormais peuplées par une seule ethnie... ".⁹

Sur le même plan social, il a été constaté une crise de confiance entre les Hutu et les Tutsi. Une crise d'autorité fut aussi remarquée. L'autre aspect social est celui d'une absence du cadre de référence ou de modèle à suivre.

Aujourd'hui, la société burundaise est éclatée à jamais. Depuis cette crise d'octobre 1993, on a vu apparaître l'idée d'une partition du pays comme solution de rechange (ou comme voie de sortie de la crise), c'est-à-dire une consécration idéologique de la division. La situation est tellement grave que même dans les cimetières la partition est un fait. Notre société vit une crise de valeurs particulièrement aiguë allant même jusqu'à un renversement des valeurs consistant en définitive à faire passer des valeurs négatives pour des valeurs positives et à effacer les valeurs positives de l'espace public.

Avec la crise socio-politique qui endeuille le Burundi, la société connaît une déstructuration des ménages, les membres d'une famille vivent séparés, de nombreux enfants errent dans les rues, etc. Cette crise, matérialisée par une misère économique, a plongé les rescapés dans une situation de vulnérabilité où l'on assiste à des comportements sociaux marginaux répréhensibles notamment la paresse qui emmène les gens à vouloir consommer sans effort et à voler.

9. Collectif des partis politiques de l'opposition, *op.cit.*, p.28.

Enfin, un phénomène, jusque là inconnu dans les milieux villageois et de moindre importance dans les milieux urbains est apparu : la dépravation des mœurs telles que la prostitution chez les jeunes filles et veuves, le concubinage, la polygamie et la consommation des stupéfiants par la jeunesse.

Cet éclatement social est intervenu dans un contexte économique pour le moins préoccupant pour la population burundaise dans sa grande majorité.

3. La crise et ses effets économiques

Si la crise dont souffre le Burundi a frappé de plein fouet les secteurs de la vie nationale ; le volet économique en a été particulièrement affecté. Les indices de ce secteur sont alarmants. Dans un bilan des destructions causées par cette crise, dressé à Arusha par la Commission IV, les données suivantes apparaissent : 150.000 à 200.000 maisons détruites, 15% des infrastructures hydrauliques, une douzaine d'hôpitaux, 120 écoles, etc.¹⁰

L'essentiel des destructions est visible avec les actions des Forces pour la Défense de la Démocratie, branche armée du C.N.D.D, les attentats les plus spectaculaires touchant l'approvisionnement de la capitale. Le système des transports déjà handicapé par des problèmes structurels (parc ancien, droits d'importation des véhiculés élevés, plafonnement des prix) a été complètement désorganisé d'une part par la réduction d'activités imposée par l'insécurité sur les routes mais également par la perturbation des circuits de commercialisation due aux destructions de nombreux centres de négoce. Ainsi par exemple, les massacres ayant particulièrement touché les régions du Nord et du centre du pays, c'est dans ces régions où on enregistre beaucoup de destructions matérielles : le Nord a vu 30% de ses locaux commerciaux détruits, Gitega en a connu 25% de ses commerces.¹¹

Dans le même ordre d'idée, le " Corridor Nord." (depuis Mombassa) fut bloqué, le "corridor Sud" (depuis Dar-Es-Salaam) lui fut encombré par les aides humanitaires. La municipalité de Bujumbura encaissa des dégâts impressionnants de destructions puisque 2.400 maisons furent démolies surtout à Cibitoke, à Kinama, à Kamenge et à Musaga.

¹⁰.J.-P. Chrétien, " Du producteur au consommateur : une économie de crise", in J.-P. Chrétien et M. Mukuri (s/dir), *op.cit.*, p.167.

¹¹ Ibidem, p.168.

Sur le plan agricole, ce secteur clé et pilier de l'économie burundaise enregistra une forte baisse dans les productions. L'agriculture représente, il faut le rappeler, 93% des actifs, 44% du produit intérieur brut (PIB), et 93% des exploitations de 75 ares en moyenne, vivant à 80% en autosubsistance.¹² En raison des déplacements des populations, la production agricole vivrière a diminué de 4,3% en 1993, le niveau de régression a atteint 19,8% en 1997¹³. Par rapport à la crise également, la production agricole a nettement chuté du fait de l'embargo imposé au Burundi en juillet 1996 par les pays de la sous-région après la reprise du pouvoir par le Président Buyoya.

Cet embargo a constitué une nouvelle contrainte pour les activités productives puisque les échanges avec les pays étrangers furent bloqués. D'autres retombées économiques sur la production agricole vinrent des déplacements massifs des agriculteurs abandonnant leurs terres, et par conséquent une démobilisation de la main-d'œuvre agricole active, (la crise a emporté une bonne partie de la population active, surtout les hommes), des incendies (donc les pertes de stocks et de matériel), des vols de productions ainsi que des dégâts causés aux voies de desserte (pistes rurales et ponts). Au niveau du dépeuplement de la force productive par exemple, cette crise qui perdure a fait déplacer 14% de la population.¹⁴

Dans la longue liste des torts causés à l'agriculture, relevons également la destruction des centres semenciers, ce qui a été une catastrophe pour la pomme de terre. L'insécurité sur les routes a touché l'économie caféière et même le commerce très populaire, de la bière de bananes.

Les céréales et les légumineuses ont été les cultures les plus touchées. La sécurité alimentaire est restée globalement assurée en 1995 grâce au travail paysan. On assista même à une explosion des cultures sous caféiers (comme les colocases et le haricot). Malgré la crise, la production caféière n'a pas souffert, même pendant les moments forts de celle-ci puisque une récolte des années 1994-1995 (renforcée par les ventes clandestines du Rwanda) est estimée à 41.000 tonnes, à 25.000 tonnes en 1995 - 1996 mais à 30.000 tonnes en 1996-1997¹⁵. La crise a abouti, paradoxalement, à une augmentation du café de bonne qualité car le

¹² Ibidem, p.169.

¹³ E.Ngayimpenda, " Crise socio-politique et déstructuration des ménages au Burundi", in Cahier démographique du Burundi n°13, Bujumbura, février 1999, p.27.

¹⁴ J.P.Chrétien, "Du producteur au consommateur: une économie de crise", in J-P Chrétien et M.Mukuri (s/dir), op.cit, p.169.

¹⁵ Idem.

café dépulvé artisanalement a diminué. Le thé, a vu sa qualité baisser mais les quantités sont restées entre 5000 tonnes et 7.000 tonnes ¹⁶.

La crise a entraîné la destruction massive des infrastructures sociales (écoles, dispensaires, hôpitaux), du capital productif et de l'habitat, aussi bien à l'intérieur du pays que dans les quartiers périphériques de la capitale.

La production industrielle a été perturbée notamment par des problèmes de fourniture d'énergie consécutifs aux actes de sabotage des installations électriques. La conséquence immédiate fut que de nombreux ouvriers perdirent l'emploi surtout avec la fermeture de certaines entreprises et le renvoi en chômage technique (cas du Cotebu et de la Verrundi). Le secteur privé moderne est passé de 17.000 emplois en 1992 à environ 8.000 en 1993¹⁷.

Pendant cette crise, des responsables des deniers publics ont affiché un comportement prédateur : ainsi, des biens de l'Etat ont été dilapidés par des gens peu scrupuleux ou à profil de cupidité. Du fait de cette guerre, l'essentiel des ressources du pays sont affectées aux besoins de défense si bien que les secteurs de développement socio-économique sont laissés à l'indexe. Dans ces moments fort troublés, des opérateurs économiques se sont désistés à l'investissement, le sentiment d'incertitude freina l'initiative privée.

Dans le domaine foncier, la situation reste la plus grande inconnue et la plus difficile à évaluer dans la mesure où il n'est pas encore possible d'établir l'importance des terres vacantes et des terres occupées après la fuite de l'occupant ou l'élimination physique de la famille.

Les boisements artificiels ont énormément souffert de la crise. A la fin 1993, les forêts artificielles totalisaient à peu près 85.000 ha et on estime à 38% les pertes totales subies¹⁸. Suite à l'établissement des camps de déplacés burundais et des réfugiés rwandais surtout avec ces derniers dans le nord du pays, des milliers d'hectares de boisements, communaux et domaniaux dans les environs les plus proches des camps, ont disparu.

¹⁶ Ibidem, p.169.

¹⁷ République du Burundi, Deuxième Vice-Présidence, Consultations participatives pour l'élaboration du cadre stratégique national de croissance économique et de lutte contre la pauvreté (CSLP) intérimaire : Rapport de synthèse générale des consultations (sectorielles et communautaires), août 2001, p.28.

¹⁸ S.Ruzima, Synthèse du rapport " les effets de la crise socio-politique sur l'environnement au Burundi", Document final, décembre 1996, p.8.

Cette destruction des boisements aura comme conséquence la rareté de la seule source d'énergie pour les populations rurales. Elle va également occasionner une perte d'emplois liés aux activités commerciales connexes. Quant à la destruction des caféiers, elle va priver les propriétaires de leur source de revenus. Les recettes en devises du pays ont également diminué.

L'autre secteur secoué par la crise d'octobre 1993 est l'élevage. La situation générale qui se dégage montre que les dégâts sont très importantes dans les communes où les troubles ont été manifestes. C'est le cas de la plupart des communes du nord et du centre du pays. Aujourd'hui, la situation est aggravée par les vols commis par les bandes armées qui sillonnent le pays.

Beaucoup de cas de disparitions sont à déplorer en ce qui concerne le personnel de l'élevage, les infrastructures, les équipements et matériel vétérinaire, etc. Cependant, certes la crise a produit de nombreux effets négatifs mais son analyse se saurait être menée seulement de façon univoque. Elle a connu des évolutions négatives mais également elle a parfois offert quelques opportunités à la marge. Cette économie de crise aura révélé plus de capacités d'adaptation. Cela fut spectaculairement sous l'embargo de 1996-1999.

En 1994-1995, la campagne caféière a rapporté 40 millions de dollars aux paysans¹⁹. Beaucoup d'exportations informelles vers le Rwanda ou le Kivu ont été favorisées. Les aides humanitaires ont déversé 100 millions de dollars sur le Burundi en 1994²⁰ : stocks en nature (savons, couvertures), activités hôtelières, port et aéroport, services divers en ont tiré profit. Bref, autant de signes d'une économie de survie ont été observés durant cette crise.

¹⁹ J.P. Chrétien, " Du producteur au consommateur: une économie de crise", in J-P Chrétien et M. Mukuri (s/dir) op.cit, pp.169-170.

²⁰ Idem.

B. LE PHENOMENE DE DEPLACES ET SES CONSEQUENCES EN MAIRIE DE BUJUMBURA

Depuis le 21 octobre 1993, le Burundi a connu donc un phénomène de déplacements massifs de personnes fuyant les massacres sur les collines. En plus des réfugiés, c'est-à-dire ceux qui ont franchi les frontières des pays voisins (Rwanda, Tanzanie et RDC), des Tutsi et Hutu, chassés de chez eux, se sont rassemblés dans les centres urbains pour être protégés contre les hordes de tueurs. Certains même ont traversé leurs provinces d'origine pour trouver refuge sur les chefs-lieux de provinces voisines. Il y en a qui ont quitté les coins les plus reculés jusqu'à atteindre la ville de Bujumbura. Ils constituent ceux qu'on appelle les " déplacés ".

Un " déplacé " est défini comme une personne qui, pour des raisons d'insécurité a été contrainte de quitter ses biens pour se réfugier dans des sites de déplacés. Selon un rapport du Secrétaire Général de l'ONU sur les déplacés paru en 1992, les personnes déplacées sont définies comme des " personnes qui ont été forcées de fuir leurs foyers soudainement, de manière imprévue et en grand nombre, par suite d'un conflit armé, de troubles internes, de violations systématiques des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou causées par l'homme et qui se trouvent sur le territoire de leur propre pays. "21

La dénomination " déplacées " s'applique donc aux personnes qui, à la suite des massacres, ont dû se réfugier dans les infrastructures publiques comme les écoles ou les hôpitaux, les camps militaires ou les bâtiments confessionnaux, ou alors ont dû s'établir provisoirement en pleine nature sous des tentes ou des huttes de fortune. Il s'agit donc des sinistrés résidants, de manière plus ou moins régulière, sur un site appelé camp de déplacés. Un certain nombre d'entre elles ont été accueillies dans des familles et bénéficient au même titre que celles qui sont rassemblées dans les sites, des distributions d'aide humanitaire.

Il s'agit d'un phénomène nouveau dans une société dont l'histoire récente a été toutefois émaillée par des crises graves. Il remonte à 1988 avec l'attaque du PALIPEHUTU

²¹ Rapport du Secrétaire Général des Nations-Unies sur les personnes déplacées, E/CN.4/1992/23, 14 février 1992, cité dans un article "Les sinistrés, combien sont-ils ?" , p.4, in E.NGAYIMPENDA, Les populations sinistrées du Burundi 7 ans après " Projet Burundi 99/P4/PNP, Cahier démographique du Burundi n°14, Bujumbura, août 2000.

en août 1988 dans les communes Ntega et Marangara, au Nord du pays. Contrairement aux déplacements de la population de 1988 qui étaient limités dans le temps et dans l'espace, ceux déclenchés en octobre 1993 concernaient presque tout le pays, avec une grave intensité dans les régions du nord et du centre. Depuis le 21 octobre 1993, le mouvement de déplacement des populations est toujours ininterrompu et le nombre de personnes déplacées augmente sans cesse. Déjà au 15 février 1994, ils étaient à 345.000 se regroupant dans 319 sites²².

L'apparition des camps de déplacés transforma progressivement la configuration du paysage burundais. Il s'agit des populations qui partaient dans toutes les directions s'installant au premier endroit qui se présentait à eux.

La ville de Bujumbura n'a pas été épargnée par la crise qui secoue le pays depuis le mois d'octobre 1993. A partir de cette date, elle n'a jamais cessé d'accueillir des populations sinistrées en provenance des provinces de l'intérieur du pays ou des régions avoisinantes.

1. Arrivée des déplacés en Mairie de Bujumbura

Depuis le déclenchement de la crise (du 21 octobre 1993), jusqu'à la fin du mois de décembre 1993, les violences avaient touché uniquement l'intérieur du pays. Au mois de février 1994, la ville de Bujumbura longtemps tenue à l'écart de la guerre est atteinte. L'effectif des personnes déplacées atteint 20.000 personnes²³. Cette situation dans la Municipalité de Bujumbura peut s'expliquer par une purification ethnique qui sévit dès le mois de janvier 1994 comme le souligne Jean-Pierre Chrétien²⁴:

" Depuis janvier 1994, la capitale a fait l'objet d'une purification ethnique : à Kamenge, au Nord de la ville, les Tutsi sont chassés dès octobre 1993 ; puis dans différents quartiers du centre et du sud, les Hutu sont expulsés à l'occasion des " journées ville-morte " organisées en janvier 1994 par les petits partis d'opposition et exploités par des bandes de jeunes Tutsi " .

²² P.Poupard, " La population déplacée au Burundi" in A. GUICHAOUA, *op.cit.*, p.178.

²³ S.Nshimirimana, *L'évolution historique des déplacés de guerre au Burundi de 1988 à 1999*, UB, Mémoire, Bujumbura, F.L.S.H, 2002, p.50.

²⁴ J-P. Chrétien, *Le défi de l'ethnisme : Rwanda et Burundi : 1990-1996*, Paris, Karthala, 1997, p.189.

La guerre civile allait en s'intensifiant puisque les autorités du Frodebu s'étaient refusées à pacifier le pays. Après la rentrée des mutins dans la légalité, le parti du Président assassiné refusa d'exercer les prérogatives pour ramener la paix. Les appels aux forces de l'ordre de rentrer dans les casernes, les incitations de la population contre l'armée et l'incitation à la vindicte populaire semblaient plutôt constituer leur préoccupation. La paix s'éloigna et la chasse à l'homme commença plus tard à Bujumbura. Un observateur national pouvait alors écrire ²⁵ :

" Quant à la paix, elle s'éloigne pour longtemps des rivages du Burundi car le gouvernement " légitime " ne fait rien pour arrêter le génocide des Tutsi et les lynchages des Hutu "Upronistes" . Au contraire, la milice du Frodebu, nommée GEDEBU s'emploie à chasser les Tutsi des quartiers Kamenge et Kinama où ils sont minoritaires provoquant la réplique des jeunes Tutsi des autres quartiers qui chassent les Hutu de Nyakabiga et de Musaga dans un premier lieu " .

Les camps de déplacés et quartiers Tutsi comme Musaga sont régulièrement le théâtre de boucheries indicibles dues au fait que les miliciens Hutu préfèrent s'attaquer aux civils pour achever le génocide des Tutsi qu'affronter l'armée.

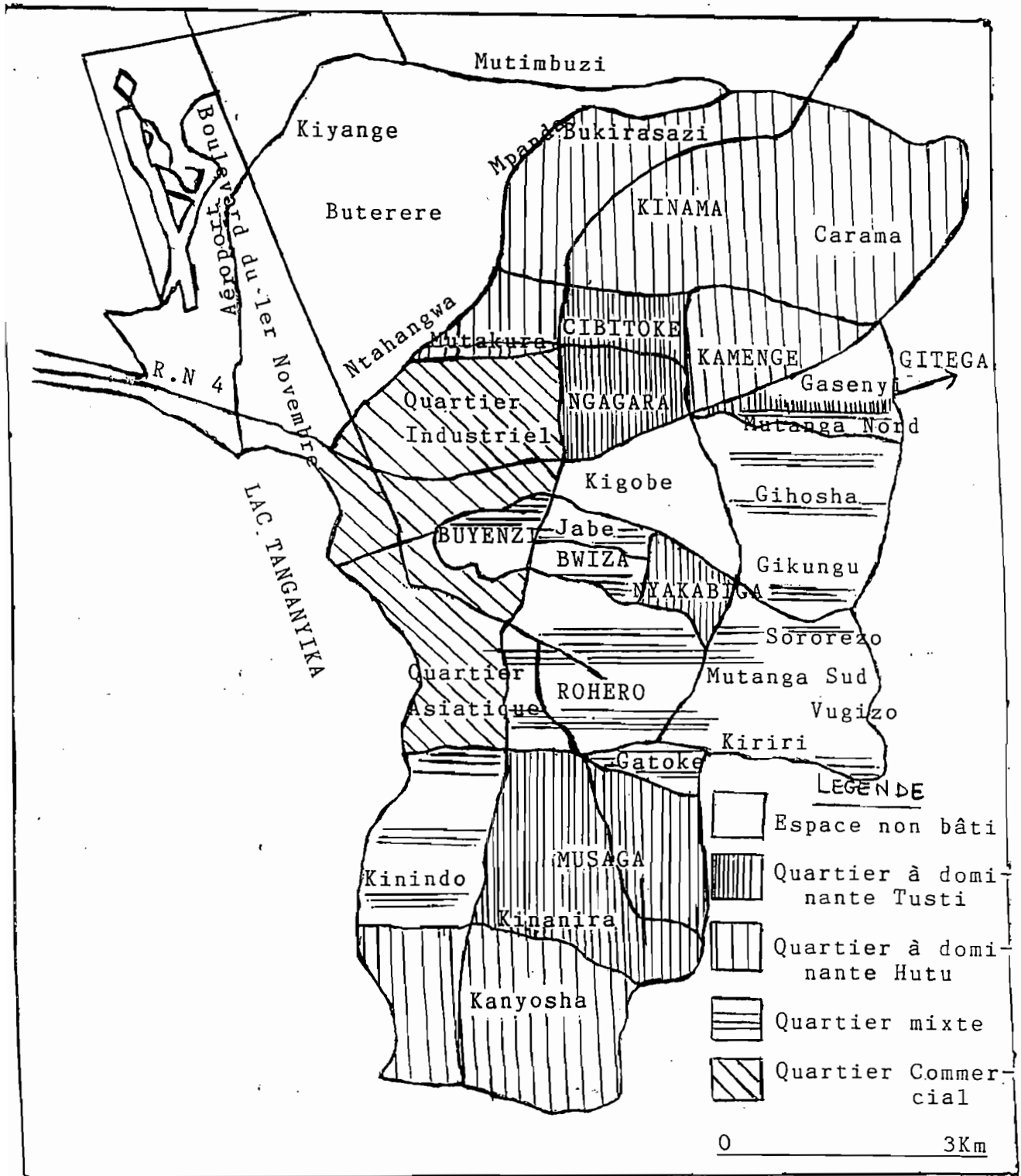
Selon le même auteur, cette purification ethnique a constitué des ghettos et la communication centres urbains-campagnes du pays n'était plus possible :

" Entre temps, les groupes d'autodéfense des jeunes Tutsi ont à leur tour nettoyé les villes d'éléments frodebisants connus, et le résultat, c'est qu'on a l'impression que les Tutsi sont dans des centres transformés en camps de déplacés qui ne communiquent pas avec les campagnes " .

Cette situation bicéphale dans la municipalité ne pouvait ne pas inquiéter les autorités municipales. Les déplacés fuyant les atrocités à l'intérieur du pays sont venus gonfler les effectifs, constituant de nouvelles surcharges chez les familles chassées de leurs anciens quartiers.

²⁵ A. Birabuza, Le Mal burundais ou l'invololution historique d'une vieille Nation, Editions de la Renaissance, Bujumbura, avril 1998, p.44.

LES REGROUPEMENTS ETHNIQUES DANS LA MAIRIE DE BUJUMBURA



Source: AGUICHAOUA,

(Sous la direction de), Les Crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994), Analyses, faits et documents, Paris, Université des Sciences et Technologies de Lille, 1995, p.513.

N.B: Cette carte ne reflète cependant pas la réalité d'aujourd'hui puisque les gens bougent. On observe qu'il y a des mobilités au sein des quartiers.

La plupart de ces sinistrés de guerre proviennent principalement des provinces de Cibitoke, Bubanza et Bujumbura-Rural. On trouve également des déplacés qui viennent d'autres provinces telles que Muramvya, Kayanza, Gitega et Bururi (Rumonge)²⁶.

A côté de l'exode forcé de l'intérieur du pays vers la ville-capitale, il faudrait signaler un autre mouvement interne à la capitale suite aux troubles que la ville a connus en 1994. Ces troubles relèvent d'une purification ethnique dans les quartiers Nord de la capitale d'abord, puis la revanche des autres quartiers du centre et du sud. Des personnes étaient chassées de leurs quartiers d'origine pour aller s'installer ailleurs où elles étaient ethniquement et politiquement acceptées.

2. Mobilité forcée des populations : problèmes rencontrés

La présence des sinistrés déplacés dans la Mairie de Bujumbura au lendemain de la fatidique date du 21 octobre 1993 a beaucoup changé la configuration de cette dernière. L'analyse des mouvements des sinistrés à l'intérieur de la Mairie ou en provenance de l'intérieur du pays nous mène à une configuration ethnico-politique de la capitale qui se présente de la façon suivante²⁷:

- Quartiers à dominance Hutu regroupant les anciens résidents d'avant la crise et les populations exilées des quartiers à dominance Tutsi qui (ont perpétré des massacres ethnico-politiques) : il s'agit de Kanyosha, Kinama, Kamenge, Buterere (elle était un quartier de la zone Cibitoke avant sa création en zone en septembre 1999).

- Quartiers à dominance Tutsi et regroupant les résidents d'avant la crise d'octobre 1993, les rescapés des massacres perpétrés à l'intérieur du pays et les populations exilées des quartiers du groupe précédent. Il s'agit de Musaga, Nyakabiga, Ngagara, Cibitoke, Kigwati à Kanyosha.

²⁶ H.Ndayishimiye, " Insertion des sinistrés de guerre à Bujumbura", in S.NDAYIRUKIYE (s/dir), Bujumbura centenaire (1897 - 1997), croissance et défis, Paris, Editions l'Harmattan, mai 2002, p.271.

²⁷ World Food Program, " Rapport d'enquête sur les sinistrés se trouvant en Mairie de Bujumbura", février 1995, pp.14-15.

Ces deux derniers blocs restent caractérisés par une homogénéité basée sur l'ethnie et le parti politique des personnes qui y sont regroupées.

- Quartiers populaires ayant résisté jusqu'ici aux purifications ethniques constatées dans les deux précédents groupes .

-Quartiers avec une relative sécurité physique et alimentaire. Il s'agit de toute la zone Rohero et des quartiers à haut standing comme Mutanga. Les sinistrés y sont généralement pris en charge par les familles d'accueil qui peuvent se passer de l'assistance du PAM.

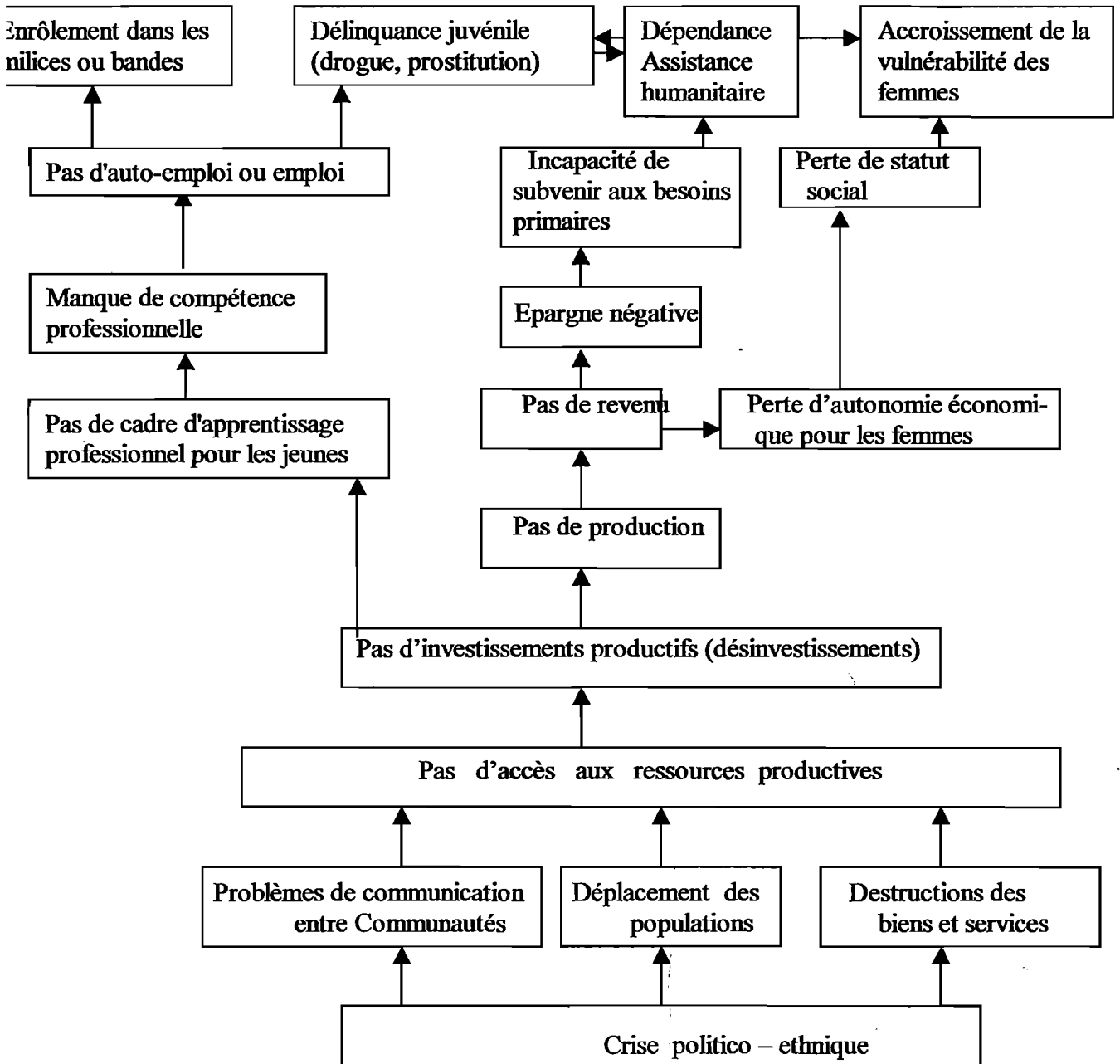
Quelle que soit son ethnie, aucun ancien habitant de ces quartiers ne devrait bénéficier d'une assistance du P.A.M.

Bien que la Municipalité de Bujumbura soit confrontée à une population sans cesse galopante avant 1993, elle a été dépassée par le nouveau phénomène de déplacés involontaires à telle enseigne qu'elle a été incapable de gérer toute cette population qui fuyait la barbarie humaine.

Les budgets étaient minces pour pouvoir loger et nourrir ces populations avant de penser à une action à long terme.

On connaît ici les conséquences d'un tel phénomène avec les différentes maladies liées à une hygiène insuffisante qui surgissent.

La crise qui commence en 1993 au Burundi a entraîné des problèmes de divers ordres qui ont eu des conséquences diversifiées sur la population. De manière globale, ces problèmes peuvent être schématisés de la façon suivante :



Source : ACORD : BUR 03, " Programme d'appui à la réinsertion économique et sociale des communautés sinistrées de Bujumbura ", Bujumbura, année 1997.

Le schéma ci-dessus permet plusieurs lectures de la situation. Dès le déclenchement de la crise d'octobre 1993, le pays a connu un déplacement massif des populations à la recherche d'une éventuelle protection ; il y a eu des destructions des biens et services. Cette crise occasionna aussi un réel problème de communication entre les communautés. Cette situation chaotique ne pouvait que générer un désinvestissement puisque toute production était quasi-impossible.

La population manque de revenus et l'épargne devient négative du fait même que les gens ne pensent qu' à leur survie.

L'embargo économique décrété en août 1996 contre le Burundi mit son économie à genou car les populations n'avaient plus accès aux ressources de production. La population se trouva dans l'incapacité de subvenir aux besoins les plus fondamentaux tels que manger, s'habiller, se faire soigner, etc. Elle se contenta des assistances humanitaires. D'où une dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

Cet état de guerre a provoqué la perte d'autonomie économique pour tous, mais surtout pour les femmes et partant celle du statut social. Ceci s'explique par le fait que les massacres ayant en premier lieu visé les populations de sexe masculin, les femmes veuves sont devenues chefs de ménages et étaient souvent elles seules à supporter les charges du toit familial.

Le secteur de l'emploi a été aussi affecté par cette crise. Il y a eu renvoi en chômage technique chez un certain nombre de services et les jeunes n'eurent pas de cadre d'apprentissage d'un quelconque métier. Corollairement à cette inactivité, certains jeunes se sont faits enrôler dans les milices ou bandes armées au moment où d'autres plongeaient dans la drogue, l'alcoolisme et la prostitution. Soulignons toutefois qu'une bonne partie de cette jeunesse s'est adaptée et a pu garder les valeurs positives de la société burundaise.

3. Situation démographique au lendemain de ces déplacements

a) En Mairie de Bujumbura

Certains rescapés sont logés dans de différentes places publiques, protégés par des militaires, d'autres communément appelés " dispersés " sont éparpillés ici et là dans les familles d'accueil pouvant être une parenté, d'autres sont hébergés dans les centres paroissiaux. Les flux et reflux de populations rendent malheureusement les statistiques disponibles peu fiables. Ceux qui occupaient cette place-ci pouvaient occuper cette autre-là le lendemain.

Plus tard avec les violences politico-ethniques ou les purifications ethniques des quartiers (débutées en janvier 1994 et les jours qui ont suivi), le nombre de sinistrés a augmenté dans les quartiers périphériques de la capitale. Déjà en avril 1994, date de la création du site Buterere I, la population totale y était de 154 personnes. Le site baptisé Buterere II en comptait 280 en juin 1995, le site dit " Johnson " totalisait 4.026 personnes au 15 octobre 1994 tandis que celui dit " Legentil ", créé 15 mai 1995, hébergeait 5.315 sinistrés²⁸ .

En décembre 1997, les statistiques des déplacés et des rapatriés dans toute la Mairie de Bujumbura font état de 28.048 déplacés et de 15.879 rapatriés²⁹

En général, la variation du nombre de sinistrés dans la municipalité est fonction de la sécurité du moment. Passant tour à tour de 5.181 en octobre 1994 puis de 13.318 en juillet 1997, elle alla en diminuant de 9.475 en décembre 1998, de 9.424 en mars 1999 pour tomber à 9.341 en septembre 1999³⁰.

La Mairie de Bujumbura, capitale politique, économique et administrative du Burundi connaît dès lors une croissance remarquable de la population. Comme nous le déplorions précédemment, celle-ci est difficile à quantifier tellement elle connaît un certain dynamisme à travers les entrées et les sorties. En 1995, le nombre théorique avancé par le plan d'action du M.R.R.D.R en mai 1995 fait état d'environ 60.000 dispersés dans toute la Mairie³¹ .

D'après une enquête du MRRDR de juin-juillet 2002, Bujumbura-Mairie a quatre zones à sites (Kanyosha, Gihosha, Kinama et Buterere), 4 sites, 1387 ménages, 6510 personnes dont 50 % sur site temporaire et 50 % sur site définitif et 485 rapatriés représentant 1,73 % de l'ensemble des rapatriés estimés à l'époque à 27.984 personnes³² .

²⁸ Programme Cadre d'Assistance aux Communautés (Community Assistance Umbrella Program), BDI/99/001-Burundi. Système de Gestion de la Banque de données sur les sinistrés sur site (SGBDS) au Burundi, Tome 4, novembre 1999, p.22.

²⁹ H. Ndayishimiye, "Insertion des sinistrés de guerre à Bujumbura" in S.NDAYIRUKIYE, *op.cit.*, p.273.

³⁰ World Food Program, " Rapport d'enquête sur les sinistrés se trouvant en Mairie de Bujumbura", février 1995, p.7.

³¹ M.R.R.D.R., Plan d'action pour l'assistance humanitaire de transition, la réinstallation et la réinsertion des déplacés, des dispersés et des rapatriés, le 18 mai 1995, p.9.

³² Enquête du M.R.R.D.R de juin-juillet 2002 sur la stratégie nationale de réinsertion et de réinstallation des personnes sinistrées.

b) *En zones Kanyosha et Buterere*

A l'instar des autres zones de la Mairie de Bujumbura, les zones Kanyosha et Buterere, dont sont originaires la plupart des déplacés de Kiyange ont connu, depuis 1993, de fortes vagues de mobilité des populations. Cependant, il s'avère toujours laborieux d'en fournir les statistiques. Cette difficulté s'explique par deux raisons majeures.

Ce sont d'abord des personnes qui rentrent sur leurs collines pour y passer quelques jours, en y exécutant des travaux champêtres et retournent au camp par après. Si ces absences ne sont pas signalées, elles constituent un manque dans l' effectif total des déplacés .

Ensuite, ces gens n'ont pas tous leurs propres maisons au camp. Ils sont hébergés par leurs connaissances. Ils bougent périodiquement d'une famille à l'autre. Ils peuvent également regagner le camp si l'extérieur ne les sécurise pas. Etant donné que ce mouvement de va et vient est non enregistré, il n'est pas facile de connaître le nombre exact des déplacés vivant dans le camp .

Le site de déplacés de Kiyange comptait environ 4200 personnes (données de 2000). Actuellement, il en compterait 2.650 personnes³³ . De cette différence statistique, on déduit qu'il y a eu des retours de populations déplacées chez elles.

Jusqu'en octobre 2002, la population totale de la zone Kanyosha (créée en 1999) s'élevait à environ 48.187 personnes et occupait 6.907 ménages, soit une moyenne de sept habitants par ménage³⁴ .

Cette zone, hier faisant partie de Musaga, a connu elle aussi des déplacements des populations fuyant l'insécurité. Pour se faire une idée de ces populations, il suffit de rappeler qu'en août 1995, la zone Musaga totalisait 12.868 déplacés dont 774 hommes, 2.754 femmes et 9.340 enfants, soit 26,8 % de la population sinistrée de Bujumbura-Mairie³⁵ .

³³ Notre enquête de novembre 2002

³⁴ Idem.

³⁵ M.P.D.R, Plan d'action pour la reconstruction de la province de Bujumbura-Mairie, p.13.

En plus, elle comptait 7.939 personnes vulnérables dont 1980 veuves, 9 handicapés (âgés), 1.016 orphelins et 4.934 enfants soit 32,9 % du total des " socio-vulnérables " de toute la Municipalité (24.124 personnes au total)³⁶ .

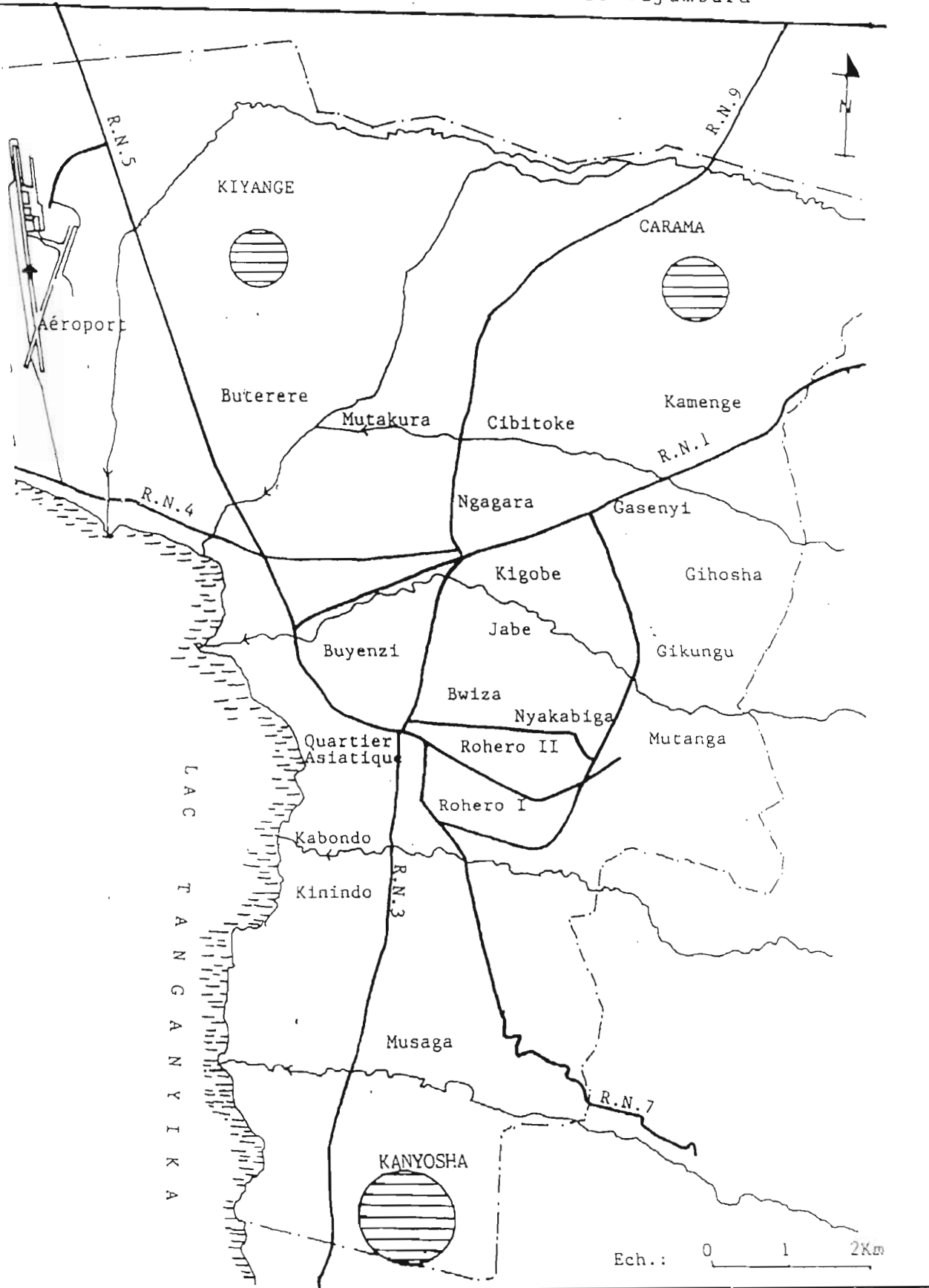
Quant au site de Kanyosha, il avait 300 ménages avec une population de 1.980 personnes, chiffres de 1997³⁷. L'année suivante, le site a été agrandi passant de 300 à 520 ménages. Jusqu'en décembre 2000, environ 150 déplacés étaient sans abris et vivaient chez des amis ou connaissances. En 2000, 4615 personnes occupaient le camp de déplacés de Kanyosha, avec 4015 personnes réparties dans 519 ménages tandis que 600 personnes logeaient chez des amis.

Lors de notre enquête (octobre-novembre 2002), 4815 déplacés étaient logés dans 520 ménages soit 9,2 personnes en moyenne par ménage. La population y a connu des fluctuations qui s'expliquent par la variation des conditions de sécurité.

³⁶ Ibidem, p.15.

³⁷ E. Nzeyimana, Crise et population, Intégration de la population rurale en milieu urbain : le cas du camp des déplacés de Kanyosha, mémoire, U.B, F.L.S.H., Bujumbura, 2002, p.14.

Localisation des sites de la Mairie de Bujumbura



Ech.: 0 1 2Km

LEGENDE

- Camp de déplacés
- Limite de la mairie de Bujumbura
- Voie de communication
- Cours d'eau

- 530 ménages
- 520 ménages
- 450 ménages

4. Les conséquences socio-économiques de cette présence de déplacés en Mairie de Bujumbura

Avec ce flux et reflux de déplacés en Mairie de Bujumbura, celle-ci a subi des conséquences diverses.

Sur le plan économique, l'arrivée en masse des déplacés a changé la configuration de la ville avec la destruction du bois de chauffage (comme cela a été précédemment souligné, la destruction des boisements concerne tout le territoire national surtout le nord du pays, en notant que l'aménagement de nouveaux sites de déplacés a beaucoup contribué à la régression des boisements), ce qui a mis à genoux le couvert environnemental qui était déjà en état de disparition.

Les pouvoirs publics se sont heurtés au manque de budget pour subvenir aux besoins des nouveaux arrivants. La taille des ménages s'est vue gonfler allant jusqu'à abriter une vingtaine de personnes pour un ménage. Les ressources des familles ont tari à cause du manque de revenus, la production ayant été réduite suite à l'inactivité due à l'insécurité qui prévalait.

Comment pouvait-on nourrir une vingtaine de personnes si le revenu familial n'avait pas monté. De surcroît, l'insécurité dans la ville ne permettait pas de se rendre au marché pour s'approvisionner en produits divers. La ration revue à la baisse, la faim et certaines maladies devaient indubitablement avoir leurs victimes.

Cela a causé un problème réel de santé et d'hygiène. Les ménages étaient surhabités par ces déplacés et ces dispersés. La faim faisant pression et devant ce dénuement total, certaines femmes et certains enfants déplacés se résignèrent à la mendicité. Cette pratique est devenue courante sur les places publiques, devant les magasins et les hôtels.

L'autre conséquence économique est les dommages causés aux plans environnementaux et écologiques avec la présence d'un cheptel bovin qui erre partout dans la ville de Bujumbura. Ceux qui l'ont pu parmi les rescapés ont emmené avec eux du petit et du gros bétail. Ils font paître leurs troupeaux sur les rives du Lac Tanganyika jusque même à l'intérieur des quartiers. Jadis, les éleveurs de la ville avaient des étables loin de la ville (à Rukoko dans la plaine de la Rusizi par exemple). Actuellement, c'est devenu impossible puisque les vols sont également fréquents dans ces endroits.

Dans cette dimension économique de la crise, le constat est que l'habitat social a été le plus touché. La folie humaine s'est traduite par des destructions et des pillages particulièrement abominables. Dans la Mairie de Bujumbura on se rend compte que les quartiers pauvres ou périphériques ont payé plus que les autres quartiers de la capitale. A titre d'exemple, sur les 35.030 cas de sinistrés recensés à Bujumbura, 17 seulement concernaient la zone Rohero, les zones périphériques se répartissant la différence³⁸. Les besoins en reconstruction des logements à Bujumbura traduisirent cette réalité.

Sur les plans socio-démographiques, la Mairie de Bujumbura a enregistré de nombreux enfants de la rue, des sans-abris et sans logements totalement privés des droits fondamentaux, en l'occurrence celui à l'habitat et à l'intimité. Le risque qu'ils deviennent demain des inadaptés, des handicapés, des cas sociaux, des foyers de tension et de révolte, du moins pour ceux qui auront résisté à la mort n'est pas une théorie d'école mais une triste réalité.

On pourrait insister sur des conséquences d'ordre sanitaire : avec la promiscuité dans les familles d'accueil ou dans les camps, de nombreuses maladies sexuellement transmissibles, dont la plus grave est VIH-Sida, le traumatisme, la dépravation des mœurs observées à travers les comportements à risque, la consommation des stupéfiants, la prostitution, etc. sont autant de maux observables particulièrement avec la crise d'octobre 1993 et son cortège de malheurs.

Enfin de compte, cette présence de déplacés en Mairie de Bujumbura fut à l'origine de l'extension désordonnée de la ville et de son "urbanisation" accélérée.

5. Les pouvoirs publics face à la question d'installation des déplacés

Face à cette arrivée massive de déplacés de l'intérieur du pays et à la flambée de violences qui se généralisèrent, les pouvoirs publics se devaient de réagir. On créa des sites des déplacés dans les faubourgs de la capitale. On peut prendre l'exemple des sites Johnson, Legentil, Buterere I et Buterere II que nous avons déjà évoqués.

³⁸ S.Zidona, "Réinstallation des sinistrés de guerre et logement des pauvres", in S.NDAYIRUKIYE, *op.cit*, p.265.

Tout près de la capitale, il y eut naissance d'une nouvelle " ville " de plus de 100.000 habitants : il s'agit de Gatumba (commune Mutimbuzi-Bujumbura Rural), près de la frontière congolaise. Ses habitants proviennent essentiellement du quartier Kamenge, majoritairement hutu avant 1993.

Alors que dans l'ensemble du territoire, le nombre de sites est allé en augmentant (ils passent de 181 à 325 sites d'octobre 1994 à septembre 1999), le nombre de sites en Mairie de Bujumbura a diminué (13 sites en octobre 1994 contre 2 sites en septembre 1999). Mais le nombre de personnes par site s'est accru (de 398,5 personnes à 4.670,5 personnes de 1994 à 1999)³⁹.

De nouveaux sites se sont constitués comme nous le montre l'aperçu général de la situation des sinistrés en Mairie de Bujumbura (répartition des sinistrés par site) .

Site	Effectifs
1.Kinanira	727
2.Saint-Michel	328
3.Maison du parti Uprona(Buyenzi)	1 123
4. Eglise de pentecôte (Buyenzi)	652
5. Ngagara Q3	268
6. Ngagara Q2	760
7. Legentil (Kamenge)	2.021
8.Johnson (Kamenge)	1.795
9. Musaga	107
10. Buterere	124
11. Kiriri (Collège du Saint-Esprit)	95
12. FECABU (Nyakabiga)	80
Total	8 080

Source : S. Ndayirukiye (s/dir), Bujumbura -centenaire (1897 - 1997),

Croissance et défis, p.272.

³⁹ E.Ngayimpenda, op.cit, p.7.

Le besoin d'ouvrir de nouveaux sites est ressenti à travers tout le pays. En Mairie de Bujumbura, il fut aménagé les sites de Carama, Kanyosha et Kiyange avec respectivement 420 logements, 300 logements et 530 logements⁴⁰.

Pour le cas de Kiyange (en zone Buterere), parmi les 530 maisons prévues, il y a un lot de 150 maisons qui ont été entièrement prises en charge par le Fonds Africain pour l'Habitat (F.A.H.) et qui sont actuellement habitées. Le chantier de Kanyosha a été pris en charge par l'Eglise de Pentecôte après que le M.R.R.D.R. eût mis à leur disposition un terrain viabilisé.

Progressivement, les déplacés en milieu urbain, en l' occurrence ceux de la Municipalité de Bujumbura, commencent à se réadapter à la nouvelle vie urbaine qui est un milieu hostile pour cette catégorie de la population.

Après ce tour d'horizon sur les aspects physiques de la mobilité forcée des populations victimes de la guerre, nous analysons maintenant comment les déplacés de nos deux sites (Kanyosha et Kiyange) tentent une nouvelle vie par une adaptation étonnante au nouvel environnement socio-économique, comme nous allons le voir.

⁴⁰ H.Ndayishimiye, op.cit, p.273.

CHAP.II. UNE PROGRESSIVE READAPTATION SOCIO-ECONOMIQUE CHEZ LES DEPLACES DES SITES KANYOSHA ET KIYANGE

Introduction

Comme l'indique le dictionnaire *Larousse*, la "réadaptation" est une nouvelle adaptation qui tend à ressembler à la précédente situation. C'est le fait de se réadapter à une activité interrompue pendant un certain temps. On s'adapte de nouveau. On se réhabitue à une ancienne situation. C'est une façon donc de se réhabiliter.

Le concept de "réhabilitation" est à son tour défini par le *Grand Dictionnaire Encyclopédique* (p. 8823) comme une action de rétablir quelqu'un dans son premier état, dans ses droits, dans ses prérogatives. C'est également aider quelqu'un à la réinsertion sociale. Une personne qui se réadapte essaie de retrouver la situation sociale, politique, économique, culturelle d'antan. Elle essaie de recouvrer son ancienne estime, son ancienne considération sociale.

Dans le présent travail, nous nous pencherons sur la réadaptation socio-économique des personnes déplacées, autant celles qui ont quitté le milieu rural pour se déplacer en milieu urbain que celles qui n'ont quitté que quelques distances de leurs anciennes habitations ou de leurs anciens quartiers.

Nous nous intéressons aux déplacés des zones Kanyosha et Buterere. A leur arrivée, ces populations ont été en premier lieu rassemblées dans des infrastructures publiques comme les écoles, les Eglises et plus tard en camps, sous la protection des militaires. Pour la plupart, leurs maisons ont été détruites ou occupées par d'autres, le gros ou le petit bétail tué ou volé, leurs biens ont été volés et saccagés. Elles n'ont souvent survécu que grâce à l'aide humanitaire. La réadaptation et la réhabilitation des personnes déplacées signifient donc leur rétablissement dans des secteurs socio-économiques susceptibles de les aider pour faire face à leur misère.

A. IDENTIFICATION DE LA POPULATION DEPLACÉE : CAS DE KANYOSHA

L'identification de ces populations déplacées obéit aux critères d'âge (ou de sexe) d'origine régionale (ou communale et provinciale), de la précédente activité socio-professionnelle et du niveau d'instruction.

1. Premier critère d'identification : origine régionale

Rappelons que le site de Kanyosha a été créé en août 1997. Il s'agit d'une petite agglomération de 520 ménages avec plus de 3 300 habitants.

Lors de notre enquête du mois de novembre 2002, le camp abritait 4 815 personnes sur un total de 9 135 personnes du quartier Kajiji dans lequel il est implanté, soit un taux de 52,70% .

On sait déjà que les camps de déplacés ont été créés pour désengorger les places publiques comme les écoles et certains centres comme les paroisses . Ce transfert d'un site de déplacés à un autre a été observé chez les déplacés de Kanyosha qui ont commencé à vivre à l'école primaire de Kinanira (octobre 1993-janvier 1997), ensuite au site provisoire de Kinanira III (créé le 11 janvier 1997) et enfin au camp de déplacés de Kanyosha (créé en 1997) où ils restent installés aujourd'hui (voir en annexe, les localisations successives de déplacés de Kanyosha).

Les déplacés du site Kanyosha proviennent de presque toutes les provinces du pays mais une grande partie de ces déplacés sont originaires des provinces limitrophes de la Mairie de Bujumbura. Il s'agit de Bujumbura-Rural, Bururi, Cibitoke, Muramvya et Bubanza. Les provinces comme Gitega, Kirundo, Ruyigi et Muyinga sont aussi représentées mais en faibles effectifs.

En août 2001, une enquête a été menée sur 40% de déplacés pris comme échantillon et les chiffres obtenus attestent que 45,28% viennent de la commune Kabezi et 20.75% sont originaires de la commune Bugarama⁴¹.

⁴¹ E.Nzeyimana, *op.cit*, p.17.

La province de Bujumbura-Rural vient en tête parmi les provinces ayant beaucoup de ressortissants, suivie des provinces Bururi, Cibitoke et Bujumbura-Mairie comme nous le montre le tableau suivant qui dégage une répartition des chefs de ménages selon les provinces d'origine, l'échantillon ayant porté sur 265 ménages, soit la moitié du total des ménages du camp de déplacés de Kanyosha.

Tableau n°1 : Répartition des déplacés du site Kanyosha selon leur provenance

<i>Province d'origine</i>	<i>Effectifs</i>	<i>%</i>
BUJUMBURA - RURAL	106	40
BURURI	44	16,60
MAIRIE	22	8,30
CIBITOKÉ	44	16,60
MURAMVYA	13	4,90
GITEGA	9	3,39
BUBANZA	5	1,88
KARUZI	5	1,88
RUYIGI	4	1,50
KAYANZA	5	1,88
KIRUNDO	4	1,50
MUYINGA	4	1,50
TOTAL	265	99,93 (= ~ 100)

Source: E. Nzeyimana, op.cit , p.17.

2. Identification de la population selon l'état matrimonial

Tableau synthétique.

Tranche	Hommes										Femmes										Total
	Total		Célibataire		Mariés		Voeufs		Séparés ou divorcés		Total		Célibataire		Mariés		Voeufs		Séparés ou divorcés		
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	
0,5[102	6,09	102	6,09	-	-	-	-	-	-	102	6,09	102	6,09	-	-	-	-	-	-	204
5, 10[70	4,18	70	4,18	-	-	-	-	-	-	98	5,85	98	5,85	-	-	-	-	-	-	168
10,15[132	7,88	132	7,88	-	-	-	-	-	-	181	10,81	181	10,81	-	-	-	-	-	-	313
15, 20[119	7,1	119	7,1	-	-	-	-	-	-	159	9,49	159	9,49	-	-	-	-	-	-	278
20, 25[88	5,25	88	5,25	-	-	-	-	-	-	80	4,77	58	3,46	22	1,31	-	-	-	-	168
25, 30[58	3,46	40	2,38	18	1,07	-	-	-	-	75	4,48	35	2,09	32	1,91	4	0,23	4	0,23	133
30, 35[44	2,62	22	1,31	22	1,32	-	-	-	-	49	2,92	-	-	26	1,55	14	0,83	9	0,53	93
35, 40[31	1,85	-	-	31	1,85	-	-	-	-	35	2,09	-	-	27	1,61	4	0,23	4	0,23	66
40, 45[26	1,55	-	-	22	1,31	4	0,23	-	-	40	2,38	-	-	27	1,61	9	0,53	4	0,23	66
45, 50[40	2,38	-	-	40	2,38	-	-	-	-	22	1,31	-	-	13	0,77	9	0,53	-	-	62
50, 55[13	0,77	-	-	13	0,77	-	-	-	-	18	1,07	-	-	4	0,23	14	0,83	-	-	31
55, 60[4	0,23	-	-	4	0,23	-	-	-	-	31	1,85	-	-	5	0,29	26	1,55	-	-	35
60, 65[13	0,77	-	-	9	0,53	4	0,23	-	-	9	0,53	-	-	-	-	5	0,29	4	0,23	22
65, 70[4	0,23	-	-	4	0,23	-	-	-	-	5	0,29	-	-	-	-	5	0,29	-	-	9
70 et plus	4	0,23	-	-	-	-	4	0,23	-	-	22	1,31	-	-	-	-	22	1,31	-	-	26
Total	748	44,59	573	-	163	-	12	-	-	-	926	55,24	633	-	156	-	112	-	25	-	1674

SOURCE : E. NZEYIMANA, *op. cit.*, p.29.

Comme la majorité des camps de déplacés, celui de Kanyosha héberge des veuves, des veufs, des orphelins, des séparés et des divorcés. Les veuves devenues chefs de ménages sont majoritaires et ce constat est valable dans presque tous les camps de déplacés du pays.

D'après une enquête menée en août 2001, sur un échantillon de 265 ménages, c'est-à-dire 1 674 personnes (soit la moitié de toutes les personnes déplacées du site de Kanyosha), il y a 926 femmes contre 748 hommes.

Cette différence entre les deux sexes s'explique par le fait que les massacres ont visé d'abord les hommes et les jeunes de sexe masculin.

En ce qui concerne le veuvage au camp de déplacés de Kanyosha, on constate qu'il y a plus de veuves que de veufs. En plus de l'explication précédente, les femmes ayant perdu leurs maris ont très peu de chances de se remarier. Culturellement, le remariage est plus toléré chez l'homme que chez la femme. Des cas de divorce ou de séparation sont également à signaler dans le site.

3. Identification de la population selon l'ancienne et l'actuelle activité

Il est indiscutable que la majorité des déplacés de la Mairie de Bujumbura viennent du milieu villageois. Dans ce milieu rural, les populations s'adonnent aux activités du secteur primaire à savoir l'agriculture et l'élevage. Une partie importante des déplacés de Kanyosha pratique l'agriculture et un peu d'élevage.

Lors de notre enquête (novembre 2002), nous avons trouvé qu'à côté des agriculteurs-éleveurs, le site de déplacés est habité par des fonctionnaires (militaires, chauffeurs, agents de banque, du SETEMU, des agents des centres de santé et des commerçants), des élèves et des artisans du secteur informel. Dans ce site, une partie non négligeable de gens ont entrepris et continué les activités d'avant la crise. Une autre enquête effectuée bien avant, en août 2001, confirme la suprématie du secteur primaire (agriculture-élevage) sur les autres métiers ou activités comme nous l'indique ce tableau⁴².

⁴²Ibidem, p.65.

Tableau n°2: Métiers et activités des déplacés du site Kanyosha

<i>Activités</i>	<i>Effectifs</i>	<i>%</i>
Agriculteurs - éleveurs	203	76,6
Commerçants	28	10,56
Fonctionnaires	10	3,77
Militaires	9	3,39
Chauffeurs	12	4,52
Elèves	3	1,13
Total	265	99,97 (= ~ 100)

A part quelques élèves, fonctionnaires et commerçants, les déplacés ont essayé d'intégrer leurs anciennes activités, mais les débuts étaient pour la plupart jonchés d'embûches. Il ressort de ce tableau que l'agriculture et l'élevage viennent en tête suivis par le commerce et l'emploi dans le secteur public.

Ce secteur agricole compterait beaucoup de membres si les déplacés pouvaient disposer de terres arables. La suprématie de ce secteur vient de la détermination des déplacés d'adhérer à des associations agricoles. Le problème criant reste celui de l'étroitesse du domaine foncier accordé aux déplacés.

4. Le niveau d' instruction

Presque la totalité de nos enquêtés affirment avoir atteint la 5^{ème} primaire ou l'avoir dépassé. Le site de déplacés compte des personnes ayant fréquenté l'université, d'autres ont terminé les humanités générales et les écoles techniques. On y trouve également un bon nombre d'élèves du secondaire et d' écoliers du primaire. Le gros de nos enquêtés ont un niveau primaire. Le site présente cependant des gens qui n'ont jamais connu le chemin de l'école.

C'est un problème sérieux pour cette catégorie d'analphabètes d'autant plus que le site de déplacés ne dispose pas d'une place réservée à l'alphabétisation des adultes comme nous l'avons trouvé ailleurs dans d'autres camps. L'exemple est celui des déplacés du site Kiyange en zone Buterere où les employés d'une O.N.G dénommée J.R S (Jesuit Refugee Service) bénéficient des cours d'alphabétisation tous les jours dans les avant - midi . Nous y reviendrons .

B. LA POPULATION DEPLACÉE DU SITE KIYANGE

1. Le site de déplacés dans son environnement zonal

Le site de déplacés de Kiyange est situé dans la zone Buterere. Quand le site a été créé, en 1997, Buterere était encore l'un des quartiers de la zone Cibitoke puisque sa création remonte à septembre 1999. Buterere comme site à viabiliser date de l'année 1978 ⁴³ .

Yolande Kabandagare, l'une des premières personnes déplacées dans ce site nous a déclaré qu' avant qu'il ne soit pleinement aménagé, il était une terre hostile avec fréquence d'une malaria aiguë. La même personne nous a révélé qu'il devait y avoir au moins six personnes qui décédaient en moins d' une semaine. Il a fallu un long temps pour s'adapter au nouveau milieu .

Avec une population estimée à 30 000 personnes quelques mois après sa création, elle oscille actuellement autour de 27 000 habitants⁴⁴ . Nous pensons que cela peut s'expliquer par une dynamique socio-politique qui occasionne des départs et certainement des entrants. Cette zone Buterere est limitée au Nord par la commune Mutimbuzi (surtout la zone Maramvya et une partie de la zone Mubone) à l'Est par les zones Cibitoke et Kinama, au Sud par le quartier Industriel (zone Rohero) et à l'Ouest par la route nationale n° 5 qui la sépare de l'Aéroport à la plaine de Rukoko. Donc, c'est de la plaine jusqu' à la rivière Mpanda .

⁴³ S.Ndayirukiye, op.cit, p.24.

⁴⁴ Entretien avec le chef de zone Buterere au mois d'octobre 2002.

La zone comprend les infrastructures telles que le collège municipal au site Kiyange, une école primaire au même site, une école primaire et un centre d'enseignement des métiers à Mubone, une école primaire à Buterere II b, un centre Jeunes Don Bosco comprenant un atelier de menuiserie, un atelier de couture, un centre de santé, un terrain de sport et une église. Ce centre organise aussi des activités de mécanique, d'électricité et de petit élevage. La zone dispose également d'une brigade pour la sécurité. On dénombre dans cette zone une vingtaine d'associations dont la plupart sont à vocation agropastorale.

2. Le site de déplacés de Kiyange : peuplement

Le camp de déplacés de Kiyange a connu ses premiers occupants depuis 1997. Il a été créé dans les mêmes conditions et même objectif que ceux de Carama et de Kanyosha.

Le gouvernement à travers le Ministère à la Réinsertion et à la Réinstallation des Déplacés et des Rapatriés (M.R.R.D.R.) a voulu désengorger voire libérer certaines places publiques et certains centres (religieux et scolaires) car cette occupation avait bloqué l'activité quotidienne assignée à ces derniers .

Rappelons qu'il comptait, au 27 novembre 2002, 2 650 habitants logés dans 498 ménages, soit une moyenne de 5,3 personnes par ménage⁴⁵. On y remarque un effort de mise en place des infrastructures sociales nécessaires aux populations déplacées. Le site est par exemple doté d'un poste de santé, d'une école primaire et une école maternelle, d'un collège municipal et d'un centre socio-économique à caractère humanitaire géré par J.R.S. Celle-ci œuvre dans plus de 40 pays du monde. Ce centre a un projet qui canalise ses travaux à travers un club appelé *Umubano*, subdivisé en deux sections qui ont fini par se fusionner en une union des coopératives artisanale et agro-alimentaire.

Comme nous le verrons dans les points suivants, ce centre emploie en grande partie les déplacés du site (environ 200) et aide beaucoup ces derniers à recouvrer leur autonomie.

Le site de Kiyange n'a cependant pas que des atouts ; il connaît un épineux problème qui au moment même où nous rédigeons ce travail n'a pas encore trouvé de solution durable :

⁴⁵ Notre propre enquête.

c'est celui de la canalisation des eaux qui viennent des rivières Muzazi, Gikoma et Mutimbuzi. Ces eaux ont déjà ravagé de nombreuses étendues de cultures et ont détruit de nombreuses maisons du site Kiyange (plus d'une trentaine).

Pour revenir sur l'importance démographique du site, celui-ci héberge aussi des Rwandais, des Congolais et également quelques Tanzaniens et Ougandais. La population déplacée dans le camp est de 2 650 personnes dont 309 hommes (mariés ou veufs), 457 femmes (mariées ou veuves, y compris des filles-mères), 956 garçons (inclus ceux dont leur état-civil est célibataire), 928 filles (inclus celles dont leur état-civil est célibataire) .

En termes de pourcentage, cela nous donne 11,66% d'hommes, 17,24 % de femmes, 36,07 % de garçons et 35,01 % de filles. Par rapport à toute la zone, le site de Kiyange représente un taux de 9,81 % de toute la population totale. A travers ces rapports, force est de constater que les femmes sont supérieures en effectifs par rapport aux hommes (un excédent de 148 personnes), ce qui s'explique en partie par la crise d'octobre 1993, au début de laquelle les pertes en vies humaines ont été signalées plus du sexe masculin que du sexe féminin .

Il n'y a pas d'écart remarquable entre les garçons et les filles, cela s'expliquant en partie par le fait que la majorité des jeunes du site Kiyange (tous sexes confondus) sont nés au cours de cette crise et dans le site). Le constat fait ailleurs dans les autres camps de déplacés de la municipalité de Bujumbura se présente dans le camp de déplacés de Kiyange en ce qui concerne l'état ou la situation matrimoniale .

Le site contient un nombre important de veuves mais également de veufs, situation qui découle, comme nous l'avons vu ailleurs, en grande partie des massacres d'octobre 1993. Des remariages chez une catégorie d'hommes sont également à signaler mais dans une moindre ampleur.

Comme pour le cas de Kanyosha, Kiyange héberge des populations d'origines diverses. Elles proviennent de plusieurs provinces de l'intérieur en général et celles comme Cibitoke, Bujumbura-Mairie, Bujumbura-Rural, Gitega, Bubanza et Kayanza, en particulier .

Lors de notre enquête dans le site, qui couvrait un échantillon de 59 personnes, la répartition provinciale montre que les provinces limitrophes de la Mairie ont plus de ressortissants que les autres comme le fait apparaître le schéma suivant :

Tableau n°3 : Répartition des déplacés de Kiyange suivant leur origine provinciale

Province d'origine	Effectifs	%
CIBITOKÉ	13	22,03
KAYANZA	8	13,55
BUJUMBURA - MAIRIE	10	16,94
BUBANZA	8	13,55
GITEGA	5	8,47
BUJUMBURA - RURAL	6	10,16
MURAMVYA	3	5,08
NGOZI	3	5,08
MWARO	1	1,69
KARUZI	1	1,69
BURURI	1	1,69
Total	59	99,93 (= ~ 100)

Source : Notre propre enquête.

Une autre similitude remarquable avec le camp de déplacés de Kanyosha, le site de Kiyange a des ménages surchargés. Quelques rares ménages contiennent deux ou trois individus alors que d'autres en contiennent jusqu'à 10, voire même 12, ce qui donne une taille moyenne de 6,5 personnes par ménage. La majorité des ménages comprend un nombre variant entre 6 et 8 personnes, ce qui reste excessif si l'on tient compte de la faible capacité d'accueil des ménages des personnes sinistrées.

Dans ces ménages, on y trouve des demandeurs d'abris, ce sont souvent des parentés ou des connaissances du mari ou de son épouse. Ici comme ailleurs, la question d'approvisionnement en nourriture est devenue problématique vu le contexte socio-économique actuel d'un burundais moyen.

Les activités du site de Kiyange présentent des similitudes avec celles qu'on observe dans le camps de Kanyosha. Voyons-en quelques traits.

3. Nature d'activités

Les déplacés du site Kiyange viennent de plusieurs horizons et s'occupent des activités assez diversifiées. Avant la crise, le recensement national de 1990 dressait un rapport qui montrait que plus de 90% de la population du Burundi pratiquait l'agriculture comme leur activité principale. Dans le site Kiyange, une grande partie des déplacés s'occupaient de l'agriculture avant la crise d'octobre 1993 .

Actuellement, faute de disposer des terres cultivables, un bon nombre de déplacés s'est converti aux autres activités générateurs de revenus. En plus de l'agriculture, on y trouve dans le site des métiers comme le petit commerce, la vente des bières, des maçons, des artisans, des transporteurs dits taxi-vélos et d'autres petits métiers, comme nous le montre ce tableau fait à base d'un échantillon de 59 personnes interrogées lors de notre enquête de novembre 2002. C'est une situation d'après la crise d'octobre 1993.

Tableau n°4 : Activités des déplacés du site Kiyange à partir d'octobre 1993

Activités	Effectifs	%
Agriculteurs - éleveurs	9	15,25
Commerçants	5	8,47
Fonctionnaires	4	6,77
Elèves	3	5,08
Artisans	21	35,59
Autres	17	28,81
Total	59	99,97 (= ~100)

Peu de déplacés pratiquent une seule activité. Lors de notre enquête, nous avons trouvé que trois ou quatre activités peuvent être exécutées par une seule personne. Un agriculteur peut exercer une activité pastorale et le soir venu il s'adonne au commerce .

Une situation d'avant la crise présente un tableau différent car les activités ont changé en fonction du nouveau milieu et du nouveau mode de vie.

Tableau n°5 : Activités des déplacés du site Kiyange avant octobre 1993

<i>Activités</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Pourcentage</i>
Agriculteurs - éleveurs	22	37,28
Elèves et écoliers	25	42,37
Fonctionnaires	4	6,77
Commerçants	5	8,47
Autres	3	5,08
Total	59	99,97 (= ~ 100)

Source : Notre enquête (novembre 2002).

Ce tableau nous montre que parmi nos enquêtés, une partie importante de ces déplacés étaient encore sur le banc de l'école quand la crise a éclaté. Certains étaient au primaire, d'autres étaient à l'école secondaire. Dans la rubrique " agriculteurs – éleveurs ", on y trouve l'une ou l'autre personne qui associait cette activité avec un peu de commerce.

Parmi notre population d'enquête, un fonctionnaire s'adonnait également à l'agriculture et un agriculteur faisait également du commerce. Pour le cas "Autres", il s'agit des déplacés qui avant la crise n'avaient pas une activité socio- professionnelle précise. Ils aidaient dans l'une ou l'autre tâche familiale. Généralement, ils n'ont pas fréquenté l'école.

4. Infrastructures sociales de base : la guerre et ses effets

Nous sommes devant une crise grave qui a détruit vies humaines et infrastructures de base. Plusieurs ONGs et personnes privées ont fait des travaux d'identification de ces infrastructures sociales qui ont été démolies par la guerre. On peut en donner un exemple de 1995 à travers ce tableau synthétique.

Tableau n°6 : Guerre et infrastructures sociales de base

Provinces	Nombre d'écoles détruites	Infrastructures de santé détruites	Infrastructures administratives détruites	Infrastructures de communication détruites			Infrastructures de viabilisation détruites	
				Ponts (Unités)	routes (en km)	pistes (en km)	eau	Electricité (km de ligne)
BUBANZA	23	7	16	14		264	9	21
BUJUMBURA MAIRIE	22	6	10	11		301,5		-
BUJUMBURA RURAL	18	30	18	75		23	90	-
BURURI	9	5	4	21		497	138	3
CANKUZO	6	1	6	-		205		-
GITEGA	77	13	32	25				-
KAYANZA	29	10	21	46		206	320	-
KIRUNDO	38	8	30	103	5	134	255	-
MURAMVYA	72	19	24	67		354		-
NGOZI	55	8	45	54	41	68,5		5
RUTANA	24	4	9	32		57		-
RUYIGI	47	3	22	24			23	8
TOTAL	420	114	237	472	46	2110	835	37

Source : Ministère de la planification, du développement et de la reconstruction, rapport de 1995.

A travers ce tableau, nous lisons que les provinces Gitega, Muramvya, Ngozi, Ruyigi et Kirundo ont connu de nombreuses destructions d'écoles; que Bujumbura-Rural, Muramvya, Gitega et Kayanza ont souffert en destructions sanitaires; que Ngozi, Gitega, Kirundo et Muramvya ont été le théâtre des destructions massives des infrastructures administratives.

Le même scénario se présente dans les provinces Muramvya, Bururi, Bujumbura-Mairie, Bubanza et Kayanza où des infrastructures de communication ont été sérieusement touchées (ponts, routes et pistes). On ne saurait oublier dans ce décompte les destructions en infrastructures de viabilisation (eau et électricité) à Kayanza, Kirundo, Bururi et Bujumbura-Rural.

L'on constate donc que, suite à ces effets pervers de la crise sur les infrastructures publiques, l'efficacité des services publics a été fort limitée.

La Municipalité de Bujumbura en général et les sites de Kanyosha et Kiyange en particulier ont connu ici et là quelques destructions et bénéficient comme les autres entités administratives des programmes de reconstruction .

Dans l'ensemble, à part les destructions en infrastructures de communication, notamment les pistes (301,5 km au total), la Mairie de Bujumbura n'a pas connu beaucoup de destructions si on la compare à d' autres provinces. Les infrastructures sociales comme les écoles, les centres de santé, les marchés et les points d'eau sont proches des sites de déplacés. Le tableau suivant en est l'illustration :

**Tableau n°7 : Distance moyenne des sites de déplacés aux infrastructures de base
(en km)**

Province	Infrastructures Ecole primaire	Centre de santé	Marché	Point d'eau
BUBANZA	2.4	4.2	7.1	1.7
BUJUMBURA- MAIRIE	0.0	0.1	2.0	0.0
BUJUMBURA- RURAL	2.3	3.8	2.5	0.4
BURURI	2.1	7.3	3.7	1.3
IBITOKE	4.0	15.5	5.0	0.5
ITEGA	0.9	2.1	3.2	0.3
KARUZI	1.0	3.1	2.3	0.9
KAYANZA	1.4	6.3	5.8	1.3
KIRUNDO	1.0	2.3	1.6	2.8
KAKAMBA	0.3	3.3	5.0	0.7
KURAMVYA	0.7	3.8	4.2	0.4
KUYINGA	1.2	5.2	5.0	2.2
KIGOZI	0.9	3.5	3.9	1.4
KUTANA	0.9	1.5	2.5	0.6
KUYIGI	0.8	2.8	2.7	1.0
Moyenne	1.5	4.3	4.5	1.3

Source : M.R.R D.R / UNOPS , SGBDS, tome 2 , p .42.

Il ressort de ce tableau que les déplacés installés dans la Mairie de Bujumbura ont des enfants qui effectuent moins d'un kilomètre pour aller à l'école, ils se font soigner à une distance moyenne de 100 mètres, l'approvisionnement en eau se fait à une courte distance, les déplacés font en moyenne deux kilomètres pour se rendre aux marchés.

Voyons maintenant ce qu'il en est dans les sites Kiyange et Kanyosha (les sinistrés de toute la Mairie de Bujumbura étant relativement moins dépourvus que les autres).

C. PRISE EN CHARGE SOCIALE DES DEPLACES

1. Les soins de santé dans les camps de déplacés de Kanyosha et Kiyange

Depuis l'installation des déplacés dans le site Kanyosha en août 1997, ces derniers ont bénéficié du Ministère de la santé publique d'un modeste dispensaire à l'intérieur du camp. Dès octobre 1997, date de sa création, ce dispensaire a commencé provisoirement ses activités dans une petite maison avant que le H.C.R en collaboration avec l'A.D.R.A., ne construisent le centre de santé de Kanyosha à l'intérieur même du camp.

On y soigne les déplacés du site et les habitants des environs comme ceux des quartiers Kajiji et Musama. Parmi ces déplacés, il y a une catégorie de personnes dites " indigentes " qui se font soigner gratuitement avec présentation d'une attestation délivrée par le département des affaires sociales en Mairie de Bujumbura . Les déplacés non " indigents " paient les services de santé . Le centre de santé du camp de déplacés de Kanyosha emploie huit personnes dont un vaccinateur, quatre infirmières et trois "travailleurs" .

Selon Madame Véronique Mpfayokurera, infirmière dans ce centre de santé, les principales maladies qu'on traite dans ce camp sont la malaria, les verminoses, les maladies respiratoires sans oublier le VIH / SIDA . Le personnel de l'ADRA passe dans le site trois jours par semaine pour le dépistage .

Ce centre de santé reçoit un nombre de patients qui va de 30 à 50 personnes par jour. Les médicaments sont donnés par le Ministère de la santé publique et le M.S.F Belgique. L'une des difficultés majeures que connaît ce centre de santé est l'insuffisance des équipements. Le manque d'eau en abondance, d'électricité et de frigos supprime certains services comme la conservation des médicaments. L'A.D.R.A. et le Handicap International sont présents au camp de déplacés de Kanyosha.

Quant aux soins de santé dans le camp de déplacés de Kiyange, ils sont prodigués et donnés dans un poste de santé qui est à 30 mètres du site. Ce dernier est tenu par Sœur Claire Nsabimana.

Il accueille les déplacés du site et les habitants des environs. Les médicaments qu' on donne aux malades sont achetés par J.R.S. qui dispose des locaux dans ce même camp de déplacés . L'U. N. I. C. E. F. a contribué en médicaments après l'inondation du site Kiyange en avril 2002 .

Les principales maladies qu'on trouve chez ces déplacés sont la malaria, la maladie des mains sales qui se matérialise par des diarrhées, les maladies respiratoires, les maladies du tube digestif, les M.S.T. / SIDA. Les déplacés évoquent aussi la tuberculose. Beaucoup de déplacés nous ont affirmé que ce poste de santé les aide en médicaments. Ils disposent des papiers (attestations) administratifs qui attestent leur situation de déplacés et qui sont fournis par le M.R.R.D.R . et leur permettent d'accéder à ces soins.

Pour les maladies qu'on ne parvient pas à soigner dans ce poste, la responsable fait un transfert du (de la) patient(e) vers les hôpitaux Prince-Régent Charles et Roi Khaled qui habituellement reçoivent les malades en provenance de ce camp . Ici il faut signaler que tout malade est déplacé gratuitement vers un hôpital, grâce à l'O .N .G , J .R. S- Kiyange.

A la question de savoir si le poste de santé de Kiyange soigne les déplacés gratuitement ou moyennant une certaine somme, la responsable du poste de santé nous a affirmé qu'au début de son œuvre, le poste les soignait gratuitement mais que dès qu'il a vu qu'un grand monde affluait vers lui, surtout ceux qui même n' habitaient pas le camp, les agents de ce poste ont commencé à les soigner moyennant une petite somme d'argent. Avec au départ une somme de 100Fbu puis de 150Fbu, ils en sont à 200Fbu et, selon ces agents, avec cette somme, les patients peuvent avoir la quinine, la chloroquine, etc.

Cet achat est exempté chez les vulnérables identifiés par les responsables du site (196 personnes au total) et chez les séropositifs (regroupés au sein de l' A.T.S.KI: Association des Témoins du SIDA à Kiyange ("Abivugira ") dont le paiement est effectué par le J.R.S. Projet- SIDA.

Selon la Sœur responsable du poste de santé, l'objectif essentiel en faisant payer les soins est d'éduquer la population. C'est inculquer à ces déplacés un esprit, un goût à l'effort, à éviter la mendicité (*kutamenyera kuronka ivyagusa*).

Les responsables de ce poste de santé demandent à l'Etat de leur construire des locaux de service et de leur fournir un matériel de travail efficace. A ce moment-là, on éviterait des transports vers les autres hôpitaux certains cas d'urgence. L'administration zonale devrait acheminer les doléances des agents de santé car elle est au courant de ces problèmes.

De janvier 1997 à décembre 1999, l'ONG, *International Medical Corps* a fourni des médicaments à la zone Buterere. Elle a été relayée par Médecins Sans Frontières Belgique, SWAA-Burundi, Infirmiers Sans Frontières Burundi et Association Nationale de soutien aux Sidéens et Séropositifs (A.N.S.S.).

2. Le secteur de l'éducation

"Un peuple sans éducation est un peuple sans espoir d'avenir", nous dit Lluís Magrina, Directeur international du J.R.S. dont le siège est à Rome. Les camps de déplacés regorgent d'enfants en âge de scolarité. Le camp de déplacés de Kanyosha par exemple ne dispose ni d'une école primaire, ni d'une école secondaire, mais seulement d'une garderie communautaire qui accueille des enfants de 4 à 6 ans.

Durant l'année scolaire 2002-2003, cette garderie a un nombre atteignant 168 enfants. Elle emploie 4 personnes dont chacune reçoit 10 000 Fbu comme traitement mensuel. Cette situation est moins grave dans la mesure où les enfants (écoliers et élèves) du site de Kanyosha étudient tout près du site et en ville dans des établissements publics. Au niveau primaire, il a par exemple les écoles de Musama, Gisyo et Kibenga.

Les zones Kanyosha et Musaga sont du ressort du canton de Bujumbura "D". Selon le responsable du Bureau de l'inspection cantonale, la zone Kanyosha a connu des effectifs d'écoliers qui n'ont jamais cessé d'augmenter ces dernières années scolaires. Ils ont passé de 3.183 écoliers pour l'année scolaire 2000-2001 à 4.457 écoliers pour l'année scolaire suivante. Les estimations pour 2002-2003 donnent le nombre de 5 230 écoliers.

En ce qui concerne les écoliers qui viennent du site de déplacés, ils s'élèveraient à 596 enfants. Ici l'année scolaire considérée est celle de 2002-2003 .

Cependant, malgré ce constat relativement bon, un nombre important d'enfants ne vont pas à l'école. La raison majeure est que les parents manquent les frais de scolarisation : depuis 1993, le minerval et le prix du matériel scolaire n'ont pas cessé d'augmenter. Les enfants qui ont abandonné l'école avec le début de la crise n'ont pas tous regagné l'école. Ici, l'on déplorerait la mesure prise par le gouvernement de ne pas supporter les frais scolaires des enfants du primaire, arguant que les parents sont capables de s'en procurer.

Nous pensons que faute de les rescolariser (ceux qui ont abandonné l'école), la meilleure façon serait de leur chercher une occupation professionnelle. Une assistance rapide s'avère plus qu'urgente, à défaut de laquelle, ces enfants continueront la délinquance au camp et à l'extérieur du camp et causeront inévitablement du tort à la société.

Pour la formation au niveau secondaire, le site ne dispose pas en son sein d'une école secondaire. Les élèves qui viennent du site étudient soit au collège municipal, soit dans une école privée, le collège de la Paix de Kanyosha, le reste fréquentant certaines écoles publiques et privées de la ville.

Au collège de la paix, sur un total de 218 élèves recensés au cours de l'année scolaire 2002-2003, 44 élèves proviennent du site. Pour la même année scolaire, le collège Municipal de Kanyosha a environ 50 élèves du site sur un total de 433 élèves, soit un taux de 11,54%. Les effectifs originaires du site ont régressé puisque 77 élèves seulement fréquentaient le collège durant l'année scolaire 2001-2002. Les raisons de cette baisse seraient que certains élèves du 10^{ème} ont été orientés, d'autres sont allés étudier ailleurs et les élèves du site à cette école n'avaient pas changé de statut (de déplacés) sauf les nouveaux élèves de la 7^{ème}.

Rappelons que le Lycée municipal de Kanyosha a connu des effectifs croissants depuis sa création comme ce petit tableau l'indique:

Tableau n°8 : Evolution des effectifs au Lycée municipal de Kanyosha

Année scolaire	Effectifs
1998-1999	80
1999-2000	87
2000-2001	236
2001-2002	402
2002-2003	433

Source : Notre enquête de novembre 2002.

3. L'enseignement dans le secteur de Kiyange

Une innovation dans le domaine de l'enseignement au Burundi fut l'introduction de l'école maternelle. Le site de Kiyange en a une qui est sous la responsabilité du J.R.S. Elle accueille des enfants de 4 à 6 ans. L'inscription y est gratuite. Depuis 4 ans d'existence, elle a déjà formé environ 1000 enfants, (soit 200 par année scolaire). Une classe compte en moyenne 100 enfants soumis au régime de la double vacation (50 dans l'avant-midi et 50 autres dans l'après-midi) . Les frais scolaires et l' uniforme s'élèvent à 3 000 Fbu par enfant.

Au programme scolaire figurent les jeux, les chants, le calcul, le français, l'expression plastique et la musique. Un enseignant qui tient l'une des deux classes de cette école nous a affirmé que la rémunération est encourageante, sans toutefois nous révéler son salaire. Ces enfants sont supposés poursuivre avec l'enseignement primaire après la formation maternelle. Ils sont d'ailleurs encouragés par des parents pour la plupart gagnés à la cause de l'éducation scolaire.

D'après les résultats d'une enquête que nous avons menée dans ce site la plupart des chefs de ménages ont connu l'école primaire (sur un échantillon de 59 déplacés interviewés, 34 ont fait l' école primaire), raison pour laquelle ils scolarisent facilement leurs enfants malgré leurs faibles revenus.

Les enfants du site de déplacés de Kiyange étudient près du site (à 300 mètres pour ceux qui sont plus ou moins loin) . L'école primaire de Buterere accueille ces enfants déplacés et elle a des effectifs qui s'accroissent annuellement. Ainsi, durant l'année scolaire 2001-2002, sur un effectif de 1 364 écoliers, 354 écoliers venaient du site, soit un taux de 25,95%. L'année scolaire suivante (2002-2003), sur un total de 1 405 écoliers, 395 écoliers déplacés venaient du camp, soit un taux de 28,11%. Cette école accueille les enfants de tout le pays surtout ceux de Bubanza et de Cibitoke.

Selon le directeur de l'établissement, ces écoliers ont des résultats satisfaisants, malgré les mauvaises conditions de travail. L'école se classerait même parmi les premières au concours national.

Le matériel scolaire de ces enfants du site est payé par les Pères Vincent Gonzalves, responsable du centre Jeunes Don Bosco de Buterere, et Vincent de Marcillac, directeur national du J.R.S. Concernant l' uniforme, les parents doivent s' arranger pour s'en procurer .

La question des frais scolaires pose énormément de problèmes. A Kiyange, certains enfants étaient supportés par le J.R.S. pour le matériel scolaire mais le Ministère ayant l'éducation dans ses attributions en a interdit à ces bienfaiteurs, arguant que ces frais peuvent être payés par les parents eux - mêmes, ce qui complique les choses et mécontente les parents comme l'explique cette déplacée :

" Nos enfants vont à l'école mais cette année nous avons des difficultés. Le J.R.S. nous aidait d'habitude mais l'Etat s'en est mêlé. Nous avons des problèmes de cahiers, d' uniformes et de frais scolaires⁴⁶ ".

La situation devient intenable pour les parents qui ont plus de quatre enfants à leur charge:

" C'est difficile, poursuit-elle, on court en vain derrière l'argent. On pouvait en avoir pour deux enfants et le J.R.S payait pour les restants. Plutôt l' Etat nous oppose avec ceux qui nous venaient en aide. Quand est-ce qu'on viendra à notre secours ? ⁴⁷ "

⁴⁶ N.Nimbona, Jardinière, 50 ans.

⁴⁷ Idem.

Malgré cette politique prise par l'Etat de laisser les charges scolaires des enfants aux mains de leurs parents ou tuteurs, ces derniers font tout pour pouvoir faire enseigner leurs enfants car ils connaissent ou voient les bienfaits de l'école. Un Lycée municipal est érigé à Buterere pour accueillir les élèves qui passent au secondaire. Il comprend le cycle inférieur (avec parfois de deux à quatre classes pour un même niveau d'étude) et un cycle supérieur qui est au début (les classes de 3^{ème}, avec les sections scientifique et lettres modernes) .

Sur un total de 689 élèves, ceux venant du site sont estimés à 170, soit un taux de 24,67% durant cette année scolaire 2002-2003. Ils étaient 114 pour l'année scolaire 2001-2002.

D'après un entretien que nous a accordé le directeur de ce lycée, cet établissement connaît une série de problèmes, qu'on trouve par ailleurs dans d'autres écoles du pays. C'est par exemple le manque de professeurs qualifiés, l'engorgement des salles de cours, des taux de perte relativement élevés dont la cause majeure serait la misère des parents qui n'arrivent pas à payer régulièrement les frais scolaires pour leurs enfants.

" On paie difficilement le minerval car la majorité des élèves proviennent des basses couches de la population (parents pauvres). Il y en a qui quittent l'école pour faire le taxi-vélo les après-midi. Nous laissons les indigents continuer à étudier. La paroisse et le centre Jeunes Kamenge contribuent à la scolarisation des élèves indigents. Pour l'uniforme, ils doivent s'en procurer ", martèle le responsable de l'établissement.

Selon le même informateur, ce système d'indigence devrait disparaître car les vrais indigents ne sont pas ceux qui le déclarent . Il y aura donc des tricheries dans la confection des listes des indigents.

Même si l'Etat s'est chargé de supporter le matériel scolaire des élèves indigents du secondaire, les directeurs n'hésitent pas à faire sortir ces élèves pour le minerval, nous confiait notre interlocuteur. Quelques articles scolaires sont toutefois fournis par le gouvernement via le M.R.R.D.R. On peut prendre l'exemple de 2001 pour l'illustrer.

Ce que l'on reproche réellement au gouvernement, c'est le retard observé dans l'acheminement de cette aide accordée aux enfants des sinistrés alors qu'entre temps certains d'entre eux ont déjà abandonné l'école. Le mieux serait que cette aide leur parvienne avant l'ouverture de l'année scolaire.

Tableau n° 9: Matériel scolaire fourni par le gouvernement

Articles	Unités	1^{er} trimestre	2^{ème} trimestre	3^{ème} trimestre	4^{ème} trimestre
Cahiers	Pièces	3 800	958	-	4 086.
Stylos	Pièces	40	-	49	851
Crayons	Pièces	-	-	50	370
Crayons de couleur	Boîtes	-	-	2	20
Gommes	Pièces	-	26	6	1
Boîtes mathématiques	Boîtes	-	-	21	26

Source: M.R.R.D.R , Direction de gestion des aides, année 2001.

4. L' eau et l'habitat

a) L'adduction d' eau

De façon globale, les déplacés de la Mairie de Bujumbura n'ont pas de problème d'eau. Ils parcourent moins d'un kilomètre pour aller puiser de l'eau. Le problème réside dans le stockage de cette denrée car ils n'ont pas d'ustensiles ménagers suffisants. Tous nos interviewés nous ont affirmés puiser de l'eau dans une fontaine publique.

Dans le site de déplacés de Kiyange, six bornes fontaines desservent une population de 2 650 personnes soit 1 borne pour 441 personnes. D'après les personnes interrogées, l'eau est suffisante pour tout le site excepté la période d'été où l'eau est fortement réduite. En cas de faible débit, les déplacés s'approvisionnent en dehors du site.

La situation est différente à Kanyosha. Le camp de déplacés dispose de trois bornes fontaines pour une population estimée à 4 815 personnes, ce qui revient à une borne pour 1.605 personnes (une population quatre fois plus importante que celle de Kiyange). Toutefois, ces bornes fontaines sont disposées de manière à faciliter et à diminuer le trajet par rapport aux différents coins du camp. Chacune de ces bornes possède un seul robinet avec un débit maximal de 7 000 litres en 24 heures⁴⁸. Les bousculades sont donc inévitables dans ces conditions.

En effet, la capacité maximale fournie par ces trois bornes fontaines est de 21 000 litres. Une population de 1 605 personnes sur un seul robinet montre que l'eau n'est pas suffisante même si cette population la puise à petite distance. Le problème est que par moment on observe de longues chaînes devant une seule borne fontaine.

Ce problème est aggravé par les voisins du site de déplacés qui viennent s'approvisionner en eau potable, gonflant les effectifs qui d'ailleurs étaient élevés. Il ressort de ces deux cas de Kiyange et de Kanyosha que la Mairie de Bujumbura devrait rapidement multiplier les bornes fontaines tout autour des camps afin de les décharger de ce fardeau.

b) L'habitat au cœur du système de reconstruction

La réalisation des plans d'action provinciaux pour la reconstruction au Burundi nécessite la mobilisation d'un certain nombre d'intervenants pour leur bonne exécution ainsi que la disponibilité de ressources matérielles et financières importantes. En effet, la réussite d'une telle entreprise requiert la participation active de toutes les institutions responsables de la conception, du financement, de l'exécution, du suivi ou de l'évaluation de ces actions de reconstruction .

⁴⁸. E.Nzeyimana, *op.cit*,p.49.

Un tel projet serait un leurre si quatre conditions ne sont pas réunies pour son exécution. Il s'agit de la volonté politique, de la sécurité, de la disponibilité des moyens et une implication active de tous les acteurs.

Dans cette condition d'implication des acteurs, la participation de la population est plus que souhaitée. En effet, la population est l'alpha et l'oméga de l'opération de reconstruction. Il est le centre d'intérêt de toutes les actions. A ce titre, elle sera la première à contribuer à l'œuvre de reconstruction, car aucune action entreprise en dehors d'elle n'a de chance de réussir .

Il en va de même de tous les intervenants clés et de toutes les autres forces actives qui devront être mises à contribution, et non assister en spectateurs à l'œuvre collective de reconstruction nationale. Le coût estimatif des matériaux et la main d'œuvre s'élevant à 265.560 Fbu pour une maison à construire.

En départageant ce coût, le gouvernement ou un autre bailleur devait donner 251.760 Fbu (soit 94,8 % de tout le travail) et le bénéficiaire devait payer les fouilles de fondation et la fabrication des briques adobes, le tout à 13.800Fbu (soit 5,2 % du travail).

La reconstruction des maisons reste le domaine des ONGs. C'est le cas de la C.E.P.BU à Kanyosha, du F.A.H et de l'A.D.R.A à Buterere. A Kiyange, le F.A.H-Burundi a construit plus de 150 maisons. Elle continue actuellement à reconstruire les maisons détruites par l'eau des rivières et à canaliser ces eaux par la construction des canaux devant les maisons.

Ces responsables du F.A.H s'entendent avec les bénéficiaires de ces maisons quant au délai de remboursement de l'argent, et à d'autres coûts engagés lors de la construction .

A Kanyosha, la C.E.P.B.U.a à son actif la construction de 520 ménages, moyennant une moindre participation des bénéficiaires .

Depuis sa création en 1994 jusqu'en 1996, le M.R.R.D.R s'occupait des programmes et activités d'urgence consistant en la fourniture des vivres, non-vivres, assistance en soins de santé, en matériels et frais scolaires en faveur des populations sinistrées. Mais depuis 1997,

le gouvernement a mis un accent sur les aspects de reconstruction et réinsertion visant l'auto-prise en charge des populations sinistrées.

C'est ainsi qu'il a appuyé la construction et la reconstruction de 10.979 maisons en 1998, 5.287 en 1999 et 3.410 maisons jusqu'en juin 2000. Le nombre de maisons construites de 1997 à juin 2000 s'élèvent à 21.552 unités⁴⁹.

Bujumbura - Mairie vient en troisième position (avec 2 842 maisons soit 13,18% du total) derrière les provinces de Gitega (3.582 maisons) et de Kayanza (3.004 maisons) à cause des sites de protection se trouvant à la périphérie de la capitale et des destructions massives qu'ont connu les quartiers périphériques de Bujumbura. Les tôles distribuées en Mairie de Bujumbura sont des tôles de type " Nzoramba ", une appellation à caractère publicitaire, alors que celles d'ailleurs sont des tôles galvanisées.

Le nombre de tôles distribuées s'élevait à 297 720 en 1998, 139 980 en 1999, 162 200 en 2000. En termes de coûts, la réinstallation a coûté 643.200.000 de Fbu en 1997, 1.300.000 Fbu en 1998, 584.500.000 Fbu en 1999 contre 271 900 000 Fbu en 2000⁵⁰.

En 2001, le M.R.R.D.R s'est visiblement préoccupé de la réinstallation des populations surtout celles de la Mairie de Bujumbura. En tout, 1109 maisons étaient déjà construites dans les différentes zones de la municipalité de Bujumbura.

Tableau n°10 : Etat de la reconstruction en Mairie de Bujumbura en 2001.

<i>Zone</i>	<i>Nombre de maisons construites</i>	<i>Nombre de tôles distribuées</i>	<i>Nombre de faitières</i>
BUYENZI	13	909	47
BWIZA	5	385	28
CIBITOKÉ	81	5 130	0
GIHOSHA	176	8 491	841

⁴⁹ R.Niragira, Contribution à l'étude d'impacts des mécanismes de la réinsertion socio-économique des communautés sinistrées : cas de la Mairie de Bujumbura, Mémoire, F.S.E.A, U.B., mai 2002, p.40.

⁵⁰ M.R.R.D.R, 2000, Note sur l'état d'avancement de la réinstallation et réinsertion des personnes sinistrées.

KAMENGE	252	17 056	1 790
KANYOSHA	250	10 295	1 430
MUSAGA	330	14 142	2 050
NYAKABIGA	2	299	21
Total	1 109	56 707	6 207

Source : M.R.R.D.R., Rapport d'activités, septembre 2001.

Comme on le voit, certaines zones ont eu des tôles, des faïtières et des maisons construites comme Musaga, Kamenge et Gihosha. Il s'agit des zones qui ont connu beaucoup de destructions en infrastructures, cela jusqu'en septembre 2001. D'autres les ont connues encore plus récemment. C'est le cas de Kinama et Buterere.

La première, pour avoir été assiégée en février 2002 par des bandes rebelles, a été le terrain de forts affrontements entre l'armée régulière et les bandes armées. La seconde a connu, au mois d'avril 2002, des destructions dues à l'inondation des maisons du site de déplacés de Kiyange par des eaux en provenance des rivières Mutimbuzi, Muzazi et Gikoma.

5. La question alimentaire

Avant que le gouvernement du Burundi et d'autres organismes nationaux et internationaux n'entreprennent des stratégies de faire participer les populations sinistrées à se prendre en charge par la création des emplois générateurs de revenus, les populations sinistrées vivaient exclusivement de l'aide humanitaire.

Le volet alimentaire à lui seul accaparait 73,9% du total de l'aide humanitaire⁵¹. Il s'agissait essentiellement des dons en nourriture, principalement du haricot, du petit pois, des céréales, de l'huile, du lait et du sel. Plus tard, cette aide alimentaire sous forme de dons sera remplacée par le "food for work" qui consistait à octroyer des vivres en échange de travaux

⁵¹ United Nations, Consolidated Inter-Agency Appeal 2002 for Burundi.

d'intérêt communautaire. L'aide au développement a été remplacée par l'aide d'urgence (principalement constituée d'aide alimentaire) depuis la crise d'octobre 1993. Depuis cette date, le Burundi dépend de l'aide alimentaire pour nourrir des millions d'individus en l'occurrence les populations sinistrées.

Voyons comment elle a évolué de 1993 à 1999 en valeur.

Tableau n°11 : Aide alimentaire en valeur (1993 - 1999)

Valeur	1 993	1 994	1 995	1 996	1 997	1 998	1 999
Millions de \$USA	4 372	54 573	48 071	15 893	17 985	18 872	20 095
Millions de Franc Burundais	387 938	4 575 024	3 509 857	2 268 290	2 172 101	2 279 226	2 224 084

Source : PAM, Rapport d'activités, année 2000.

Si l'on veut apprécier les quantités de l'aide alimentaire fournie par le MRRDR à la Mairie de Bujumbura, il suffit de prendre un exemple, celui de 2001.

Tableau n°12 : Aide alimentaire à la Mairie de Bujumbura (2001).

Article	Unité	1^{er} trimestre	2^{ème} trimestre	3^{ème} trimestre	4^{ème} trimestre	Total
Haricot	kg	5 725	2 200	-	1 825	9.750kg
Riz	kg	5 000	2 150	-	2 275	9.425 kg
Farine de maïs	kg	-	-	74 450	-	74.450 kg
Huile	l	-	1 075	6 230	-	7.305 litres

Source : Bilan dressé par la direction de la gestion des aides au MRRDR, année 2001.

Les déplacés ne peuvent pas vivre seulement de ces aides alimentaires. C'est pour cette raison qu'ils se sont orientés vers de petits métiers. De cette façon, ils s'intègrent petit à petit à la vie urbaine.

A Kanyosha, des O.N.G's. comme O.A.P., C.R.S. et G.C.C.B., passent leurs aides alimentaires au P.A.M et celui-ci les distribue aux déplacés. De mars à mai 2001, le P.A.M. a rassemblé au près de ces organisations humanitaires plus de 172.000 kg d'aliments destinés au camp de déplacés.

Tableau n°13 : Aides alimentaires distribuées par le PAM dans le camp de déplacés de Kanyosha (septembre 2001).

<i>Aliments</i>	<i>Prix à l'unité</i>	<i>Unités</i>	<i>Quantité (en kg)</i>
Haricots	50	232	11 600
Farine pour bouillie	25	252	6 300
Grains de maïs	50	2 061	103 050
Sel	-	708	23 725
Petit - pois	50	443	22 150
Huile végétale	-	265	5 296
Total	-	3 961	172 121

Source : P.A.M : Rapport annuel 2001.

Aujourd'hui, ces aides ne viennent plus et les déplacés ne comptent plus sur ces aides. Ils doivent compter sur de petits revenus tirés des activités informelles comme le petit commerce, l'agriculture, le petit élevage, et sur les activités artisanales comme la couture, la menuiserie, etc.

A Kiyange, la situation est pratiquement la même. Avec le tarissement de l'aide alimentaire, les gens sont obligés de compter sur leurs propres forces. Ils mènent le combat en intégrant d'autres activités génératrices de revenus. Ce sont entre autres les activités agricoles en associations, le petit commerce et les métiers divers.

6. De nouvelles formes de réadaptation sociale

a) Education aux valeurs de paix et de réconciliation

Qu'il s'agisse du camp de déplacés de Kanyosha ou celui de Kiyange, les autorités de la Mairie en général et celles de la zone font des descentes sur terrain pour remonter le moral des sinistrés et leur livrent des messages de réconciliation entre les différentes composantes ethniques qui, dans ces deux sites vivent les uns à côté des autres. Elles sont épaulées par les autorités militaires au niveau des districts.

Les déplacés du site Kiyange, du moins leurs représentants, sont souvent invités dans des réunions de partage et d'échanges avec les autres quartiers, surtout ceux du nord de la capitale. Ils se rencontrent régulièrement au centre Jeunes Kamenge. Des activités sportives culturelles, de formation et reconstruction ont été organisées de janvier 2002 à septembre 2002 dans les zones Buterere, Ngagara, Cibitoke, Gihosha, Kamenge et Kinama. L'objectif de ces rencontres est de tenter de recoudre le tissu social mis à mal par une dizaine d'années de guerre qui a pris dans certains quartiers un cachet ethnique.

Ces activités étaient faites en coordination avec l'administration, les écoles primaires, et secondaires, les communautés religieuses, les associations, les ONG'S, etc. Ces activités sont entre autres les tournois inter-zones et inter-quartiers de football, de basket-ball (Été Fraternité) et de volley-ball, concours de danses modernes, concours de chansons de paix, concerts pour la paix, concours de danses traditionnelles (à Buterere), célébration de la Journée internationale de la Paix, "camps de travail" et de formation dans lesquels les participants reconstruisent des maisons et font des travaux de débroussaillage et de débouchage des caniveaux, surtout dans les zones des quartiers nord de la capitale.

A l'issue de ces travaux, 75 familles ont bénéficié des briques tandis que de nombreux routes et caniveaux ont été mis en état.

En outre, des associations à majorité féminine comme ABAHUZAMIRYANGO et DUSHIREHAMWE se réunissent souvent pour parler de réconciliation. Une déplacée responsable de l'association Dushirehamwe, Madame Singendakubwabo Espérance nous a confié que son association parle de la paix et de l'amour (en kirundi : *riyaga amahoro*

n'urukundo), deux valeurs qui ont gravement manqué dans notre société ces dernières années. Selon elle, l'objectif principal est de rassembler les gens, les initier aux pratiques de réconciliation pacifique, avec souvent des décentes sur terrain en dehors des sites.

Au site de Kanyosha, des associations comme SANGWAMAHORO et AJEVOKA (Association des Jeunes Volontaires de Kanyosha) ont dans leurs programmes mensuels des journées de réflexions sur le projet de réconciliation et de paix. Cette réadaptation sociale se fait aussi comme pour le cas de Kiyange, à travers des activités culturelles. L'AJEVOKA par exemple initie les jeunes aux danses traditionnelles, occasion inouïe de les mettre ensemble autour des valeurs positives.

b) Adhésion à des associations

Avec le non-approvisionnement permanent des sites de déplacés en aides de toutes sortes par le gouvernement et d'autres partenaires nationaux et étrangers, la plupart des déplacés des sites Kanyosha et Kiyange se sont organisés en associations pour mettre en commun leurs efforts de production.

La majorité des associations sont à vocation agricole. D'autres s'occupent de la couture, la menuiserie, la cordonnerie, la maçonnerie, etc. Le petit élevage est souvent pratiqué parallèlement avec l'agriculture.

Certaines associations ont des effectifs pouvant atteindre des centaines de membres alors que d'autres n'en comptent que quelques dizaines. Certaines sont de création récente et ont, par conséquent, peu de réalisations à leur actif.

Les responsables de ces associations se plaignent souvent du manque de financement et se contentent des cotisations des membres ou de l'argent tiré de la vente des productions. Ces responsables pointent du doigt l'Etat qui manifestement ne les soutient pas alors qu'ils ont une volonté de se prendre en mains.

D. VERS UNE READAPTATION ECONOMIQUE : EMPLOIS DANS LES SECTEURS FORMELS ET NON-FORMELS

Il n'existe pas de définition universelle d'une activité informelle mais il y a une certaine convergence de points de vue sur ses caractéristiques principales notamment le mode de production, les moyens de production et le lieu de production. A ces caractéristiques, il faudrait ajouter la rareté et la vétusté du capital technique, la faiblesse du capital financier et une main d'œuvre recrutée en fonction du travail commandé⁵².

Le secteur informel (ou non structuré) occupe une place importante dans l'économie du Burundi à cause d'une non-urbanisation ou d'une "ruralisation" du pays essentiellement agricole. Des jeunes à la quête d'un mieux être urbain quittent le milieu rural pour rejoindre la ville de Bujumbura. Ce phénomène a été aggravé par la crise socio-politique qui a jeté dans la rue et concentré dans les camps une population importante. N'ayant pas un niveau de formation exigée pour intégrer la structure formelle (qui d'ailleurs est surchargée), une bonne frange de la population a été déversée dans le secteur informel.

Les activités informelles les plus en vue sont les petits métiers (réparation, coiffure, couture, ...), les petits services (commissionnaire en tout genre, portage de charges, lavage de voiture, racolage de clients pour taxi-vélo, ...), le petit commerce (boutiques familiales, cigarettes, beignets, cacahuètes, pièces de rechange, spéculation sur le sucre, la bière ou le carburant,)⁵³.

La crise économique que le Burundi traverse actuellement a beaucoup contribué dans l'accroissement des acteurs et des activités informelles dans la capitale. Ces activités, malgré ce qu'on peut en dire ou en penser, nourrissent des milliers de citoyens.

A cette panoplie d'activités informelles, il faudrait ajouter les activités artisanales qui jouent un rôle important dans l'économie urbaine particulièrement à Bujumbura. Malheureusement, les statistiques manquent parce que ces activités sont rarement enregistrées.

⁵² A.Niyongere, "La crise des activités du secteur informel", in S.NDAYIRUKIYE, *op.cit.*, p.191.

⁵³ P. Ruberintwari "L'informel et la société urbaine au Burundi", in A.C.A., Le centenaire de la ville de Bujumbura, Bujumbura, avril 1997, p.588.

Ces dernières décennies, l'évolution idéologique dans le monde est témoin du passage d'un Etat- Providence, Etat fort, à un "Etat minimum ", autrement dit à " moins d'Etat " avec la volonté de voir émerger un secteur privé considéré comme moteur de l'économie.

Cela a accentué de façon soudaine le basculement de l'économie formelle vers le secteur informel. Il s'agit en fait d'une adaptation à la nouvelle conjoncture socio-économique.

Les déplacés en Mairie de Bujumbura et surtout ceux des camps Kanyosha et Kiyange, à défaut d' exercer leurs anciennes activités et pour le combat de survie, ont développé des activités informelles qui s'offrent à eux. Ces activités, surtout artisanales, leur permettent d'avoir des revenus pour leur prise en charge.

Les activités génératrices de revenus : cas du site de Kiyange

Afin d'éviter des répétitions qui ne feraient qu'alourdir le travail, vu les similitudes d'activités économiques dans les deux sites étudiés (d'une manière générale, que ce soit à Kanyosha ou à Kiyange, ces activités sont dominées par le petit commerce, l'élevage de quelques animaux domestiques, les divers métiers), nous avons délibérément pris l'option de ne prendre qu'un seul site, celui de Kiyange. Son relatif éloignement de la ville, comparé à Kanyosha, nous semble être un élément de son originalité. En effet, la réadaptation socio-économique n'est pas trop influencée, à notre avis, par le mode de vie urbain permettant à cette population des initiatives originales. Ainsi par exemple, l'agriculture y occupe une grande importance alors que Kanyosha semble bien s'appuyer sur le commerce pour panser les plaies de la guerre. Que donc le lecteur ne voit pas dans ce choix une quelconque défaillance de l'auteur.

Disons d'emblée que ces activités sont diversifiées. On y rencontre du petit commerce (des boutiques, bières locales, des produits alimentaires ,....), de l'agriculture, l'artisanat (de production et celui de l'art),le transport sur taxi-vélos, le commerce ambulancier, les petites réparations et d'autres petits services .

a. Nature d'activités

1°) Les associations agricoles

Depuis 1997 avec la naissance du camp de déplacés de Kiyange à nos jours, plus d'une dizaine d'associations agricoles ont occupé une bonne partie des déplacés du site. Au fil du temps ces associations agricoles ont diminué, certaines ont même disparu laissant place à d'autres. D'autres encore ont fusionné ; celles qui sont réellement fonctionnelles se limitent à neuf⁵⁴ :

Il s'agit des associations " ABAHUMURE " (317 membres), " TUREMESHANYE TURERE IMPFUVYI " (23 membres), " AKIMUHANA KAZA IMVURA IHISE " (73 membres), " ATESKI " (Association des Témoins du SIDA à KIYANGE, dite " ABIVUGIRA " (50 membres), " ABADATANA MU NDAGANO " (121 membres), " DUSHIREHAMWE " (60 membres), " ADESKI " (Association pour le Développement Economico-social du site Kiyange avec 13 membres, " SHIRUKUBUTE " qui totalise 196 membres et ABAHUZAMIRYANGO (300 membres).

Ces associations agricoles s'occupent également de l'élevage de chèvres et de poules, font du petit commerce et organisent d'autres activités. Les associations se recrutent dans plusieurs secteurs socio- professionnels. On y trouve des agriculteurs, agents de la fonction publique (militaires , enseignants , ...), élèves, artisans, etc.

Les bailleurs de fonds de ces associations sont souvent la FAO, le " Centre Jeunes Kamenge ", le JRS, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. Ces associations ont en général une grande volonté de travailler mais se heurtent à un problème épineux de manque de terres cultivables. Les responsables de certaines associations nous ont affirmé qu'ils louent des propriétés d'un certain Basabose à un prix assez élevé. Les cultures les plus pratiquées sont le maïs, sorgho, haricot, riz, légumes, etc.

⁵⁴. Notre enquête d'octobre 2002

Des associations comme AADK (Association Agricole pour le Développement de Kiyange, née en 1997 avec 246 membres) et ABAHUZAMIRYANGO (née en mai 1998) avaient axé leurs activités sur l'agriculture et l'alphabétisation pour la première et l'entraide social, encadrement des enfants, régulation des conflits, agriculture, alphabétisation, élevage et commerce pour la deuxième.

Ceci pour dire que les activités de certaines associations ne sont pas qu'agricoles. Les ONG's comme DRA(Dutch Relief and Rehabilitation Agency), ACORD-BURUNDI, et d'autres ont beaucoup aidé ces associations depuis leur naissance. Malheureusement, certaines ont fermé et d' autres n'ont pas continué à financer ces associations; situation qui les a fragilisé puisqu'elles n'étaient pas encore solidement implantées .

2°) *L'artisanat*

Parler de l'artisanat dans le site de déplacés de Kiyange revient essentiellement à évoquer la place combien importante que joue l'ONG JRS dans la promotion et l'encadrement de cette activité. En effet, cette ONG, fait vivre, via cette activité une centaine de familles de déplacés.

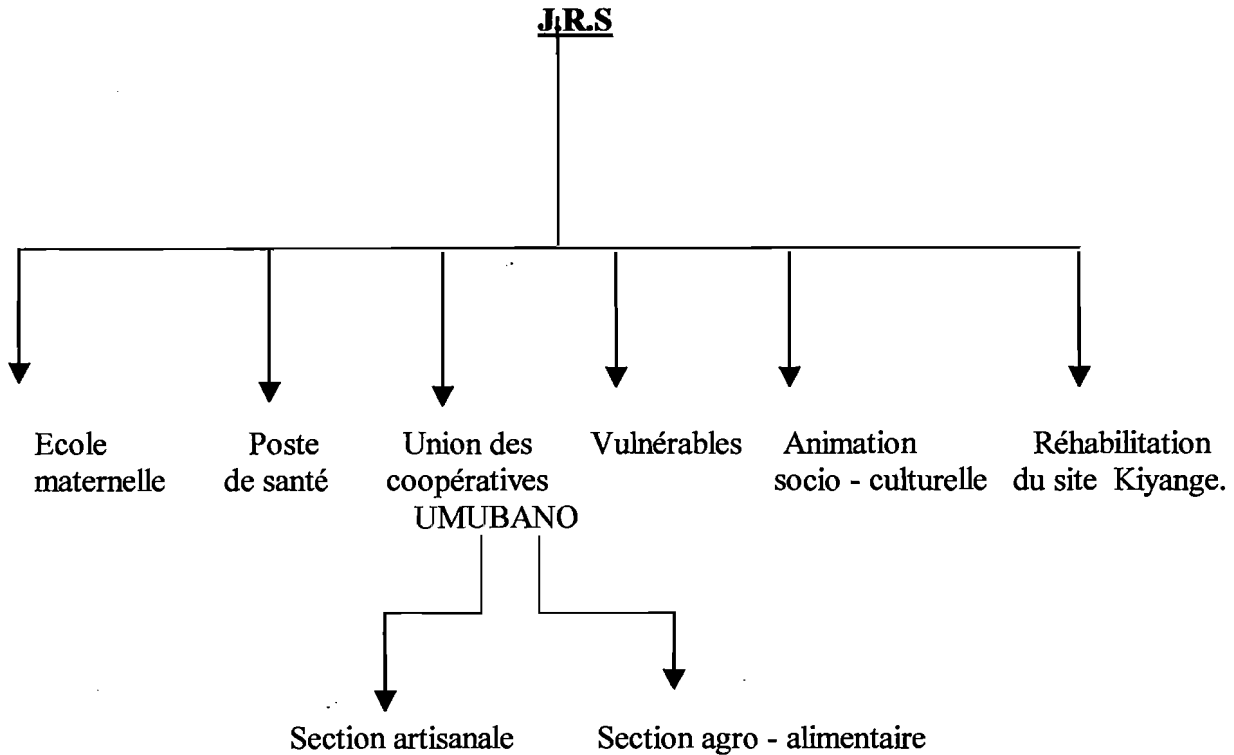
Les principales activités artisanales qu'on trouve dans ce site sont la couture (10membres), la vannerie (21 membres), la tannerie-marroquinerie (8 membres), la maçonnerie (des journaliers, recrutés hebdomadairement), la briqueterie (21 membres), la menuiserie (15 personnes).

Le secteur artisanal burundais actuel est caractérisé par un vaste éventail d'activités hétérogènes. Certaines puisent leur source dans l'artisanat traditionnel . D'autres se sont introduites avec le contact d'autres cultures et civilisations. Dans le site de déplacés de Kiyange, nous trouvons les trois grands types d'artisanat à savoir l'artisanat de production, l'artisanat de service (peu abondant dans le site), et l'artisanat d'art.

Toutes les activités artisanales sont contrôlées et financées par le J.R.S. Les travailleurs du J.R.S reçoivent des avantages certains de la part de cette O.N.G. Signalons que l' artisanat est l'une des deux sections (sections artisanale et agro-alimentaire) de l' "Union des Coopératives UMUBANO".

3 °) L' agro-alimentaire

L'agro-alimentaire est l'une des deux sections de l'Union des Coopératives UMUBANO de J R S comme cela transparait dans cet organigramme de l'ONG Jesuit Refugee Service.



La section artisanale comprend la menuiserie, vannerie, couture, broderie, tannerie-marochinerie tandis que la section agro-alimentaire s'occupe de la culture des champignons, de l'élevage de lapins et des poules en même temps qu'elle fait du jardinage, gère un moulin et une boulangerie en plus d'un dépôt des boissons de la Brarudi par ailleurs très prisées.

Les activités de l'agro-alimentaire sont contrôlées et financées par le J R S . Pour la champignonnière, les semences proviennent de l'Université du Burundi (1kg de semences coûte 1800F). Par le clapier, il faut entendre le petit élevage (de lapins et d'autres petits animaux). Au site de Kiyange, ce clapier a 120 lapins et quelques cobayes. Le clapier du J.R.S. est bien suivi avec un entretien régulier. L'agronome responsable de ce clapier nous a révélé que ce petit élevage leur rapporte au même titre que la vente des champignons. La culture du champignon est à encourager car elle rapporte plus qu'elle n'exige.

On rencontre dans le site quelques particuliers qui élèvent des chèvres, des poules et des canards.

4°) *Le commerce*

Pour faire vivre leurs ménages, certains déplacés cherchent quelques revenus pour faire un petit commerce. On monte des boutiques, quelques bistrotts de la bière Primus, d'Amstel et même de la bière de sorgho et de la banane.

Des enfants vendent des beignets, des œufs et des arachides. Ceux qui tiennent des boutiques ont une gamme variée de produits : sucre, haricots, riz, savons, cirages, pains, huile de palme, mazout, sel, bougies, farine de manioc et de maïs, pâtes dentifrices et souvent un casier de Fanta et celui de Primus ou d'Amstel à côté de ces articles. On y voit également, aux extrémités des avenues des commerçants de charbon de bois.

Certains déplacés ont une activité qu'ils exercent l'avant et l'après-midi, et le soir venu, ils font du commerce de bière. Plusieurs ménages ne gèrent souvent qu'un seul casier de Primus ou d'Amstel.

Dans tout le site de déplacés, il y a un nombre important de boutiques, mais 5 boutiques proposent des articles variés. On en tirerait un profit économique qui procure un mieux vivre aux ménages qui pratiquent cette activité.

Quelques particuliers vendent et achètent des porcs et des chèvres . Le site de déplacés dispose d' un petit marché dans lequel on trouve des articles comme des bananes, avocats, légumes frais, choux, pains, papaye, patate douce, beignets, huile, etc.

Ceux qui n'achètent pas dans ce petit marché se rendent à Buterere II, pour faire leurs achats à 800 m ou dans un autre marché situé à 1,5 km. A cela s'ajoute le commerce ambulancier de quelques produits comme les habits, cigarettes, chaussures, etc.

5°) *Les autres métiers*

Ceux qui n'exercent pas de métiers comme l'artisanat, l'agriculture, le commerce, l'élevage ou ceux qui ne sont pas des employés de l'Etat, s'adonnent à d'autres petits boulots tels que la garde de nuit, le transport sur taxi-vélo, le convoyeur d'un véhicule de transport

sans oublier l'élevage caprin. La proximité de la ville de Bujumbura permet de petits métiers et certains déplacés passent la journée en ville pour rentrer le soir.

L'autre activité qui n'est pas forcément un métier mais qui vaille quelque chose est celle effectuée par les jeunes gardiens de la paix (chaque ménage donne mensuellement 300fbu au compte de ces derniers). Le site de déplacés de Kiyange est gardé par 38 jeunes sur un total de 179 gardiens de la paix qui compte la zone Buterere.

Toutes ces activités pré-citées font vivre, d'une manière ou d'une autre les déplacés qui les exercent. Ce que les déplacés demandent à l'administration est de les aider à maîtriser certains caprices de leur milieu en construisant par exemple un digue qui empêcherait l'eau des rivières frontalières avec le site de détruire leurs maisons. Ils insistent également pour que l'Etat continue à les assister matériellement surtout lorsque les aléas climatiques comme la pluie torrentielle s'abattent sur leurs champs de cultures. L'autre demande faite à l'Etat concerne l'octroi à ces déplacés des terrains de culture .

b. Quel apport financier ?

1°) Productions agricoles et leur commercialisation

L'économie burundaise a été toujours bâtie sur les productions agricoles. Malgré le manque de terres arables chez les déplacés du site Kiyange et malgré également le petit nombre d'agriculteurs ajouté au manque de moyens matériels en l'occurrence les fertilisants, les déplacés agriculteurs parviennent à cultiver et à récolter des quantités non négligeables. Certaines familles arrivent à satisfaire à leurs besoins alimentaires et dégagent un surplus commercialisable. Quelques exemples permettent de dégager l'essentiel des productions :

L'association " ABAHUMURE " qui compte un groupe important de 317 membres, cultive du maïs, sorgho, haricot et légumes. Pour l'année 2002, les productions ont été les suivantes : 600 kg de sorgho vendus pour une somme de 78 000F, dont 50 000 F ont été placés à la Coopérative d' Epargne et de Crédit Mutuel (CECM).

Le deuxième exemple est celui de l'association " SHIRUKUBUTE" agréée en 2000. Avec un effectif de 196 membres, l'essentiel de sa production agricole est fait de légumes, de maïs, haricot et sorgho.

Les espaces cultivés sont modestes comparés au nombre d'adhérents : pour le sorgho il est cultivé sur 30 m sur 60 m contre 60m sur 40 m pour le maïs et le haricot et 25 ares pour les légumes.

Selon le responsable de l'association, l'agronome Bonaventure Hategekimana, une partie de la récolte est consommée sur place par les membres, le partage se faisant selon la liste des présences. L'autre part est vendue et l'argent est versé dans la caisse de l'association. Des grossistes viennent prendre une partie de la récolte, une autre est vendue au marché central de Bujumbura .

On peut aussi mentionner le cas de l'"ADESKI " (fondée en février 2001 et composée de 13 membres) dont les productions se présentent comme suit : haricot : 60 kg ; maïs : 10 sacs de 50 kg ; sorgho : 80 kg.

Les autres exemples sont résumés dans ce tableau.

Tableau n°14: Autres exemples de productions de certaines associations du site Kiyange

Association	Date de création	Type de produits	Quantité
Abahuzamiryango	mai 1998	Haricot Maïs Soja Riz	300 kg 100 kg 30 kg 8 000 kg
Abadatanamundagan o	Septembre 2001	Sorgho Maïs Haricot	100 kg - -
Dushirehamwe	Août 1998	Haricot Maïs Sorgho	770 kg (janvier-septembre 2002) 10 kg (janvier 2002) -

- : Pas de récoltes à cause des inondations.

Source : Nos propres enquêtes.

2°) *L'artisanat*

Les activités artisanales que nous évoquons ici et l'apport financier de celles-ci concernent les activités effectuées par des déplacés dans un centre tenu par l'O.N.G. *Jesuit Refugee Service*. La rémunération qu'ils reçoivent profite beaucoup à leurs familles. C'est la principale ressource financière de ces familles. Ici il sera question d'inventorier les productions dans toutes les sections sous le contrôle et le financement du J.R.S. Ce sont entre autres des ateliers de menuiserie, de couture et broderie, de vannerie, de tannerie-marroquinerie.

La menuiserie emploie en gros 15 personnes qui travaillent à temps plein. Elle produit essentiellement des armoires, lits, portes, bancs, pupitres, bureaux, chaises, étagères, tabourets et fenêtres pour une valeur de 3.095.290 F (bilan de juin 2002).

L'atelier produit d'autres objets dont la vente peut être rapide ou lente, ce qui ne facilite pas l'établissement d'un bilan annuel. Le salaire minimum d'un menuisier est de 14.000 F le mois contre 44.000 F pour un chef d'atelier.

S'il arrive que cette section ou atelier gagne dans la vente de leurs productions, les membres se partagent le bénéfice. Le fond de roulement est gardé intact pour garantir à l'entreprise sa pérennité.

Dans le cadre de ses productions, l'atelier a produit durant la période de juin-octobre 2001, 400 portes, 800 fenêtres et des panneaux d'affichage, pour une valeur de 13.600.285 F.

La deuxième activité concerne la couture et la broderie. Dix femmes et jeunes filles tiennent l'atelier. Le tableau ci-après indique les principaux postes de dépense de l'atelier.

Tableau n°15 : Achats de l'atelier (août-septembre 2002)

Type de produit	Quantité	Valeur (Fbu)
Fils en couleur	-	6 000
Elastiques	5	22 500
Boutons	300	3 000
Rouleaux pour kaki	4	24 0000
Porte-canettes	10	35 000
Tête de machine	1	65 000
Fils pour broderie	6	3 000
Mètres pliant	3	600
Huile pour machine	1L	1 500
Aiguilles	3	900
Draps pour broderie	2	10 000
Total		387 500 F

Source : Tableau constitué à l'aide des données recueillies sur terrain (site Kiyange).

Ainsi, ces couturières ont fabriqué des nappes, 40 couvre-lits, 230 uniformes, des chemises pour hommes et des blouses.

L'atelier aurait enregistré un bénéfice intéressant à en croire sa responsable. Il est cependant difficile de dresser un bilan annuel des ventes car les commandes ne sont pas toujours payées dans un intervalle d'une année. Le bénéfice est par conséquent impossible à calculer si le prix de vente n'est exactement pas connu. Ici l'apport financier est fait du salaire de la couturière en ajoutant les avantages qui proviennent du gain obtenu par l'entreprise.

Dans un autre secteur, pendant une période de neuf mois (du 1^{er} janvier au 30 septembre 2002), la vannerie a permis la fabrication de corbeilles, anneaux, sacs à mains (*ikapo*), des paniers (grands et petits) de toutes sortes, etc.

Sauf quelques 60 000 F pour certains achats enregistrés, nous n'avons pas eu d'autres indications sur le prix d'achat. Mais du 6 février 2002 au 30 septembre 2002, le prix de vente

des objets fabriqués est de 320 500 F, ce qui présente un bénéfice certain pour ces dames et filles. Comme pour les autres employés du secteur artisanal, le salaire minimum d'une vannière avoisine de 14 000 F par mois.

On pourrait en dernier ressort souligner l'apport de la tannerie-maroquinerie (huit membres). Dans cet atelier, les achats ou dépenses ont porté sur les matières telles que les peaux, écorces d'arbres, lames bistouris, bougies, oeillets, huile palmiste, boîtes teintures, etc.

Le prix d'achat total de ces matières premières (du 1^{er} janvier au 30 septembre 2002) est estimé à 1 279 197 F. L'atelier est ainsi parvenu à fabriquer 17 chapeaux, 6 sacs à main pour dame, 65 ceintures, 27 porte-documents, 72 porte-téléphones, 39 porte-monnaie, 3 paires de sandales et 4 valises. Ces produits finis n'étaient pas encore, à notre passage au camp (octobre 2002), tous vendus, mais l'atelier avait déjà vendu pour une somme de 1 341 000 F, dégageant ainsi un bénéfice provisoire de 61 803 F.

L'atelier aurait un grand bénéfice s'il n'avait pas en son sein des élèves qui apprennent le métier. C'est en tout cas la conviction du responsable de l'agro-alimentaire, Faustin Malanda :

" On reste dans la moyenne car la majorité de l'équipe est constituée par des apprentis qui gaspillent plus de temps pour une simple réalisation " .

3°) L'agro-alimentaire

Quelques secteurs de l'agro-alimentaire, certes modestes, peuvent retenir notre attention eu égard à leur importance dans la constitution du revenu des ménages des déplacés. C'est entre autres la production des champignons. La champignonnière du site de Kiyange utilise sept personnes⁵⁵. Du 1^{er} janvier au 30 septembre 2002, les dépenses s'élevaient à 44 5100 F tandis que la récolte a été de 222 kg de champignon à raison de 2 500 F le kg, soit un revenu de 555 000 F. Normalement il y a un bénéfice de 109 900 F mais le responsable de cette section préfère parler de perte vu que la culture ait connu deux fois successives l'épidémie des bactéries compétitrices de la mycoculture (sic!).

⁵⁵ Enquête du mois d'octobre 2002.

A en croire les travailleurs de cette section, la culture des champignons est rentable à condition d'élargir le marché de cette production. L'essentielle de la clientèle est constituée par les restaurants de la ville surtout " Calvados " et " Chez André ".

Cette culture est complétée par celle des légumes divers dont l'écoulement profite de la proximité de la ville de Bujumbura, grande consommatrice de légumes frais. La FAO donne gratuitement des semences et les insecticides tandis que les engrais sont achetés par les producteurs eux-mêmes.

Pour se faire une idée de la production, en 2002, les jardinières ont vendu 233,33 kg d'aubergines pour 28. 000 F, 38 kg d'oignons pour 13. 300 F, 100 kg de haricots pour une somme de 25 000 F. La partie non vendue a été consommée par les membres.

L'élevage de lapins et de poules semblent intéresser les déplacés. Il s'agit en effet d'une activité qui demande très peu d'investissement. Pour la seule période de janvier 2002, 90 lapins, 13 cobayes et 130 poules de chair ont été vendus⁵⁶. A la vente, un lapin coûte 3 500 F, un cobaye 500 F et une poule 4 200 F.

Il apparaît que les populations déplacées comptent sur la diversité des activités entreprises dans les sites pour multiplier les chances de subvenir à leurs multiples besoins. Si ce n'est pas une boulangerie qui ouvre, c'est un dépôt de boissons de la BRARUDI qui se présente comme un employeur d'une dizaine de déplacés. Les salaires mensuels varient entre 49 000 F pour le responsable et 26 000 F pour un simple travailleur⁵⁷.

Les services de maçonnerie et de briqueterie travaillent sur commande. La briqueterie utilise 21 personnes du site de déplacés et fabriquent 18 000 briques par mois à 80 F la pièce. En plus des briques qui sont vendues aux acheteurs extérieurs, une partie est utilisée dans la construction des maisons et toilettes du site de déplacés de Kiyange.

Quant aux maçons, ils sont tous des journaliers. Ils sont recrutés en fonction du besoin de main-d'œuvre et interviennent essentiellement dans la construction des maisons du site financée par le FAH- Burundi.

⁵⁶ Idem.

⁵⁷ Entretien avec le Secrétaire Général du Centre J.R.S(mois d'octobre 2002).

On les voit aussi quand il s'agit de la canalisation des eaux dans les différentes avenues du site. Un maçon touche 1500 F par jour contre 1700 F pour un responsable et 1000F pour le briquetier⁵⁸. Les simples travailleurs au compte du J.R.S. perçoivent un salaire journalier de 700 F. Ces rémunérations peuvent paraître modestes, mais les travailleurs ont l'avantage de toucher leurs salaires tous les vendredi de chaque semaine. On n'attend pas donc la fin du mois pour être payé. Ce système permet aux employés de subvenir régulièrement à leurs besoins. Il peut présenter aussi un désavantage dans la mesure où il diminue les possibilités d'épargne : l'argent est immédiatement dépensé.

4°) *Le commerce*

Dans l'ensemble, les déplacés qui s'adonnent au commerce y tirent des bénéfices mais ces derniers restent insuffisants au regard d'énormes charges qu'ils ont. Pour les propriétaires de boutiques, ils disent y tirer un avantage certain. Claude Nsengimana est un jeune homme de 22 ans installé au site de Kiyange. Il a interrompu ses études du secondaire et est commerçant-boutiquier. Il reconnaît que sa boutique lui est d'une importance capitale :

" Les articles que je vends me sont d'une grande utilité. Je fais de mon argent ce que je veux. Récemment, je me suis fait construire une maison grâce à ce petit commerce. L'autre partie de mon argent est utilisée dans l'habillement. J' aide aussi ma famille et paie les frais de scolarité pour mes petits frères".

Il nous a déclaré avoir reçu le financement de sa famille et surtout qu' il a travaillé à la MSF Belgique pendant 7 mois.

Tableau n°16 : Gains tirés de quelques produits

Prix d'achat	Prix de vente	Bénéfice
100 kg de riz : 35 000 F	40 000 F	5 000 F
100 kg de haricot : 27 000 F	30 000 F	3 000 F
300 kg de farine de manioc : 24 000 F	30 000 F	6 000 F

Source : Tableau constitué à base des données recueillies sur terrain (site Kiyange).

⁵⁸ Entretien avec le responsable de la section agro-alimentaire (octobre 2002).

Ces bénéfices sont calculés par mois et doivent tenir compte des taxes de la zone sur les produits vendus.

Un autre exemple est celui de Misigaro Mamert, cet homme de 39 ans. En plus du commerce de denrées alimentaires comme le sucre, le haricot, le riz, etc., il pratique un élevage de porcs qui lui rapporterait beaucoup. Quand il achète un petit porc à 15 000 F, il le vend à 45 000 F après trois mois.

Si nous devrions conclure, nous dirions que sur le plan économique, les populations des camps de déplacés ne manquent pas d'imagination. Elles déploient toutes leurs énergies et leur talents pour ne pas sombrer dans le désespoir. La preuve en est la multitude d'activités lucratives entreprises dans les camps. On va de l'agriculture au petit élevage, des métiers divers au petit commerce. Les petits services comme le taxi-vélo, le racolage, etc., sont offerts par des jeunes à la quête d'un nouvel horizon. Le besoin les y pousse après tout. Ils doivent survivre dans des conditions matérielles précaires. La plupart sont des orphelins, d'autres sont des veuves ou des veufs qui font face à la misère et surtout à la maladie. L'essentiel est de résister à la mort et de s'adapter au nouveau mode de vie imposé par la guerre.

Si nous avons essayé de louer les initiatives de quelques déplacés des camps que notre enquête a concernés, nous ne voulons pas dire que leur situation est satisfaisante. Pas du tout. Les déplacés vivent (comme nous l'avons souligné dans le chapitre précédent) des situations difficiles: manque d'intimité familiale, difficultés d'avoir de quoi manger, s'habiller, payer le minerval pour leurs enfants, etc. Ils ne voient pas donc quel sera leur avenir. Quand resteront-ils dans les camps de déplacés? Quand auront-ils un logis convenable? Quand la guerre cessera-t-elle? Pourront-ils retourner dans leurs propriétés familiales sans danger de mort?

Voilà les unes des questions que les déplacés se posent et ne trouvent pas de réponses sur leur avenir qui, comme nous allons le voir est problématique.

CHAP III : PROBLEMATIQUE SUR LA QUESTION DES DEPLACES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Introduction

On l'a plusieurs fois rappelé, les personnes déplacées et regroupées dans des sites sont le pur produit de la crise de 1993. Quoique les " déplacés " soient une création récente, leur gestion pose de nombreux problèmes rendus complexes par l'importance de leurs effectifs, le manque de moyens financiers et surtout le faible engagement des pouvoirs publics dans la réhabilitation de cette catégorie de populations. Au niveau national, les chiffres les plus récents les estiment à 404 495 personnes réparties sur 226 sites.

Le nombre de déplacés varie d'une année à l'autre et d'une province à l'autre suivant l'évolution de la situation sécuritaire. Cet accroissement de la population des sites ne s'explique pas seulement par la création de nouveaux camps mais aussi par les naissances qu'on y enregistre. Si les attaques des rebelles sur les collines, provoquant les répliques de l'armée, ne débouchent pas nécessairement à l'ouverture de nouveaux sites, elles gonflent considérablement ceux qui existaient déjà.

Les moyens pour leur réhabilitation ne suivent pas malheureusement l'évolution croissante des effectifs de cette nouvelle catégorie de population. Sa prise en charge par les pouvoirs publics est quasi impossible dans l'état actuel des finances de l'Etat. La situation est d'autant plus préoccupante que le regard est tourné vers une communauté internationale gesticulante qui conditionne son aide aux évolutions politiques au demeurant très fluctuantes et souvent imprévisibles. Pourtant, ces populations sont dans un dénuement complet malgré les nombreuses astuces qu'elles déploient pour survivre comme nous avons tenté de le montrer à travers les deux exemples de sites étudiés. Si on se permet un raccourci, l'on pourrait affirmer que l'avenir socio-politique et économique de notre pays dépendra de la façon dont cette question aura été abordée et surtout résolue.

Dans les lignes qui suivent, nous abordons les différents contours de la question des déplacés intérieurs à travers le programme de leur réinsertion et leur réinstallation définitive, ainsi que des perspectives d'avenir, puisqu'à nos yeux, la survie des déplacés intérieurs est problématique et mérite une profonde réflexion.

1. ENJEUX DE LA REINSERTION ET DE LA REINSTALLATION DES DEPLACES

Avec la Convention de gouvernement du 10 septembre 1994, notamment dans son article 9 qui confiait au Président de la République et au gouvernement entre autres missions celle de la " réinsertion des déplacés, le rapatriement et la réinstallation des déplacés dans les conditions optimales de sécurité " et la création du MRRDR le 5 octobre 1994, sa politique et ses missions de réinstallation et de réinsertion des sinistrés deviennent claires surtout dans sa politique sectorielle de réhabilitation des sinistrés burundais (de novembre 1999). Elle se fonde autour de quatre axes principaux ⁵⁹ :

Appréhender la problématique des sinistrés dans ses divers aspects ; organiser les secours en faveur des victimes de la guerre : assistance humanitaire ; procéder à la réinstallation selon les situations et aider les sinistrés à se réinsérer sur le plan social et économique.

Devant les souffrances quotidiennes prolongées qu'endurent les populations sinistrées, le besoin d'être réinstallés et réinsérés pour ces déplacés et rapatriés se présente en même temps comme un devoir, une nécessité et un défi. La politique de réinstallation et de réinsertion de ces sinistrés se présente comme un devoir dans la mesure où l'Etat doit assumer sa responsabilité de protéger sa population.

Un Etat qui n'assure pas de l'ordre en protégeant sa population prépare son départ et n'a aucune raison de durer. Cette politique apparaît également comme une nécessité parce que la situation actuelle ne peut pas rester telle qu'elle est, principalement pour les sinistrés intérieurs qui manquent du minimum pour leur survie et leur dignité. Leur incapacité à se prendre en charge, à produire et à participer au développement du pays dans les conditions actuelles, hypothèque sérieusement les efforts de la stabilisation des conditions socio-économiques.

⁵⁹ M.R.R.D.R, Stratégie nationale de réinstallation et de réinsertion des personnes sinistrées au Burundi, Rapport définitif, septembre 2002, p.22.

La politique de réinstallation et de réinsertion des sinistrés est enfin un défi parce que la tâche s'avère très difficile pour des raisons de complexité et d'incertitude de la situation du moment, ainsi que de l'ampleur accrue des besoins. La guerre, la haine et la peur sont toujours présentes dans beaucoup de régions du pays.

Cette délicate politique de réinstallation et de réinsertion des sinistrés (le cas qui nous concerne est celui des déplacés intérieurs) s'articule autour des enjeux certains et prévisibles à court, moyen et long terme. Dans cette analyse, nous nous pencherons sur les enjeux politiques, sociaux et économiques de cette politique précitée. Toutefois, comme nous l'avons souligné, un préalable de taille s'impose pour la réussite de cette politique nationale : la problématique centrale de la sécurité sur les collines et autres endroits ou sites de réinstallation et de réinsertion.

a. Enjeux politiques

La réussite de la politique de réinstallation et de réinsertion des sinistrés en général et des déplacés intérieurs en particulier, sera à notre avis conditionnée à la fois par des facteurs internes et des facteurs externes.

1°) Les facteurs internes

Comme d'autres personnes ont eu l'occasion de l'écrire, la situation socio-politique du Burundi est complexe. La vision dichotomique de la crise burundaise par la société fait que la réinstallation et la réinsertion des déplacés s'entourent de spéculations et de diverses conceptions. Des exemples pour étayer nos propos ne manquent pas: certains des déplacés intérieurs trouvent que la distribution de l'aide alimentaire fournie par le HCR et d'autres organismes est discriminatoire. Ils disent qu'ils continuent à croupir dans la misère des sites sans assistance et se plaignent que des rapatriés soient fortement assistés alors qu'ils (un bon nombre d'entre eux) sont partis en exil après avoir commis des forfaits et qu'en plus eux ne logent pas dans les sites. Ils se plaignent d'être abandonnés alors qu'ils devraient être traités au même pied d'égalité puisqu'ils sont tous les enfants d'un même pays.

Des rapatriés laissent souvent entendre orgueilleusement qu'ils sont les enfants des Nations-Unies. Cette double facette vue par les bénéficiaires de cette aide humanitaire risque, dès le départ, de réduire les chances de réussite de cette politique de réinstallation et de réinsertion des sinistrés. La profonde blessure due à la crise d'octobre 1993 ne s'étant pas encore cicatrisée, il est difficile de prévoir à court terme une quelconque cohabitation.

Bien plus, cette politique de cohabitation des sinistrés intérieurs n'est pas également conçue de la même façon au niveau des autorités censées travailler pour une même cause nationale. Des non-dits lors de certaines rencontres tant au niveau supérieur qu'au niveau des échelons à la base laissent planer le doute de sa meilleure réalisation. Certaines autorités administratives ne manifestent pas une réelle volonté pour faire aboutir cette politique. Toute action politique est prise dans le piège du processus de paix d'ARUSHA.

Une autre condition *sine qua non* du succès de cette politique est l'impérative question de la sécurité. Les déplacés n'entendent pas retourner sur leurs collines ou quartiers d'origine pour se faire encore égorger. Il faudrait qu'elle leur soit garantie pour retourner à leurs anciens domiciles. Ceux qui sont réinstallés dans les sites, donc ne pouvant plus retourner chez eux, doivent bénéficier de la protection.

Un autre problème qui n'a pas encore été résolu est celui de la justice. Il est objectivement impossible pour les rares rescapés de ces massacres de réintégrer leur domicile à cause de la présence sur les collines des criminels, auteurs des massacres, vols et autres crimes de destruction, pillages, etc.

Incontestablement, la présence sur les collines des criminels impunis, rebelles à l'autorité, constitue un facteur important d'insécurité. Les déplacés expriment une peur légitime de retourner vivre sur leurs collines ou quartiers. Les criminels en veulent spécialement aux survivants des massacres qui sont les témoins gênants de leurs forfaits. Ils n'hésitent pas à les faire disparaître à la première occasion. Les déplacés ne voient pas comment ils pourraient cohabiter avec leurs bourreaux d'hier.

Le gouvernement a et aura du pain sur la planche car il ne saura s'interposer, avec ses forces de l'ordre, entre un ménage bourreau et un ménage victime. Ceci nous emmène à dire que la politique de réinstallation et de réinsertion sera longue et progressive, grâce notamment à plusieurs campagnes d'explications d'une bonne cohabitation qui iront de pair avec la poursuite judiciaire et le châtement des criminels.

C'est à ce prix de cette justice sociale que la politique de réinstallation et de réinsertion des déplacés et des rapatriés sur leurs anciennes propriétés ou sur de nouveaux sites portera des fruits sinon le spectre de la vengeance privée planera toujours sur la société burundaise.

2°) *Les facteurs externes*

En plus des facteurs internes dans la politique de réinsertion et de réinstallation des sinistrés burundais, les facteurs externes interviennent également.

La réinstallation et la réinsertion de tous les sinistrés burundais exigent des moyens aussi bien humains que matériels importants. Or, les structures nationales d'aide et d'encadrement actuelles sont dépourvues de tels moyens et se trouvent désarmées face à l'ampleur des actions à mener. C'est cette ampleur des tâches à accomplir dans le domaine de la réinstallation et de la réinsertion des populations sinistrées qui "justifie" le recours à l'aide extérieure. L'appui financier de la communauté internationale est indispensable pour la réussite des actions proposées. Le Burundi doit s'engager à donner des garanties d'une bonne gestion "équitable" des fonds et leur affectation effective aux actions retenues.

Sur le plan international, les hésitations des bailleurs de fonds sur l'aide à apporter au Burundi fragilisent davantage l'action envers les sinistrés. Cette aide est rarement désintéressée lorsqu'elle est accordée. Elle obéit à des motivations politiques, économiques, stratégiques, etc. Tout en étant insuffisante et aléatoire, elle stimule plus la coopération verticale et la dépendance que la coopération entre pays africains⁶⁰.

⁶⁰J.Ngandjeu, L'Afrique contre son indépendance économique? Diagnostic de la crise actuelle, Editions L'Harmattan, 1988, p.204.

Parfois, les critères d'attribution ne sont pas dictés par l'ordre d'urgence des situations et des besoins, mais par les préoccupations des nations assistantes⁶¹. Au Burundi, on a vu que l'intervention internationale est conditionnée par l'évolution politique souvent hypothétique alors que:

" les besoins des sinistrés existent et nécessitent une vision beaucoup plus humaine".

Toutefois, malgré cette critique, force est de reconnaître les efforts louables fournis par différents organismes et bailleurs de fonds dans le cadre de l'aide d'urgence, comme nous avons pu le constater à travers les deux exemples de Kanyosha et de Kiyange.

La politique nationale de réinsertion et de réinstallation des sinistrés au Burundi est également entravée, et est tributaire de la situation sécuritaire dans la région des Grands Lacs. Quand bien même les Burundais enterreraient la hache de guerre, cette politique serait utopique puisque les forces négatives de cette sous-région continueraient à s'activer et semer la mort et la désolation puisqu'ils ne sont pas facilement contrôlables. Donc, il en va de la paix dans chacun des pays de cette sous-région.

b. Les enjeux sociaux

Avec la réinstallation définitive des déplacés et des rapatriés, le gouvernement et ses partenaires rapprochent ces sinistrés des infrastructures sociales comme les écoles, les infrastructures de communication, les centres de santé, les marchés et les adductions d'eau. Au niveau de la réinstallation, il s'agit de la construction des maisons pour les sinistrés. Ceux qui regagnent leurs anciennes propriétés se verraient construire des maisons sur les collines d'origine. Ceux ne pouvant pas retourner sur leurs anciennes propriétés se font construire les maisons sur sites aménagés dans un endroit bien choisi par l'administration locale.

Cependant, eu égard à la profonde déchirure du tissu social burundais, il est quasi certain que cette politique de réinstallation des sinistrés burundais ne réussisse à court terme. Cette politique devrait être précédée par un vaste programme de campagnes de pacification, de sérieux débats nationaux sur les questions fondamentales du pays, d'une activation de la

⁶¹.Ibidem, p.48.

justice pour qu'elle tranche avec l'impunité, de désarmement des populations civiles. Le terrorisme engendre la peur et la suspicion au sein de la population. On en a la triste expérience chez nous. L'impunité entretient les élans de vengeance au sein de la population, comme c'est le cas au Burundi au cours de ces quarante dernières années.

Par ces précautions, on aiderait la population à retrouver la confiance en dissipant la méfiance. Ne pouvant pas disponibiliser une colline pour telle "ethnie", on est en face d'un problème qui demande beaucoup d'imagination et de lucidité pour ne pas tomber dans le piège ethnique. Il serait en effet regrettable de déboucher, au nom d'une politique sécuritaire, sur la "ghettorisation" du pays.

Nous pensons que la vie en commun dans des villages peut offrir des chances d'un éventuel retour à la confiance mutuelle.

Toutefois, cette éventuelle cohabitation entre les différentes communautés même si elle présente des avantages certains prête souvent à diverses lectures selon telle ou telle tendance ethnique.

Selon les uns, la cohabitation en villages risque plus tard, d'occasionner de nombreuses pertes en vies humaines en cas de nouveaux affrontements intercommunautaires.

D'autres pensent cependant que, puisque ces villages bénéficieraient des infrastructures sociales viables, celles-ci rapprocheraient beaucoup plus les gens que dans le cas où ils vivraient isolement sur un habitat dispersé. Une fois la sécurité perturbée, l'intervention des forces de l'ordre serait également rapide.

Nous pensons que cette vie en commun dans des centres aménagés en villages serait bénéfique à condition que les mécanismes sécuritaires soient mis en œuvre pour parer à toute éventualité notamment en formant des unités de défense placées sur de petites distances où les membres des composantes ethniques joueraient un contrôle régulier dans des ensembles hétérogènes.

Bien plus, la vie en villages dotés d'infrastructures socio-économiques offrirait de l'emploi pour les habitants de ces villages. Des unités de production artisanale, agricole, etc. seraient installées et profiteraient beaucoup aux populations. Des enjeux économiques, certes de moindre importance au départ, sont également à signaler. Ici il s'agit de développer les infrastructures de communication (pistes, routes, etc.) pour le transport, développer des échanges commerciaux avec les marchés voisins, reconstituer des unités d'élevage et de productions agricoles comme les machines pour moulin à riz, machines à dépulpage de café et des centres de transformation alimentaire.

Ces villages seraient électrifiés et auraient des routes en dur voire goudronnées pour permettre la circulation des marchandises et assurer d'autres services divers. De cette manière, l'on pense que certaines tensions sociales seraient résorbées et une meilleure distribution des ressources nationales serait envisageable.

c. Phénomène de "villagisation"

Lors d'une enquête effectuée par une équipe de consultants (sur une grande partie du territoire national), sur les conditions de réinstallation et de réinsertion des déplacés, des dispersés et rapatriés, il est apparu qu'une grande majorité des déplacés (74,06%) ont exprimé la réticence à retourner sur leurs collines. En plus de l'impérative question de la sécurité, des attentes pour une meilleure réinstallation et réinsertion ont été évoquées : il s'agit de la création des villages sur les sites actuels ou sur d'autres sites, la construction d'un habitat décent dans un environnement sain, la disponibilisation des terres à cultiver, la poursuite judiciaire des criminels, la consolidation d'une administration pour la paix, la poursuite de l'assistance humanitaire et la mise sur pied d'un programme d'assistance particulière aux catégories vulnérables.

Dans la politique de réinstallation des déplacés, deux cas de sites s'imposent : il s'agit des sites d'installation définitive (dans des régions où il y a une relative accalmie) et des sites d'installation temporaire (les conditions de vie sont trop précaires et les autorités locales affirment que leur donner des tôles pour la charpente serait en quelque sorte les pousser à ne plus retourner chez eux, où la sécurité est toujours menacée.)

Dans certaines provinces, les sites sur lesquels les déplacés ont été installés de façon définitive sont aménagés sous forme de villages avec des maisons en grande partie couvertes de tôles ou de tuiles. On peut affirmer que ces déplacés n'envisagent pas dans l'immédiat de retourner sur leurs anciennes propriétés⁶².

Cette façon d'aménager des sites d'installation des déplacés a changé la nature du milieu rural burundais dans certaines provinces tendant à devenir une véritable "agglomération": cas des sites de déplacés de Ruhororo(Ngozi) ou du site de Mutaho(Gitega).

Ces sites présentent des aspects de village (habitat groupé, présence d'infrastructures sociales de base, maisons en semi-dur, projet d'électrification, pistes de circulation à l'intérieur des sites subdivisés en quartiers avec chaque fois un chef et un sous-chef)⁶³.

Alors que le site des déplacés de Kanyosha est entouré d'habitations en dur (exceptée sa partie Est non habitée) et donnant accès aux infrastructures de communication, le site de Kiyange est presque isolé de son entourage.

Les déplacés ainsi réinstallés partiront des villages pour exploiter leurs propriétés. Au regard de tous les paramètres liés à une bonne réinstallation des déplacés intérieurs, il faut trouver une approche rationnelle qui prenne compte les conditions de vie dramatiques actuelles et l'ensemble des arguments qui établissent l'impossibilité pour une grande partie d'entre eux de retourner chez eux.

2. PRISE EN CHARGE ALIMENTAIRE

Depuis les premiers mouvements de déplacement des populations en octobre 1993, la communauté internationale s'est mobilisée pour secourir les sinistrés burundais à travers l'aide humanitaire. Des volumes importants d'aide humanitaire de nature diverse ont été mis à la disposition du pays et ont eu un impact certain tant sur l'économie que sur la situation sociale des populations.

⁶² M.R.R.D.R, Enquête sur les personnes sinistrées au Burundi, juin-juillet 2002, p.15

⁶³ Idem.

La plus grande partie de l'aide humanitaire concerne le volet alimentaire à 73,9%⁶⁴ du total. Il s'agit essentiellement des dons en nourriture, principalement du haricot, du petit pois, des céréales, de l'huile, du lait et du sel. Par après, cette aide alimentaire sous-forme de dons est remplacée par le "*food for work*" qui consiste à octroyer des vivres en échange des travaux d'intérêt communautaire, comme cela a été déjà expliqué.

L'aide d'urgence aux sinistrés burundais n'a cessé d'arriver et variant en quantités selon la situation qui a prévalu depuis 1993. Passant de 3,7 millions de dollars américains en 1992 à 13,5 millions en 1993, elle est allée jusqu'à 114 millions en 1994, soit une multiplication de trente fois par rapport à 1992⁶⁵.

L'aide alimentaire a, depuis le déclenchement de cette crise, gardé son importance dans les disponibilités alimentaires remplaçant même l'aide au développement. En effet, l'aide alimentaire, tout comme les importations alimentaires commerciales viennent s'ajouter à la production agricole locale. Elles aident à combler le déficit alimentaire causé par une baisse de la production et contribuent ainsi à stabiliser les prix par l'ajustement de l'offre à la demande.

A titre d'exemple, pour l'année 1997, le total des besoins alimentaires a été calculé sur base d'une population de 5,98 millions d'habitants à la mi 1997 et des besoins annuels de consommation par habitant de 47 kg de céréales, 52 kg de légumineuses, 230 kg de racines et de tubercules et 264 kg de bananes et de plantains⁶⁶. Le déficit vivrier pour l'année (1997) s'élevait à 20 000 tonnes de céréales, 56 000 tonnes de légumineuses, 127 000 tonnes de racines et de tubercules et 20 tonnes de bananes⁶⁷. Le déficit en racines et tubercules a été converti en équivalent de céréales car ces denrées ne sont pas disponibles sous-forme d'aide alimentaire et elles sont chères à l'importation à cause de leur caractère volumineux et périssable.

⁶⁴ United-Nations, Consolidated Inter-Agence Appeal 2002 for Burundi, cité par R.NIRAGIRA, *op.cit*, p.25.

⁶⁵ PNUD, *Effet de la crise et de l'aide humanitaire sur l'économie du Burundi*, Bujumbura, novembre 1995.

⁶⁶ R.Niragira, *op.cit*, p.28

⁶⁷ Idem.

L'aide alimentaire durant toute l'année 1997 s'élevait à 22 000 tonnes de céréales et 8 000 tonnes de légumineuses, ce qui a laissé un déficit équivalent à 31 000 tonnes de grains qui devait être couvert par d'autres formes d'aides ainsi qu'environ 52 000 tonnes pour couvrir le déficit en racines, tubercules et bananes⁶⁸.

Des agences de l'ONU et des ONG's contribuent efficacement à la distribution de l'aide alimentaire: il s'agit du PAM, (pour l'aide alimentaire et la disponibilisation des vivres dans toutes les provinces du pays), de l'Action Aid (toutes les provinces), du HCR, de CARITAS-Burundi, de l'A.I.C.F., de l'UNICEF, de la F.A.O., de la M.S.F.Belgique, de l'Eglise Episcopale, de l'Eglise Catholique, des Scouts, des Associations provinciales, communales, amicales, du M.R.R.D.R. etc.

De 1997 à 2000, le M.R.R.D.R. a pu distribuer des aides alimentaires dont la teneur des données apparaît sur le tableau suivant :

Tableau n°17: Aides alimentaires distribuées par le MRRDR (1997-2000).

Nature du produit	Unité	Quantités distribuées				Total
		1997	1998	1999	2000	
Riz blanc	Kg	-	9 200	242 750	55 500	307 450
Petit pois	Kg	-	2 400	-	-	2400
Haricot	Kg	-	2 600	16 000	30 450	49 050
Sucre	Kg	-	550	-	-	550
Sel	Kg	2 100	-	-	-	2100
Huile USA	Kg	-	131	-	-	131
Farine de maïs	Kg	-	3 000	-	-	3000
* Haricot	Kg	700 000	-	-	-	700.000
* Maïs	Kg	200 000	-	-	-	200.000

Source : Données du MRRDR, Assistance humanitaire en faveur des personnes sinistrées, I.N.S.P., septembre 2000, p.8.

⁶⁸ FAO, Mission FAO/PAM d'évaluation des récoltes et des approvisionnements alimentaires au Burundi, 25 juillet 1997.

Au cours de l'an 2000, le MRRDR a également assisté les populations qui venaient d'être attaquées par les rebelles et celles frappées par la sécheresse notamment dans le Nord du pays. Toutefois, les demandes individuelles ont également été satisfaites. Pour toutes ces catégories, 34 tonnes de riz et 31 tonnes de haricot ont été distribuées⁶⁹.

Ajoutons à cela 1 083 sacs (soit 27075 kg) de lait en poudre et 2 tonnes d'engrais chimiques. Les aides alimentaires octroyées par le MRRDR de 1997 à 2001 sont estimées à 950 tonnes de vivres, selon le rapport définitif de septembre 2002 sur la stratégie nationale de réinstallation et de réinsertion des personnes sinistrées au Burundi.

Notons que malgré de nombreux efforts fournis par le MRRDR, des insatisfactions et des problèmes accompagnent cette assistance : eu égard à son caractère spontané, l'assistance humanitaire est difficilement évaluable. Il est impossible pour le Ministère en charge des sinistrés de couvrir tout le pays (faute de ressources suffisantes) et d'évaluer avec précision la proportion des bénéficiaires par rapport au nombre de ceux qui en ont réellement besoin.

En outre, le ministère place sa confiance aux chiffres fournis par l'administration locale qui est chargée des distributions. Les aides alimentaires octroyées par le PAM et les ONGs internationales sont souvent détournées de leur destination. Ceux qui reçoivent ces aides alimentaires ne sont pas les vrais nécessiteux. Les produits alimentaires destinés aux déplacés de guerre font partie des produits commercialisés sur les marchés burundais.

Bien plus, les aides alimentaires que les bailleurs et autres partenaires donnent aux sinistrés burundais sont insuffisantes (en quantité et en qualité), irrégulières et tardent à arriver aux bénéficiaires au moment souhaité. L'on comprend que les populations bénéficiaires puissent déclencher leurs propres stratégies pour survivre.

Le Ministère a également des difficultés de s'approvisionner car la plupart de ses fournisseurs ne veulent plus livrer leurs marchandises parce qu'ils ne sont pas payés dans des délais raisonnables (le budget prévu au volet alimentaire est insignifiant eu égard aux besoins).

⁶⁹ M.R.R.D.R, Evaluation des principales activités de réinstallation et de réinsertion des personnes sinistrées, année 2000, janvier 2001, p.3.

Soulignons enfin que lors de certaines enquêtes dans les sites de déplacés (par exemple celle commanditée par le M.R.R.D.R en juin-juillet 2002 sur la stratégie nationale de réinstallation et réinsertion des personnes sinistrées au Burundi), les enquêteurs se sont rendus compte que le système de " food for work " était décrié par une partie importante des déplacés qui préfèrent des projets " cash for work ". Le constat pour ces enquêteurs a été que le système de " food for work " est injuste (parce qu'il privilégie les personnes valides au détriment des femmes ayant à charge de jeunes enfants, et surtout si ce sont des veuves, des vieillards, des malades handicapés, etc.), qu'il ne tient pas compte des personnes à charge du " travailleur " et que la force de travail loué à d'autres pourrait être au service du sinistré lui-même.

3. LA SITUATION SECURITAIRE AUTOUR DES SITES DE DEPLACES

Dans le cadre de la politique du retour volontaire au domicile d'origine initiée par le Gouvernement du Burundi, une enquête effectuée en juin-juillet 1995 dans la plupart des communes et sites de déplacés à travers tout le pays montre que le facteur sécurité est évoqué avec beaucoup d'arguments et d'émotions pour expliquer l'impossibilité du retour au domicile.

Après quatre ans, en décembre 1997, le nombre de sinistrés s'est élevé à 448 .511 personnes, soit environ le triple de ceux de 1993 (130.238 âmes)⁷⁰.

En 1999, le nombre de sinistrés a augmenté (passant de 487.181 à 827. 244) suite à la recrudescence de l'insécurité dans la province de Bujumbura - rural. En 1998, le sud du pays avait aussi connu d'intenses combats entre l'armée et les bandes rebelles. La guerre de 1999 dans Bujumbura - Rural a obligé le gouvernement à regrouper les populations dans les sites de protection pour les mettre à l'abri des combats et ainsi éviter des victimes civiles innocentes.

⁷⁰ R.Niragira, op.cit, p.9.

En l'an 2000, au moment où les sites de déplacés étaient entrain d'être démantelés, l'insécurité dans le sud, notamment à Makamba et à l'Est en province Rutana, et dans une moindre mesure en province de Ruyigi, poussait un nombre important de personnes dans des sites de déplacés.

Les conflits armés ont continué d'entraver l'accès aux populations vulnérables, alors que les besoins humanitaires et les violations des droits de l'homme s'intensifiaient. Au début de 2001, Bujumbura- Mairie a connu de violents combats qui ont occasionné des déplacements, gonflant même les effectifs de sinistrés de cette localité.

En avril 2000, onze des 17 provinces sont passées de la phase IV de sécurité (suspension des programmes) à la phase III (Regroupement), suite à une revue de la situation sécuritaire des Nations-Unies. L'utilisation d'escortes armées est toujours requise pour les déplacements effectués sur la plupart des routes principales à travers le pays⁷¹.

En avril et en mai 2001, des attaques des F.D.D. et des F.N.L. ont fait des tués, des blessés et des enlevés parmi les agents humanitaires, ce qui explique les perturbations observées dans la fourniture de l'aide humanitaire aux populations les plus vulnérables à travers le pays .

Notons que quand le Ministère en charge des sinistrés saisit ses partenaires étrangers en vue d'une intervention rapide, ces derniers exigent une évaluation préalable de la situation sécuritaire.

Dans la ville de Bujumbura comme à l'intérieur du pays, l'œuvre des forces de l'ordre de rétablir la sécurité est complétée par l'action des "Jeunes gardiens de la paix" qui aident à la protection des populations. Les sites de déplacés sont gardés par des positions militaires aidés par ces jeunes.

Qu'il s'agisse de l'intérieur du pays ou de la ville de Bujumbura, des brigades ont été construites par l'Etat tout près des sites de déplacés. Dans la municipalité de Bujumbura, le M.R.R.D.R. a financé la construction des brigades à Kanyosha et à Kiyange. La brigade de

⁷¹ Nations-Unies, L'Appel Consolidé Inter-Agence2002 pour le Burundi (par secteur et par organisation), janvier-décembre2002, p.6.

Kiyange est à 50 mètres du périmètre du site de déplacés. Des positions militaires sont éparpillées ici et là autour du site pour protéger les déplacés et les infrastructures socio-économiques de la zone Buterere.

Selon le chef de sécurité dans la même zone, la sécurité est relativement bonne grâce à l'implication du pouvoir et de la population. Toutes les personnes adultes et valides font des rondes nocturnes. On pourrait le répéter, la réinstallation et la réinsertion des sinistrés burundais reste tributaire de la situation sécuritaire. Autrement- dit, toute œuvre à entreprendre à court, moyen et long terme sera vouée à l'échec si les mécanismes d'une sécurité pour tous ne sont pas garantis. C'est à ce prix que les sinistrés burundais pourront regagner un jour leurs collines ou quartiers d'origine pour les uns et vivre "paisiblement " sur les sites de réinstallation pour les autres.

4. PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans les lignes précédentes, nous avons décelé les contours et enjeux divers sur lesquels devra se fonder la politique nationale de réinsertion et de réinstallation des sinistrés burundais. Cette politique mérite une importante réflexion d'autant plus que cette population sinistrée représente un pourcentage non négligeable surtout que cette catégorie de sinistrés se retrouve pratiquement sur toute l'étendue du pays. C'est véritablement un problème d'ordre national aussi bien sur le plan socio-politique que du point de vue spatial.

Nous avons vu que la crise qui déchire notre pays est multidimensionnelle et complexe. Réinstaller et réinsérer les populations sinistrées est une tâche qui doit s'inscrire dans les tâches visant la reconstruction multiforme de la société. On ne peut y arriver valablement et durablement que si l'environnement (social de paix) s'y prête. Résoudre les problèmes posés par une telle crise exige beaucoup de doigté, de lucidité et des choix judicieux.

La problématique sur la question des sinistrés en général et celle des déplacés en particulier ne saurait être réduite aux simples notions de réinstallation (reconstruction des maisons détruites et construction de nouvelles maisons, accès aux services sociaux de base tels que les écoles, les centres de santé, l'eau) et de réinsertion (promotion des activités génératrices de revenus ou activités de l'auto-prise en charge, c'est-à-dire un retour à un cadre de vie normale).

Elle doit revêtir d'autres aspects. Pour une " meilleure " réussite au défi lancé à la communauté nationale et internationale en matière de réhabilitation des sinistrés burundais et de retrouver leur dignité hier bafouée, quelques actions thérapeutiques pourraient avoir force de loi ⁷²:

- *Contribuer à la stabilisation de la vie socio-politique du pays*

Si les Burundais n'apprennent à se dire la vérité et à se fixer une vision globale, la réussite d'une tâche de réhabilitation des sinistrés est impossible. Les efforts de réinsertion et de réinstallation des sinistrés pourraient être compromis et même annihilés si l'insécurité des citoyens et l'instabilité des institutions républicaines caractérisent de façon chronique la vie socio-politique de notre pays.

Les sinistrés devraient également contribuer à détendre l'atmosphère socio-politique de leurs milieux de vie.

- *Assister tous les sinistrés burundais sans aucune autre considération dans leurs droits.*

La frustration des déplacés sera immense si les réfugiés extérieurs récupèrent, eux, leur droit légitime au retour, sont réinstallés, réhabilités, alors que ceux de l'intérieur demeurent déplacés⁷³. Le Burundi compte des milliers de personnes déplacées intérieures qui ont besoin non seulement d'une assistance humanitaire, mais aussi d'être réinstallées et réinsérées socialement et économiquement pour qu'elles puissent progressivement se prendre en charge.

- *Trancher avec l'impunité*

Ici nous entendons la poursuite judiciaire des criminels. La normalisation de la situation restera aléatoire aussi longtemps que le crime demeurera impuni. Ce phénomène encourage de nouvelles formes de violence et aggrave chaque jour davantage la situation déjà critique.

⁷²M.R.R.D.R, Etude sur les conditions de réinstallation et de réinsertion des déplacés, des dispersés et des rapatriés, p.176.

⁷³Discours prononcé par le 2^{ème} Vice-Président de la République à l'occasion de l'ouverture des journées de réflexion sur la réhabilitation des personnes déplacées, Bujumbura, 6 septembre 2000.

Aussi longtemps que des criminels, auteurs des massacres, des vols et d'autres crimes de destruction et de pillage resteront libres dans les collines et les quartiers, il sera illusoire de croire pouvoir mener le programme de réinstallation et de réinsertion des déplacés intérieurs ainsi que des rapatriés. Donc, une justice sociale de la part du pouvoir judiciaire envers les victimes est plus qu'urgente pour ne pas laisser libre court à une vengeance privée, ce qui compromettrait même la légitimité de l'Etat.

- Mettre en place des mécanismes de cohabitation surtout en villages.

Etant donné que l'on trouve, parmi les différentes catégories de sinistrés, des éléments de toutes les composantes politico-ethniques de la population burundaise, qu'il faut absolument relancer sans délai dans les circuits socio-économiques et qu'il faut à tout prix éviter la constitution de ghettos politico-ethniques, nous pensons qu'une organisation des sites de cohabitation encadrée est fiable, une commune pouvant se trouver un site à aménager pour réinstaller ensemble ses déplacés, ses dispersés et ses rapatriés.

Cette cohabitation dans ces sites serait encadrée pour que des effets de la méfiance entre les composantes politico-ethniques de la population burundaise soient combattus de façon coordonnée et permanente.

L'organisation de cet encadrement peut servir de cadre d'intégration entre ceux qui sont restés sur les collines et ceux qui sont sur les sites de cohabitation. Ainsi, les activités d'encadrement doivent viser le développement de l'ensemble du milieu environnant.

Les sites de cohabitation encadrée seraient donc un espace d'éducation à la cohabitation "pacifique" des différentes composantes politico-ethniques de la population burundaise.

- Organisation d'un fonds de garantie pour les petits crédits des sinistrés

Le Gouvernement devrait constituer un fonds de garantie qui permettrait aux sinistrés d'avoir accès aux petits crédits. Cela leur permettrait de relancer individuellement et surtout en associations de petits projets d'agriculture, d'élevage, d'artisanat, de commerce, d'habitat et même de tourisme.

Avec cette crise, beaucoup de rescapés de tueries de masse se trouvent dans une pauvreté extrême. Il est urgent que cette misère soit soulagée; la résorption de la crise et le retour à la paix sont encore une fois à ce prix.

Ces dernières décennies ont été marquées par un effort des Nations-Unies pour s'attaquer au problème des pauvres dans le monde même si les résultats n'ont pas suivi. Afin de symboliser cette campagne, les Nations-Unies ont proclamé une décennie internationale (1997-2006) pour " l'éradication " de la pauvreté.

L'un des instruments adoptés est la mise en place et la promotion des micro -crédits dans le monde. Le micro-crédit est un instrument très puissant de lutte contre la pauvreté. Il aide les plus démunis à sortir de leur misère.

Pour y parvenir, le Burundi devrait s'inspirer de la riche expérience du Bangladesh en matière de micro -crédit. Une banque de Bangladesh dénommée " GRAMEEN BANK " ou " Rural or Village Bank " n'accorde prioritairement que des crédits pour des activités pouvant générer des revenus. Pour aider les gens à sortir de la pauvreté, cette banque respecte sa devise qui stipule que " le pauvre ne va pas vers la banque, mais que c'est la banque qui va vers le pauvre ".

L'Economiste Mohamed YUNUS⁷⁴ fustige la gratuité des services et prône le crédit. Pour lui, " la charité à la place du crédit détruit le pauvre et ne l'aide pas ".

De l'avis de NSABIYUMVA Marie-Louise (cadre à la Caisse d'Epargne et de Crédit Mutuel), membre d'une équipe burundaise envoyée au Bangladesh pour s'enquérir de la façon dont fonctionnent les micro -crédits, les petits crédits individuels allègent la pauvreté mais ne sortent pas le pauvre de la misère alors que les crédits contractés en groupe permettent aux pauvres de " rêver " d'entrer dans un processus participatif pouvant contribuer à la redistribution des ressources du pays⁷⁵.

Elle affirme que l'exemple de la Grameen bank du Bangladesh montre que le financement des micro -projets en zones rurales n'est pas aussi compliqué qu'on le croirait et

⁷⁴ Mohamed YUNUS est professeur d'économie d'une université située à ZOBRA au Sud du Bangladesh.

⁷⁵ M.P.D.R, Séminaire sur "les expériences des micro-crédits", Rapport, Bujumbura,

que les pauvres peuvent rentabiliser très bien les crédits et les remboursent correctement. Ils peuvent être de bons vecteurs de développement à condition d'avoir une organisation et un encadrement appropriés.

Elle conclue en disant :

" que le système de crédit de la Grameen Bank est le meilleur que l'on puisse appliquer ici chez nous pour remettre sur les rails les populations sinistrées qui, pour la plupart, croupissent dans la misère la plus totale. Ce n'est pas le Centre des Nations -Unies pour les Droits de Homme ou les ligues des droits de l'homme, ce ne sont pas non plus les aides alimentaires (même si elles sont dispensables) qui vont redonner la dignité aux sinistrés mais de petits crédits pour financer les petits projets librement choisis suivant les cas peuvent les y conduire".

L'autre élément dans cette politique nationale de réinstallation et de réinsertion des sinistrés est la propriété foncière

Nul n'ignore que depuis fort longtemps, le Burundi vit dans un contexte d'une économie où la terre continue à être la première source de revenus.

En fuyant leurs propriétés, les populations rescapées des pogroms n'ont pas seulement perdu leur source nourricière, ils ont également perdu leur identité spatiale, le cordon irremplaçable qui les rattachait au cadre de leur existence. Dans cette société, perdre ou abandonner sa terre natale, c'est accepter d'être coupé de ses racines, périr définitivement, cesser d'exister pour le monde.

Nous savons que de par le passé récent, des litiges fonciers ont opposé les Burundais. Il serait souhaitable qu'une clarification et une acceptation des droits de tout en chacun soit préservées, que le code foncier soit traduit en Kirundi et rendu accessible à la population.

CONCLUSION GENERALE

La crise qui secoue le pays depuis octobre 1993 a durement éprouvé les structures sociales et économiques du Burundi. Celui-ci vit encore actuellement une des plus graves crises politiques de son histoire marquée par des conflits politico-ethniques aigus. Tout au long de notre travail, nous avons montré comment elle a touché tous les secteurs de la vie nationale et toutes les composantes de la population burundaise. Des dégâts humains et matériels d'une grande ampleur ont été commis provoquant en conséquence presque une paralysie de la vie socio-économique du pays.

Sur le plan humain, les effets immédiats de cette crise sont matérialisés par des milliers de morts et un déplacement massif des populations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Ce déplacement des populations a bouleversé les différents modes de vie et les structures habituelles de l'existence telles que la famille, le voisinage, surtout pour les déplacés en milieu urbain (qui font l'objet de notre étude) car ce milieu " nouveau " qu'est la ville offre généralement aux humains une certaine étrangeté.

En effet, au lieu de favoriser une rencontre fraternelle et une entraide, la ville développe les discriminations mais aussi les indifférences, elle prête à de nouvelles formes d'exploitation et de domination, où certains, spéculant sur les besoins des autres, en tirent des profits inadmissibles.

Dans ce milieu, l'homme éprouve une nouvelle solitude, non point face à une nature hostile qu'il a mise des siècles à dominer mais dans la foule anonyme qui l'entoure et où il se sent comme étranger. Ce sont en effet les plus faibles qui sont les victimes des conditions déshumanisantes, dégradantes pour les consciences et nuisibles à l'institution familiale : la promiscuité des logements populaires rend impossible un minimum d'intimité.

Des rescapés des pogroms de 1993 se sont réfugiés dans les différents centres urbains du pays. La municipalité de Bujumbura n'a pas été épargnée puisqu'elle a accueilli une bonne partie de ces migrants forcés. Ces sinistrés intérieurs connurent des années de souffrance survivant grâce à l'aide du gouvernement et d'autres organisations internationales. De nombreuses ONG's ont été à leur chevet et continuent à les secourir même si les besoins exigent des moyens très importants.

La vie socio-économique des sinistrés a défrayé la chronique au regard des conditions inhumaines dans lesquelles ils croupissent. Les mauvaises habitudes telles la prostitution et la mendicité autrefois étrangères dans notre pays ont connu des proportions inquiétantes. Comme si les médias ne s'intéressent qu'aux forêts qui brûlent et jamais aux petites herbes qui poussent, disent les Indiens, les différents efforts consentis par les déplacés des différents coins du pays n'ont jamais suscité de commentaire.

Les déplacés des sites Kanyosha et Kiyange sur lesquels a porté cette étude ont compris que l'aide insuffisante, aléatoire et "désintéressée" que certains partenaires du Burundi leur octroient ne saurait éternellement leur faire vivre et se sont résolus à travailler. Cela est d'une manière générale vrai pour l'ensemble des déplacés. Une série de stratégies de survie sont inventées par les gens de ces sites. Celles-ci passent de simples activités agricoles, là où c'est possible, aux petits métiers qui constituent malgré tout un appoint économique pour les ménages.

Ces populations sinistrées participent heureusement à leur propre réhabilitation. Elles interviennent dans la construction des maisons ; elles font le gros du travail, le gouvernement leur fournissant du matériel pour la fermeture et pour la toiture. Leur main-d'œuvre est aussi sollicitée dans la mise en place des infrastructures de base (écoles, bornes fontaines, etc.).

La réinsertion des personnes sinistrées passera par l'initiation à celles-ci de petits projets générateurs de revenus et par l'octroi de petits crédits pris individuellement d'une part et progressivement pris en associations d'individus d'autre part, pour qu'à la longue ces sinistrés se prennent en charge. Dans toute action en faveur des sinistrés, il convient d'associer la population bénéficiaire afin qu'elle s'approprie l'œuvre de réhabilitation.

Les déplacés des sites Kanyosha et Kiyange s'attèlent à des activités de petit commerce, d'artisanat, de petit élevage. Certains de ces déplacés ont pu bénéficier d'un financement pour la relance des activités génératrices de revenus. Les bénéficiaires des petits crédits gèrent eux-mêmes les revenus tirés de ces activités et parviennent à satisfaire leurs besoins surtout de première nécessité et à rembourser le crédit reçu.

Nous reconnaissons que l'analyse et l'étude faites sur deux zones municipales de la Mairie de Bujumbura ne constituent qu'un avant-goût à une recherche plus approfondie et fouillée en matière de réadaptation d'une population fut-elle déplacée ou pas dans un milieu autre que le leur.

Notre investigation a couvert une petite partie d'un vaste espace à exploiter, mais nous pensons avoir aidé à ouvrir des voies à de recherches ultérieures surtout que le domaine relevant de la vie des sinistrés burundais accuse une lacune quant aux recherches déjà effectuées.

Conscient de la difficile tâche de réinstallation et de réinsertion des sinistrés, nous pensons que quelques défis majeurs doivent être relevés.

La question des sinistrés est un phénomène nouveau dans l'histoire du Burundi et il y a une remise en cause de la cohabitation pacifique des différentes composantes sociales. En effet, la population craint la réédition des massacres suite à la persistance de l'idéologie de génocide. L'insuffisance des moyens proportionnels aux exigences et à l'immensité du travail à accomplir par ceux qui ont les sinistrés en charge est un véritable handicap à toute initiative de réhabilitation de ces derniers.

En outre, la coordination des intervenants dans les actions de réhabilitation des personnes sinistrées aux fins d'une gestion rationnelle des moyens disponibles, est insuffisante.

Ces défis ne constituent pas en soi une impossibilité de réalisation de cette politique nationale de réinsertion et de réinstallation des personnes sinistrées pour des acteurs avertis et optimistes. Toutefois, en l'absence d'une réelle volonté de la part des responsables au plus haut sommet de l'Etat, cette politique nationale ne connaîtra jamais une issue heureuse et aux déplacés et rapatriés, le retour à une vie tranquille ne sera qu'utopique. Ils vivront toujours dans une pauvreté extrême, celle-là étant la principale source d'insécurité. La guerre contre cette pauvreté est une affaire de sécurité, et c'est à ce prix que tout optimisme sera permis et que les déplacés seront réhabilités.

BIBLIOGRAPHIE

1. *Ouvrages généraux.*

1. ARELLANO,R., GASSE,Y., et VERNA,G., *Les entreprises informelles dans le monde*, PUL, Sainte-Foy, 1994, 484p.
2. BIRABUZA,A., *Le Mal burundais ou l'involution historique d'une vieille Nation*, Editions de la Renaissance, Bujumbura, avril 1998, 174p.
3. CHRETIEN,J.-P., et alii, *La crise d'août 1988 au Burundi*, Paris, C.R.A, 1989, 209p.
4. CHRETIEN,J.-P., *Le défi de l'ethnisme : Rwanda et Burundi (1990-1996)*, Paris, Karthala, 1997, 400p.
5. CHRETIEN,J.-P., et MUKURI,M.,(s/ dir), *Burundi, la fracture identitaire, logiques de violence et certitudes "ethniques"(1993-1996)*, Editions Karthala, 2002, 468p.
6. GAHAMA,J., *Le Burundi sous administration belge*, Editions Karthala, Paris, 1983,476p.
7. GUICHAOUA,A.,(s/ dir), *Les crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994)*, Analyses, faits et documents, Paris, Université des Sciences et Technologies de Lille1, 1995, 794p.
8. NDAYIRUKIYE,S.,(s/ dir), *Bujumbura- centenaire(1897-1997), croissance et défis*, Paris, Editions l'Harmattan, mai 2002, 375p.
9. NGANDJEU,J., *L'Afrique contre son indépendance économique? Diagnostic de la crise actuelle*, Editions l'Harmattan, 1988, 319p.
10. NIEMEGERS,M., *Les trois défis du Burundi: Décolonisation, démocratie, déchirure*, Paris, l'Harmattan, 1995, 205p.
11. SUSAN,G., *Comment meurt l'autre moitié du monde*, Paris, Editions Robert LAFFONT, 1978, 398p.

2. Mémoires et cours.

1. BIZIMUNGU, J.B., *Question des réfugiés à travers la problématique du rapatriement de 1987 à 1997*, mémoire, U.B, F.L.S.H, 1999, 97p.
2. GAHAMA, J., *Histoire du Burundi: la démocratie introuvable, la faillite de l'Etat burundais(1962-1998)*, Cours de Ière Licence, Département d'Histoire, Année académique 1999-2000.
3. NDAYISABA, J., *L'action humanitaire en Mairie de Bujumbura(1993-1996)*, mémoire, U.B, F.L.S.H, 1998, 92p.
4. NDAYONGEJE, N., *Essai d'analyse du phénomène de contagion dans les crises politiques Rwandaises et Burundaises(1959-1997)*, mémoire, Bujumbura, U.B, octobre 2000, 175p.
5. NDUWAYO, G., *La crise d'octobre 1993 au Burundi. Essai d'interprétation*, mémoire, U.B, F.L.S.H, 1998, 157p.
6. NIMUBONA, J., *Election présidentielle du 1^{er} juin 1993 au Burundi. Problématique de la légitimité en situation de dynamique socio - politique*, mémoire (D.E.A), Bordeaux, 1994, 176p.
7. NIRAGIRA, R., *Contribution à l'étude d'impacts des mécanismes de la réinsertion socio-économique des communautés sinistrées: cas de la Mairie de Bujumbura*, mémoire, U.B, F.S.E.A, mai 2002, 79p.
8. NSHIMIRIMANA, S., *L'évolution historique des déplacés de guerre au Burundi de 1988 à 1999*, mémoire, U.B, F.L.S.H, avril 2002, 120p.
9. NZEYIMANA, E., *Crise et population, Intégration de la population rurale en milieu urbain: le cas du camp des déplacés de Kanyosha*, mémoire, Bujumbura, F.L.S.H, U.B, 2002, 92p.
10. RUTIKANGA, I., *La crise d'octobre 1993: le comportement de la population de la commune de BUSONI*, mémoire, U.B, F.L.S.H, 1996, 83p.

3. *Autres publications.*

1. Collectif des partis politiques de l'opposition, *Le génocide d'octobre 1993*
Bujumbura, 1993.
2. *Dictionnaire Larousse*
3. FAO, *Mission- FAO/PAM d'évaluation des récoltes et des approvisionnements alimentaires au Burundi*, 25 juillet 1997
4. *Grand Dictionnaire Encyclopédique*
5. J.R.S, Journal "*Servir*" n°25, avril 2002.
6. KABEYA, T., et al, "*Les effets de la crise socio-politique sur l'environnement au Burundi, Diagnostic- Perspectives socio -économiques -Recommandations*", PNUD, Bujumbura, janvier 1996.
7. *Mémoire sur l'état de la situation engendrée par le coup de force de quelques militaires contre le pouvoir en date du 20 au 21 octobre 1993* (partis RADDES, ABASA, ANADDE, PIT, INKINZO, Société civile de la municipalité de Bujumbura, Ligue Sonera, Association pour la protection des droits des minorités, Confédération des syndicats libres du Burundi, Bujumbura, le 29 octobre 1993.
8. République du Burundi, M.R.R.D.R, *Evaluation des plans d'action: années 1998, 1999, 2000 et 2001.*
9. -----, *Plan d'action pour l'assistance humanitaire de transition, la réinstallation et la réinsertion des déplacés, des dispersés et des rapatriés*, mai 1995.
10. -----, *Stratégie nationale de réinstallation et de réinsertion des personnes sinistrées au Burundi*, Rapport définitif, septembre 2002.
11. -----, *Politique sectorielle de réhabilitation des sinistrés burundais*, Bujumbura, novembre 1999.
12. -----, *Note sur l'état d'avancement de la réinstallation et réinsertion des personnes sinistrées*, Année 2000.
13. -----, *Etude sur les conditions de réinstallation et de réinsertion des déplacés, des dispersés et des rapatriés*, Bujumbura, 19 juin-9 juillet 1995.

14. République du Burundi, Ministère de la planification, du développement et de la reconstruction. Séminaire sur "*les expériences des micros-crédits*" Rapport, Bujumbura, août 1998.
15. Ministère du Travail, de l'artisanat et de la formation professionnelle/ PNUD, "*Rapport d'enquête sur l'emploi et les revenus dans le secteur non-structuré urbain menée à Bujumbura-Mairie, Gitega, Ruyigi, Ngozi et Kirundo du 17mars au 4avril 1998*", Bujumbura, avril 1998.
16. République du Burundi, *Ministère de la planification, du développement et de la reconstruction, Plan d'action pour la reconstruction de la province de Bujumbura-Mairie*, Bujumbura, août 1995.
17. NGAYIMPENDA,E., - "*Crise socio-politique et déstructuration des ménages du Burundi*", in Cahiers démographiques du Burundi n° 13, Bujumbura, février 1999.
- "*Les populations sinistrées du Burundi 7ans après*", Projet Burundi 99/P4/PNP, Bujumbura, août 2000.
18. OCHA, *Estimation du nombre de sites et de la population sinistrée au Burundi*, décembre 1999.
19. ONU, *L'Appel consolidé Inter-Agence 2002 pour le Burundi, par secteur et par organisation*, janvier-décembre 2002.
20. PAS, *Processus de formulation de la stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté. Evaluation des politiques et plans d'action de réinsertion et de réinstallation des sinistrés*, novembre 2000.
21. PNUD, *Effet de la crise et de l'aide humanitaire sur l'économie du Burundi*, Bujumbura, novembre1995.
22. -----, *Journée de réflexion sur l'aide aux sinistrés au Burundi*, Document diagnostique, Bujumbura, 1996.

23. Projets "Unité de planification de la population(UPP)"/"Appui à la promotion féminine (APF)", *Etude sur la situation de la femme sinistrée au Burundi*, Bujumbura, avril 1995.

24. Rapport du Secrétaire Général des Nations - Unies sur les personnes déplacées, E./C.N.4/1992/23, 14février 1992.

25. Revues interdiocésaines trimestrielles *A.C.A* : - avril 1997.
- avril - septembre 2002.

26. RUZIMA,S., Synthèse du rapport sur "*les effets de la crise socio- politique sur l'environnement au Burundi*", Document final, décembre 1996.

27. World Food Program, "*Rapport d'enquête sur les sinistrés se trouvant en Mairie de Bujumbura*", février 1995.

ANNEXES

QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

A. Identification des déplacés

Nom :
Prénom :
Sexe :
Age :
Formation : a. Primaire
b. Yagamukama
c. rien
d. Autre

Etat-civil :

B. Questions

1. Où vivais-tu avant que tu ne viennes dans ce site ?
2. Comment es-tu arrivé (e) dans ce site ?
3. Comment as-tu été accueilli (e) par les premiers arrivants ?
4. Quelle est ton appréciation sur la vie dans le camp ?
5. Quelle était ton activité socio-professionnelle d'avant la guerre ?
6. Comment faites-vous pour vous faire soigner ?
7. Recevez-vous des médicaments dont vous avez besoin ?
-Quelles types de maladies rencontre-on ici dans le site ?
8. En matière d'hygiène, avez-vous des adductions d'eau ?
-Puissez-vous l'eau à l'intérieur ou à l'extérieur du site ?
9. Avez-vous des installations sanitaires en suffisance ?
10. Vos enfants, sont-ils scolarisés ? Où ?
11. D'où procurez-vous les frais scolaires ?
12. Concernant l'alimentation, avez-vous à manger. ?
13. Est-ce que les " bienfaiteurs " continuent – ils à vous aider en ration alimentaire ?

14. Quelle est votre appréciation sur l'aide alimentaire donnée par les " bienfaiteurs " ?
 - Trouvez- vous celle-ci suffisante ou insuffisante ?
 - Concernant les autres formes d'aide, suffisent-elles ?
15. Recevez-vous des enseignements de cohabitation et de réconciliation ?
 - a) Souvent ?
 - b) Quelques fois ?
 - c) Jamais ?
 - d) Qui les animent ?
16. Avez-vous des associations d'auto-développement ?
 - Lesquelles ? De quels genres d'activités ? Qu'en tirez-vous ?
17. Avez-vous des terres à cultiver ?
18. Que vous rapportent ces associations agricoles ?
19. D'où procurez-vous les semences ?
20. Comment départagez – vous vos récoltes ?
21. Où vendez –vous vos récoltes ? Qui sont vos clients ?
22. Avez-vous une caisse d'épargne et de crédit ?
23. Outre les activités agricoles, quels autres genres d'activités trouve-t-on ici au site ?
24. Exécutez-vous ces activités à l'intérieur ou à l'extérieur du camp ?
25. Quels sont les apports de ces activités dans votre vie quotidienne ?
26. Si vous parvenez à " gagner ", dans quels secteurs employez- vous ce gain ?
27. Qui sont les organisations humanitaires qui vous viennent en aide ?
28. Quelle est la part de l'Etat dans la promotion de vos métiers ?
29. Quelles attentes avez-vous du gouvernement dans vos difficultés ?
30. Avez-vous la volonté de " regagner " vos collines ou quartiers au cas où le gouvernement vous y aideriez ?
 - a) Oui.
 - b) Non.

Pourquoi ?

Liste des informateurs

A. Site Kiyange

1. MBAZUMUTIMA Jean Bosco, menuisier, 34 ans
2. HATEGEKIMANA Bonaventure , agronome,30 ans
3. HABONIMANA Gilbert ,menuisier, 22 ans
4. NIZIGIYIMANA Adèle, couturière, 39 ans
5. NIZIGIYIMANA Léonie, couturière,30 ans
6. KABANDAGARE Yolande, vannière, 56 ans
7. NTABANGANA Mathilde, vannière, 47 ans
8. BANGIRINAMA Bonaventure, maçon, 44 ans
9. GAHUNGU Serge, travailleur secteur agro-alimentaire,32 ans
10. NDIKUMANA Marie-Rose, travailleuse secteur agro-alimentaire,39 ans
11. NSHIMIRIMANA Samuel, service -moulin, 20 ans
12. NIMUBONA Jean-Marie, Taxi-vélo,19 ans
13. NAHISHAKIYE Innocent, service briqueterie, 21ans
14. KIBAYA Safari, service –tannerie, 23ans
15. MALANDA Faustin , responsable service agro-alimentaire,35ans
16. NIMBONA Nicelatte, jardinière,50ans
17. NDACAYISABA Prosper, boulanger, 17ans
18. GAHUNGU Onésime ,veilleur, 50ans
19. MUGUMYABANGA Jean-Paul, tambourinaire,15ans
20. NSENGIYUMVA Claude, commerçant-boutiquier,22ans
21. KARINGANIRE Rufina, agricultrice,48ans
22. NAKINTIJE Ménédora, agricultrice,36ans
23. NDUWAYO Jean Cyprien, enseignant, 25ans
24. NKUSI François, enseignant, 41ans
25. NIYONKURU Emmanuel, directeur d' école primaire, 53ans

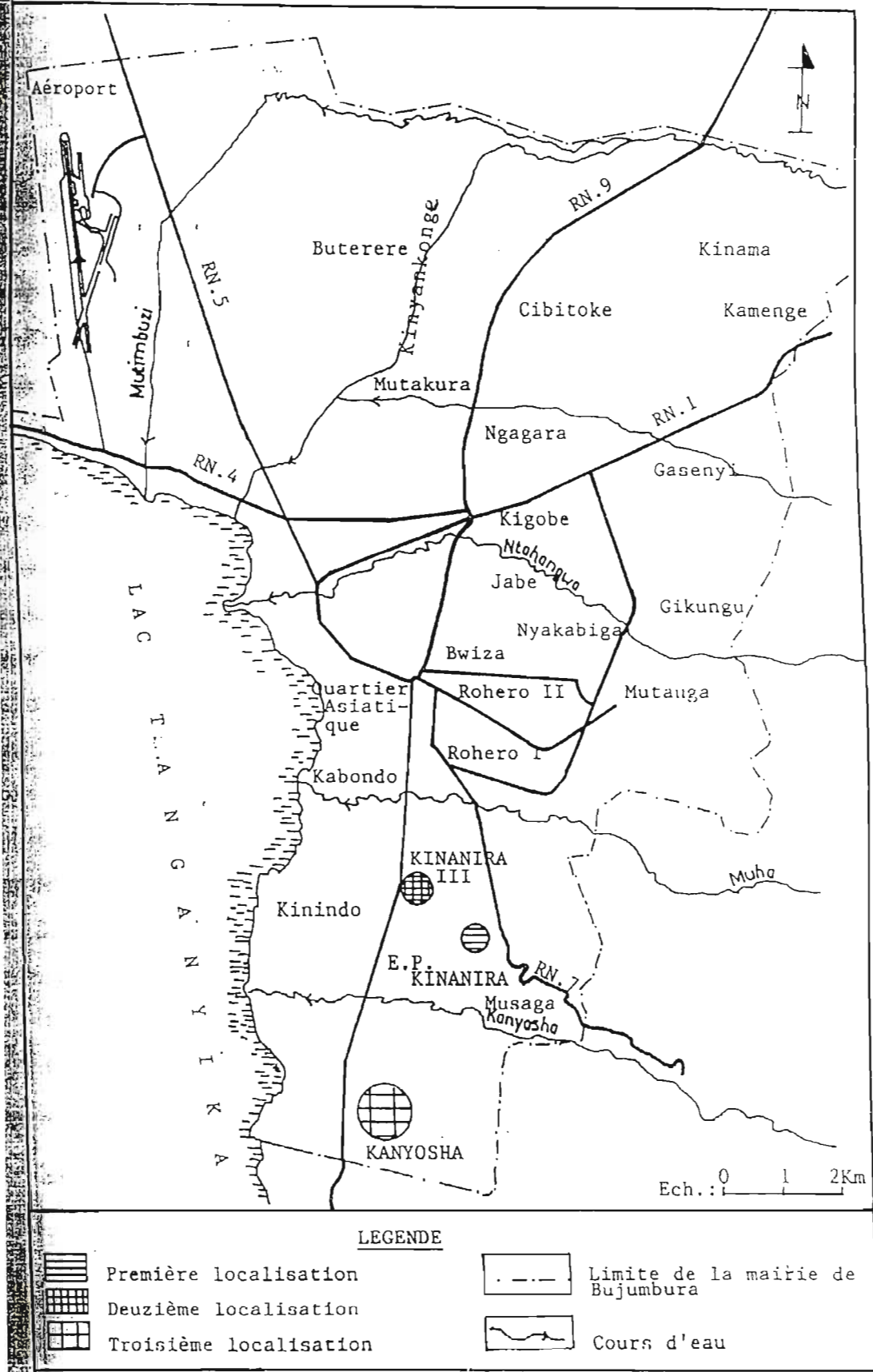
N.B. La liste n'est pas exhaustive !

B. Site Kanyosha

- 1.NTUNZWENIMANA Déo, couturier, 32ans
- 2.MAGENGE Eric ,maçon, 52ans
3. NDACAYISABA Francine, boutiquière, 31ans
4. NDAYISHEMEZE Révocate, boutiquière, 30ans
- 5.BANGIRIMANA Thérèse, agricultrice, 45ans
- 6.BAZOMBAZA Sylvestre, chef de quartier, 43ans
- 7.BARAMPANZE Serge ,agriculteur, 33ans
- 8.MPAWENAYO Donatien, chef du site Kajiji, 34ans
- 9.MPFAYOKURERA Véronique, infirmière, 45ans
- 10.NKURUNZIZA Pacifique, agriculteur, 29ans
- 11.BIZIMANA Léonidas , agriculteur, 40ans
- 12.BITSITARA Pascal, chef de quartier,57ans
- 13.IRANKUNDA Carine, garderie d'enfants, 28ans
- 14.NDAHABONAYO Patrice, boutiquier, 37ans
- 15.NTIBANENEJE Tharcisse, cabaretier,41 ans

N.B. La liste n'est pas exhaustive !

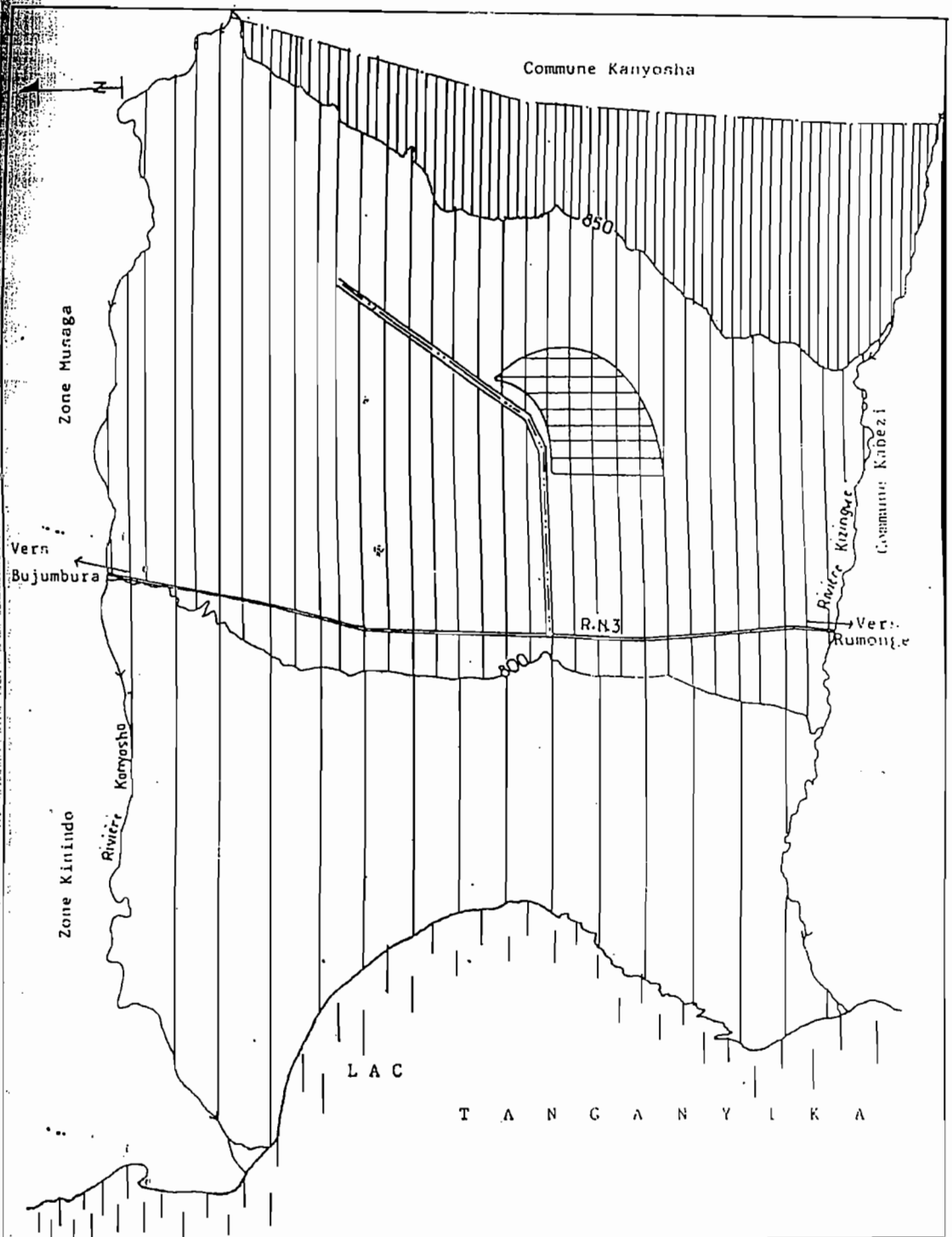
Localisations successives des déplacés de KANYOSHA



SOURCE: E. NZEYIMANA, (Mémoire 2002).

Le site du camp des déplacés et celui de toute la zone de KANYOSHA

Le site de la zone de KANYOSHA

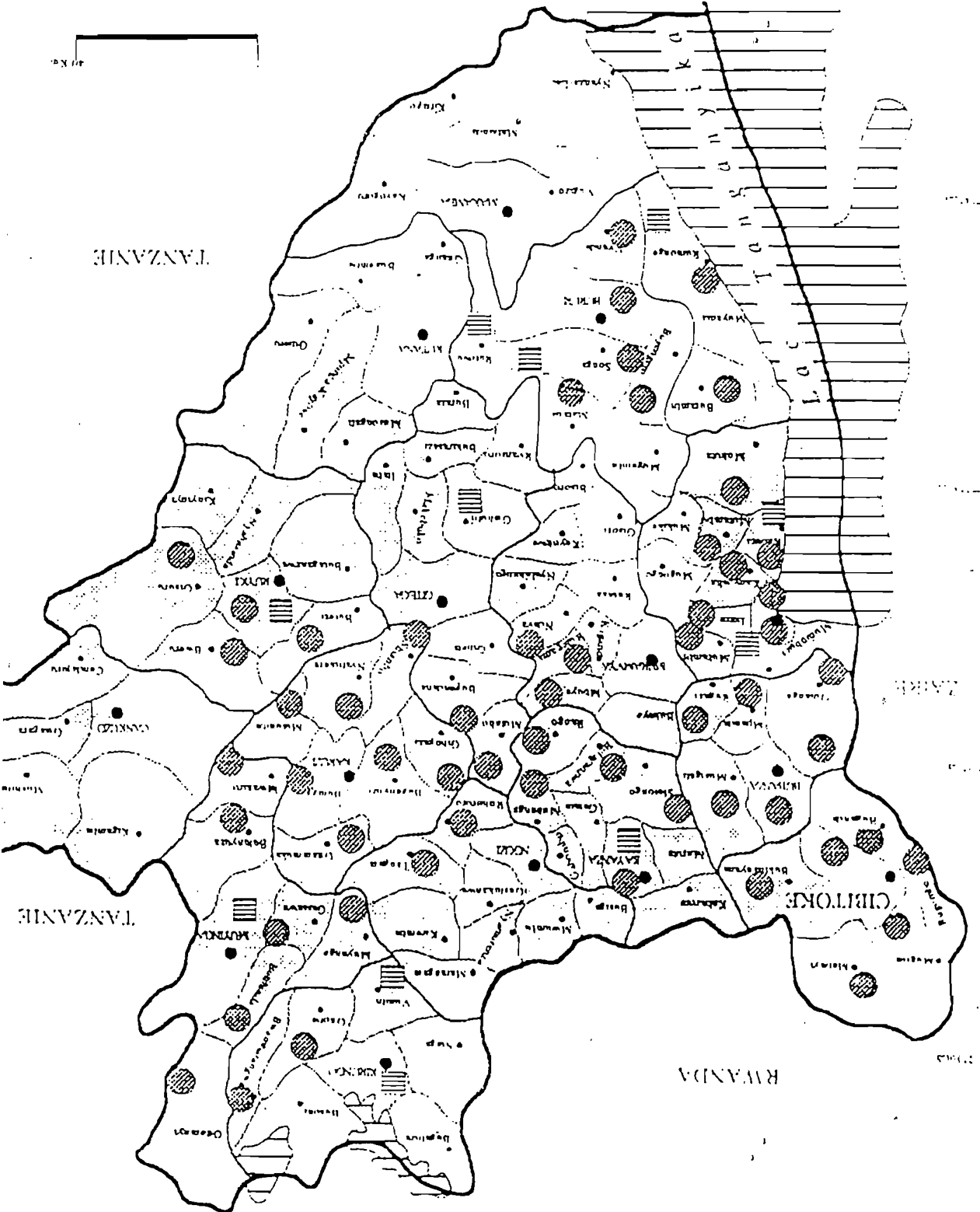


LEGENDE

	Zone basse		Camp de déplacés de Kanyosha
	Zone médiane		Route
	Zone élevée		Cours d'eau
	Courbe de niveau	Ech. 1/17500	

LA TOPOGRAPHIE DE LA ZONE KANYOSHA

SOURCE: Ministère des travaux publics, Direction Générale d'Urbanisme



- Frontière
- Limite de Province
- Lieu de l'émeute
- ▨ Assasins d'Ides
- ▨ Troubles liés à la crise et aux attaques des bandes armées
- ▨ Frontière de l'Armée
- ▨ Massacres politico-ethniques

REPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE
CABINET DU MINISTRE.-

**ORDONNANCE MINISTERIELLE N°530/...⁵⁴⁰...DU 10.1.9.../1999 PORTANT
CREATION ET DELIMITATION DE CERTAINES ZONES DE LA MAIRIE
DE BUJUMBURA.-**

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE PUBLIQUE,

Vu l'Acte Constitutionnel de Transition de la République du Burundi;

Vu le Décret-Loi n° 1/33 du 8 Novembre 1991 portant Modification du
Décret-Loi n° 1/29 du 24 septembre 1982 délimitant les Provinces et
Communes de la république du Burundi ;

Vu le Décret-Loi n° 1/40 du 26 novembre 1992 portant Délimitation du
Périmètre Urbain de BUJUMBURA ;

Vu le Décret n° 100/057 du 21 août 1998 portant Réorganisation du
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique;

Vu l'impérieuse nécessité d'améliorer la sécurité en Mairie de
BUJUMBURA et ses environs ;

ORDONNE :

Article 1 : Il est créé les Zones BUTERERE, GIHOSHA, KININDO et
KANYOSHA en Mairie de BUJUMBURA.

Article 2 : La Zone BUTERERE est constituée par les quartiers ci-après :

- BUTERERE I
- BUTERERE II
- KIYANGE
- MUBONE.

Article 3 : Le Chef-lieu de la Zone BUTERERE est établi à BUTERERE.

Article 4 : La Zone GIHOSHA est constituée par les quartiers ci-après :

- MUYAGA
- GIHOSHA RURAL
- GIHOSHA URBAIN
- GIKUNGU-RURAL
- GIKUNGU URBAIN

Article 5 : Le Chef-lieu de la Zone GIHOSHA est établi à GIHOSHA.

Article 6 : La Zone KININDO est constituée par les quartiers ci-après :

- KININDO
- KIBENGA
- ZEIMET-O.U.A.
- KINANIRA II et III

Article 7 : Le Chef-lieu de la Zone KININDO est établi à KININDO.

Article 8 : La Zone KANYOSHA est constituée par les quartiers ci-après :

- GISYO
- KIGWATI
- NKENGA-BUSORO

Article 9 : Le Chef-lieu de la Zone KANYOSHA est établi à KANYOSHA.

Article 10 : Toutes dispositions antérieures contraires à la présente ordonnance sont abrogées

Article 11 : Le Maire de la Ville de BUJUMBURA est chargé de l'exécution de la présente ordonnance qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le...../...../1999

Ascension TWAGIRAMUNGU
Colonel.-

